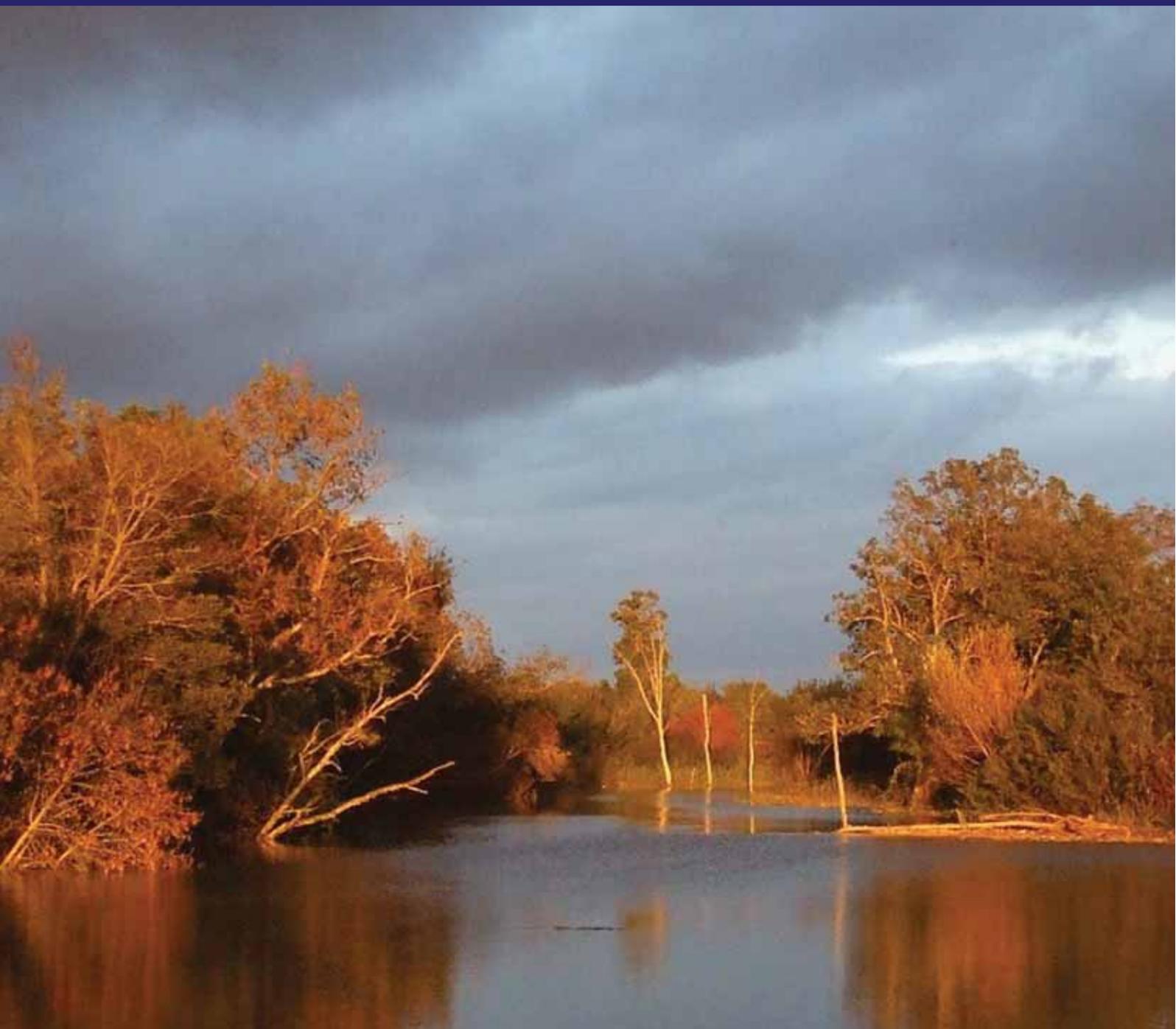


Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin versant Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2018

V. Lauronce



M I G A D O

RESUME

Animation et coordination des actions et réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre (AANG18)

Objectifs de l'action

- **Suivre l'avancée de la mise en place des actions du PLAGEPOMI et du Plan de Gestion Anguilles (PGA)**
- **Assurer un appui technique aux gestionnaires, bureaux d'études et partenaires sur la gestion des ouvrages et la problématique de la continuité écologique.**
- **Assurer une cohérence des actions et protocole sur l'ensemble du territoire du COGEPOMI.**



Toutes les actions anguilles du PLAGEPOMI sont en cours ou sont finalisées.

Des avancées notables dans le rétablissement de la libre circulation au niveau des ouvrages ZAP.

La poursuite de la mise en place des actions de repeuplement et le suivi des déversements et de l'atteinte des quotas de pêche synthésisés.

La validation par le Groupe Technique anguille de la cohérence des actions proposées sur le territoire COGEPOMI.

Contexte de l'année

Un bilan intermédiaire du PLAGEPOMI 2015-2019 et un rapportage du plan de gestion anguilles ont été réalisés en 2018 sur la base des documents et informations transmises par MIGADO dans le cadre de l'animation du Plan de gestion anguilles.

De nombreuses études de bassins versants, ou études groupées, sont en cours afin de travailler sur la problématique de rétablissement de la continuité écologique. Des transferts d'expérience ont été réalisés afin d'optimiser les actions mises en place sur d'autres secteurs.

Principales améliorations constatées sur l'année

La totalité des actions du PLAGEPOMI en lien avec l'anguille sont en cours ou sont finalisées. Un bilan du coût des actions par année, par thématique, par financeur a été réalisé. Le suivi des repeuplements et des quotas civelles a été actualisé ainsi que l'avancée du rétablissement de la continuité écologique des ouvrages ZAP. 25 % de ouvrages ZAP ne font pas encore l'objet d'actions de rétablissement de la continuité écologique Pour les autres, le rétablissement a été réalisé ou est en cours.

De nombreuses études de bassins versants concernent des axes classés en liste 1 ou 2, et les gestionnaires s'appuient sur l'expérience de MIGADO pour le transfert de compétences sur l'axe.

Le groupe technique anguille COGEPOMI a permis de valider la cohérence des actions prévues sur le territoire en 2019.

Bilan axes de travail/perspectives

En 2019, de nombreuses études devraient se terminer et des rétablissements de la continuité écologique devraient être validés par les Services Police de l'Eau.

Le bilan du PLAGEPOMI devrait débuter en 2019 et un des objectifs de travail du Groupe Technique anguille devra être de prioriser les actions anguilles sur le territoire en fonction des possibilités financières et des attentes du COGEPOMI et du PGA.

L'appui technique aux organismes gestionnaires ou aux partenaires techniques se poursuivra en 2019.

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Le plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l'anguille européenne.	2
1.1 LE PLAGEPOMI	2
1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux	6
1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	7
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels	8
1.3.2 Le repeuplement	11
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP).....	13
2 La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux	20
2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise	20
2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages	20
2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales	23
2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI	23
2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM	23
3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI	25
4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI	25
Conclusion	26
ANNEXES	27

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019</i>	2
<i>Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2018 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI</i>	3
<i>Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2018 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI</i>	4
<i>Figure 4 : Répartition du coût des actions par maître d'ouvrage d'action</i>	5
<i>Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeurs</i>	5
<i>Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI</i>	6
<i>Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, AFB</i>	10
<i>Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA)</i>	11
<i>Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA</i>	13
<i>Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2017 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018</i>	15
<i>Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018</i>	15
<i>Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs</i>	16
<i>Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs</i>	17
<i>Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains</i>	18
<i>Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge</i>	19
<i>Figure 16 : Flyers de présentation et inscriptions des journées GRISAM</i>	24
 <i>Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI</i>	4
<i>Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine, 2019</i>	12

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions.

Le travail au cours de cette année 2018 s'est porté principalement sur le suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2015-2019, et du PGA.

De nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique se sont poursuivies et MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2015-2019, adopté dans sa version complète en 2015, a été élaboré sur la base des bilans par espèce réalisés dans les groupes de travail définis et des bilans de mesures et financiers. Le travail réalisé a conduit à l'élaboration de nouvelles mesures de gestion, mettant en œuvre les principales actions de sauvegarde et restauration des espèces.

Ces mesures se développent autour de huit grands thèmes, identiques à ceux du PLAGEPOMI précédent :

- la gestion des habitats (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien de stock (SS)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- l'amélioration des connaissances (AC)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

24 mesures concernent l'anguille, dont 7 sont spécifiques à cette espèce.



Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019

En 2018, le bilan intermédiaire du PLAGEPOMI a été finalisé et présenté en séance plénière en mai 2018 (cf annexe 1). Le travail réalisé en 2017 et validé par le groupe technique anguille a été intégré à ce bilan et présenté par la DREAL Nouvelle Aquitaine en séance plénière.

Le bilan intermédiaire servira de base pour le bilan du PLAGEPOMI prévu en 2020 et la rédaction du prochain programme de gestion.

Dans le cadre de l'animation du Groupe Technique anguille COGEPOMI, MIGADO avait fait un bilan intermédiaire mettant en avant que toutes les actions anguilles prévues dans le PLAGEPOMI sont réalisées ou en cours de réalisation.

Ces données ont été actualisées avec les actions 2018 portées par les différentes partenaires techniques.

La répartition du coût des actions est présentée sur la figure 2.

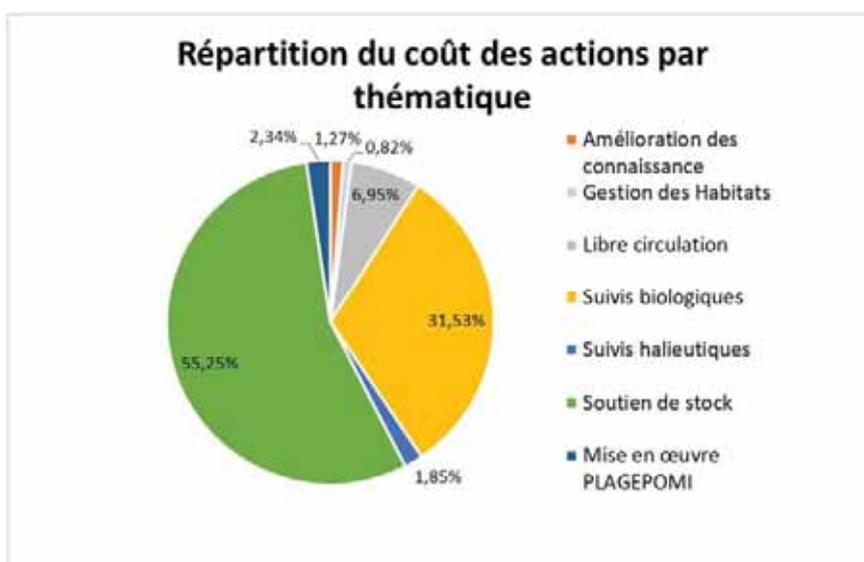


Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2018 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les variations annuelles sont faibles sur les différentes thématiques, avec l'apparition d'actions de gestion des habitats à partir de 2017.

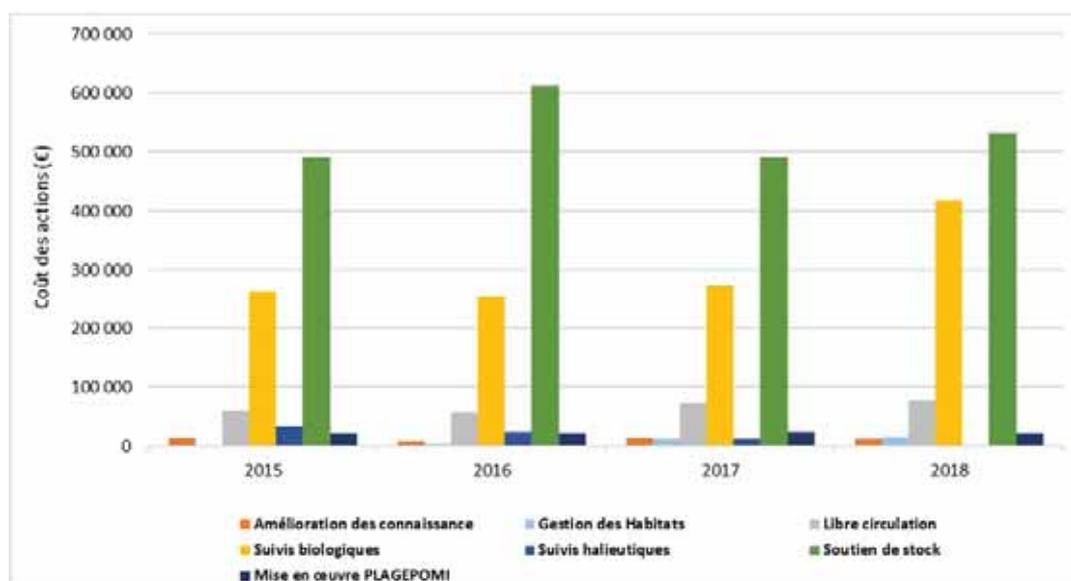


Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2018 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Le coût des différentes mesures concernant l'anguille (partie anguille d'une mesure multi-espèces ou mesure spécifique anguille) est présenté dans le tableau ci-dessous. Ces coûts sont issus du travail réalisé dans le cadre de l'animation du groupe technique anguille COGEPOMI avec les différents partenaires lors des réunions du Groupe technique et des bilans annuels d'actions. Ils ont été arrondis et restent indicatifs.

Thématique	Mesure PLAGEPOMI	Année				Total général
		2015	2016	2017	2018	
Gestion des habitats	Intégrer la qualité des milieux des marais ou zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants (GH04)		4 100 €	11 400 €	15 780 €	31 280 €
Libre circulation	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques (LC01)	59 500 €	57 700 €	72 800 €	76 784 €	266 784 €
Soutien de stock	Mise en place du repeuplement en anguille dans le cadre du plan de gestion (SS01)	489 000 €	611 000 €	490 000 €	531 560 €	2 121 560 €
Suivis biologiques	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données (passes et stations spécifiques anguilles - Saujon et Pas du Bouc) (SB01)	62 700 €	75 200 €	74 000 €	54 517 €	266 417 €
	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. (SB02)	97 000 €	96 000 €	116 400 €	130 127 €	439 527 €
	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêche et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien (SB03)	38 000 €	54 300 €	67 100 €	71 523 €	230 923 €
	Mise en place des rivières Index du Plan National de gestion de l'anguille (SB04)	65 000 €	30 000 €	17 000 €	162 324 €	274 324 €
Suivis halieutiques	Assurer un suivi annuel des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins et filets (SH01)	16 000 €	16 000 €	12 300 €	12 340 €	56 640 €
	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille (SH02)	18 300 €	8 200 €			26 500 €
Amélioration des connaissances	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux (AC02)	13 700 €	8 700 €	13 700 €	12 624 €	48 724 €
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation (MP03)	22 100 €	21 200 €	24 200 €	22 454 €	89 954 €
Total général		881 300 €	982 400 €	898 900 €	1 090 033 €	3 852 633 €

Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI.

Huit maitres d'ouvrages se répartissent les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sur la période 2015-2017.

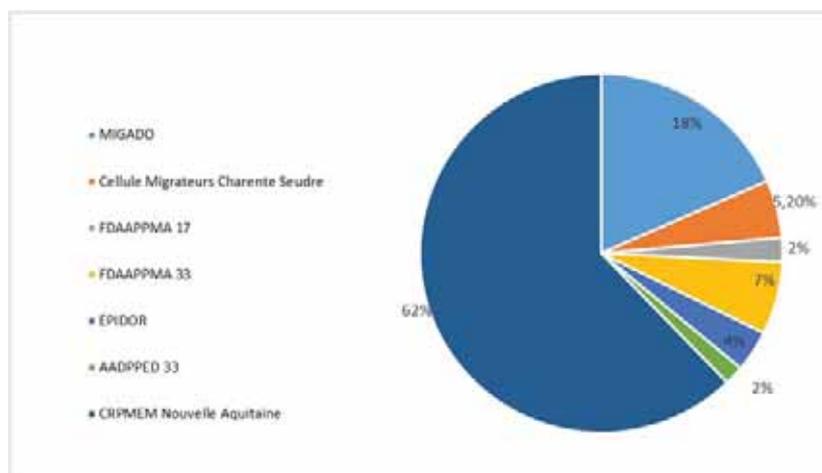


Figure 4 : Répartition du coût des actions par maître d'ouvrage d'action

Les principaux financeurs apparaissant sur les actions anguilles sont l'Etat, l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Europe et l'AFN, sachant que sur la figure 6 on constate que l'Etat et l'ONEMA ne participent qu'au financement de l'action de soutien de stock. Les autres financeurs se répartissent sur les différentes thématiques.

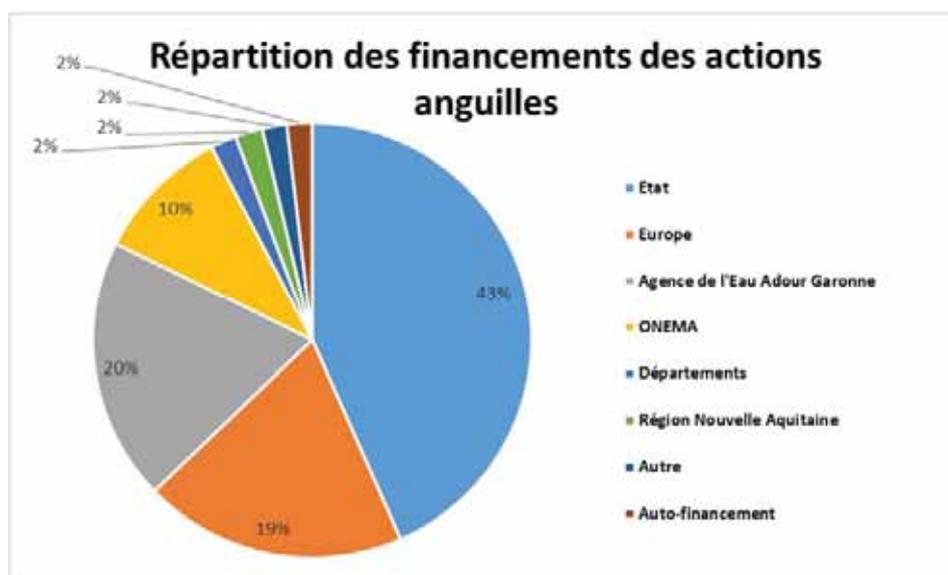


Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeurs.

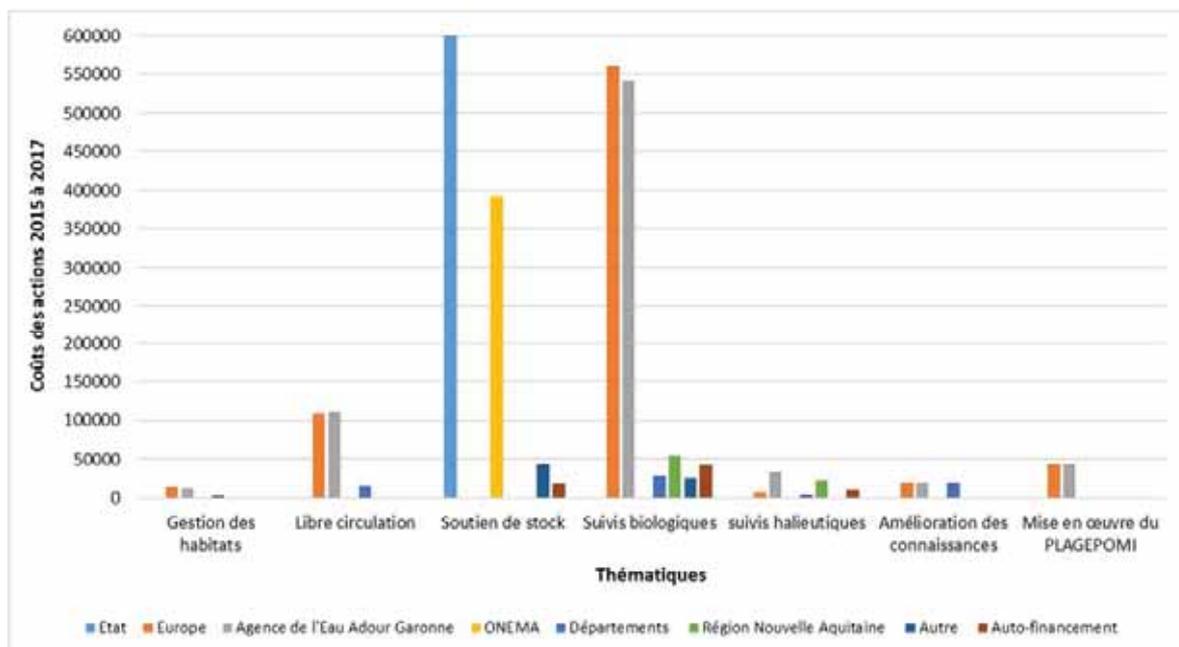


Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI.

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),

- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, la DRIRE, l'AFB (ONEMA), l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêche et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

En 2017, avait commencé un travail d'évaluation du plan de gestion anguilles. La France doit rendre un rapport de rapportage et d'avancé du plan de gestion en juin 2018. Début 2018, des échanges ont eu lieu avec le Ministère (DEB) et l'AFB (Direction Générale) pour la rédaction du plan de gestion et faire remonter les données des actions anguilles du territoire Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA.

En mai 2018, un comité national anguille a été organisé au Ministère à Paris dans les locaux de la DEB afin de présenter le rapportage. MIGADO a participé à cette réunion désignée par le Ministère pour représenter toutes les associations migrateurs françaises.

La convocation à cette réunion et les notes prises en séance sont jointes en annexe 2 de ce rapport. Des modifications ont été intégrées au rapport transmis à l'Europe. A l'heure actuelle aucun retour de la commission européenne n'a encore eu lieu. De nombreux exemples d'actions développées sur notre territoire ont été citées dans ce rapport.

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

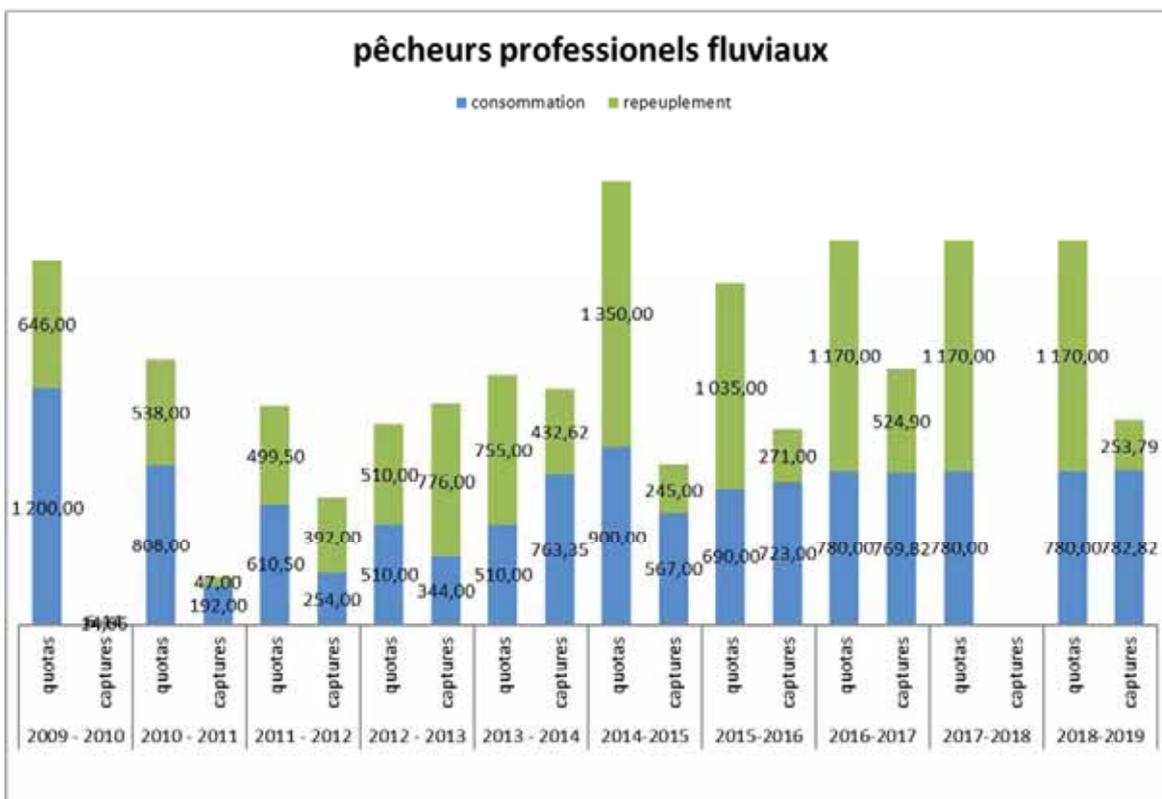
En 2018, un nouveau rapportage du Plan National de Gestion de l'anguille doit avoir lieu. MIGADO y participe via la DREAL Nouvelle Aquitaine en transmettant les bilans de suivis de mise en place des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI, mais également en tant que représentant des associations Migrateurs au Comité National Anguille.

Ainsi, MIGADO a transmis la liste des actions mises en place au niveau du territoire COGEPOMI et les principaux résultats qui peuvent apporter des éléments importants à l'atteinte des objectifs du PGA. Le suivi de l'atteinte des objectifs et des avancées en termes de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages identifiés comme prioritaires ont également été transmis. Début 2018, il est prévu que MIGADO à la demande du Ministère, regroupe les actions développées par les autres associations Migrateurs en France et transmettent ces informations avant la rédaction du rapportage.

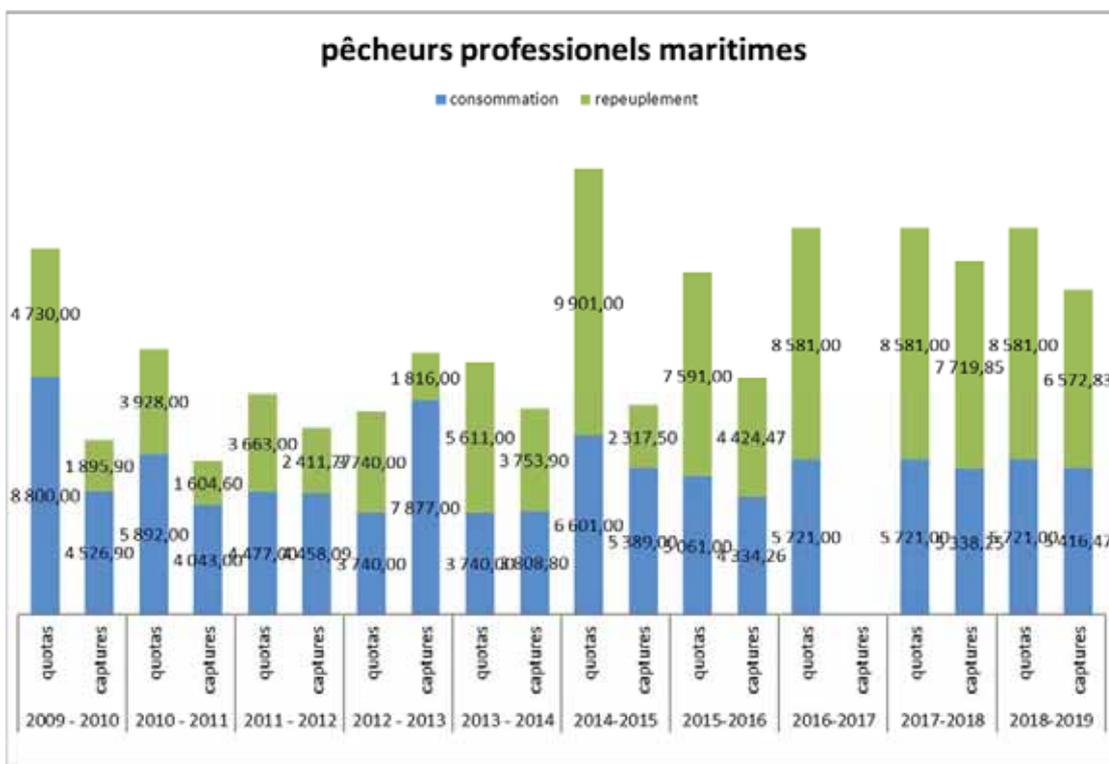
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'AFB pour les pêcheurs professionnels fluviaux.

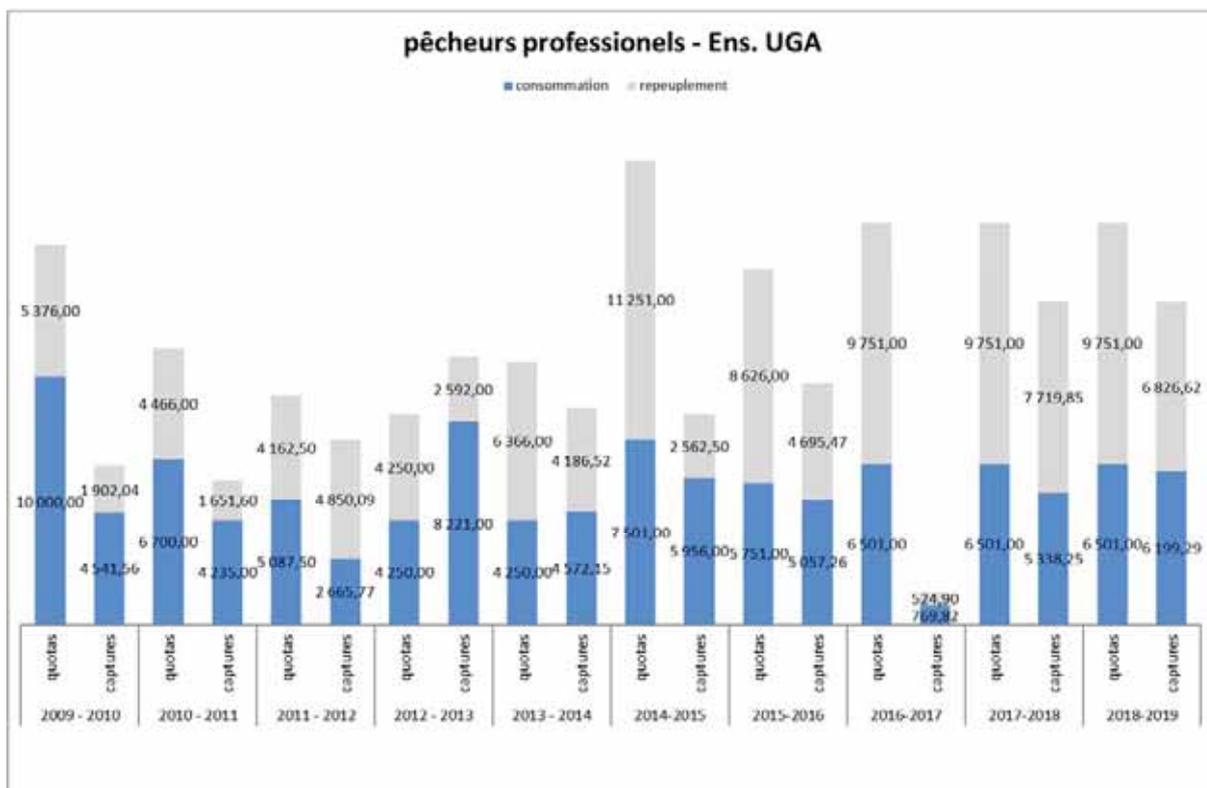
L'évolution des quotas de pêche et de quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



a)



b)



c)

Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, AFB.

Manque les données des pêcheurs professionnels fluviaux saison 2017-2018 et les données des pêcheurs professionnels maritimes saison 2016-2017

Lors de la saison 2018-2019, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA avait été atteint à 95 % pour l'ensemble de l'UGA (95 % pour les pêcheurs professionnels marins et 100% pour les pêcheurs professionnels fluviaux) et 70% pour le quota repeuplement (77 % pour les marins et 22 % pour les fluviaux).

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

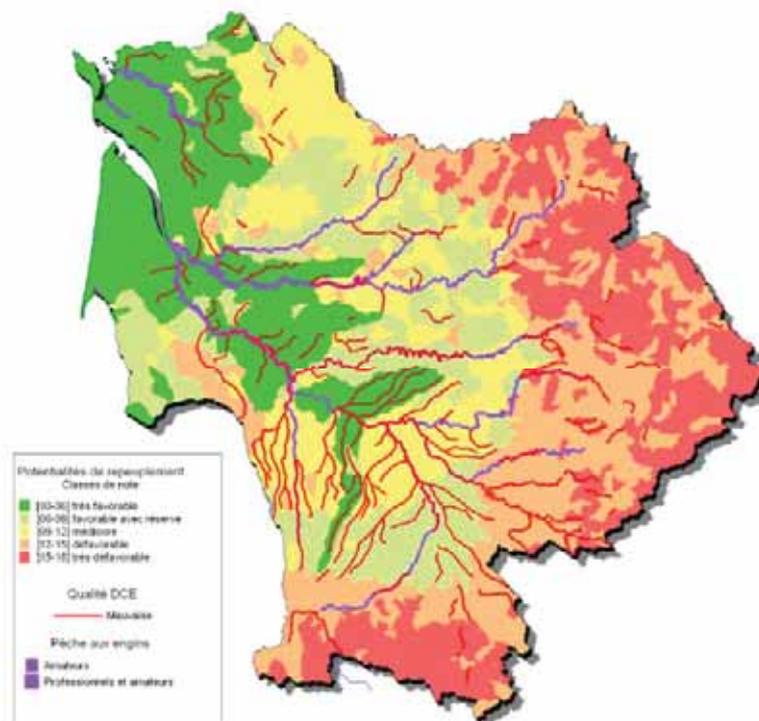


Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres du Ministère. Des réunions techniques avaient été organisées afin de choisir les sites de déversement les années précédentes. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. En 2018 et 2019, les déversements ont donc eu lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique du CREEA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, Irstea, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREEA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

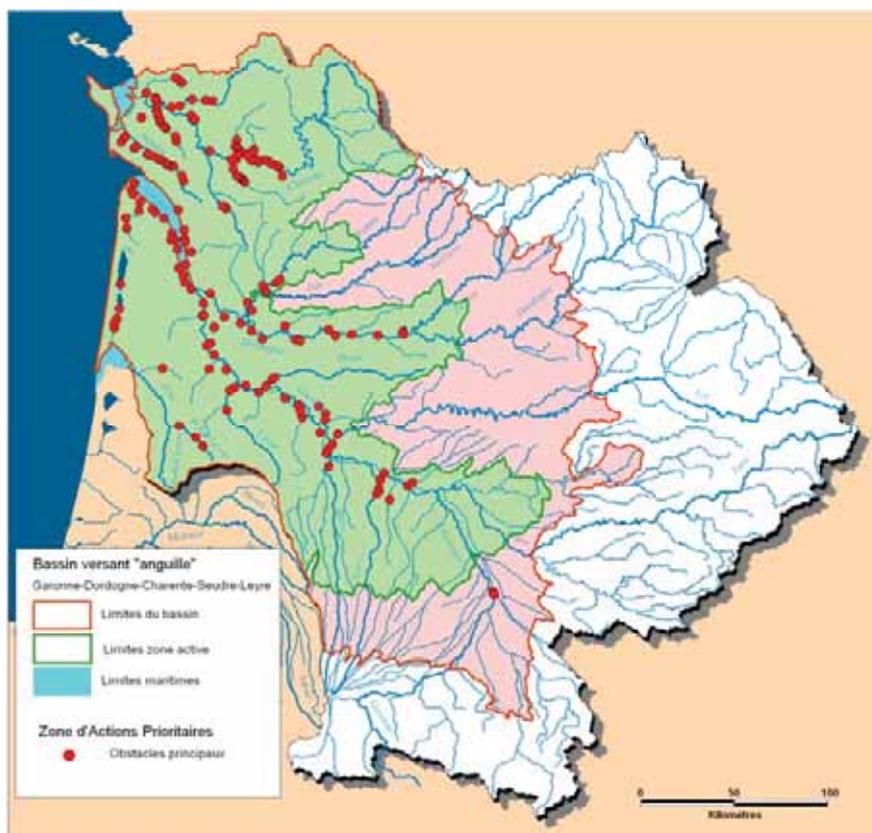
	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
2019	Charente	340 kg		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau	429 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
	Cousseau	150 kg	39 ha	3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau	228 kg	1 600 ha	0.14 kg/ha
	Cousseau	179 kg	39 ha	4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	350 kg		

Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine, 2019.

Les sites proposés ont ensuite été présentés en COGEPOMI en octobre 2014. A la suite de ce COGEPOMI, un groupe restreint a de nouveau été organisé en Charente Seudre afin de retravailler sur les sites proposés et trouver un accord entre les différents partenaires.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.



**Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire).
Extrait du volet local du PGA.**

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

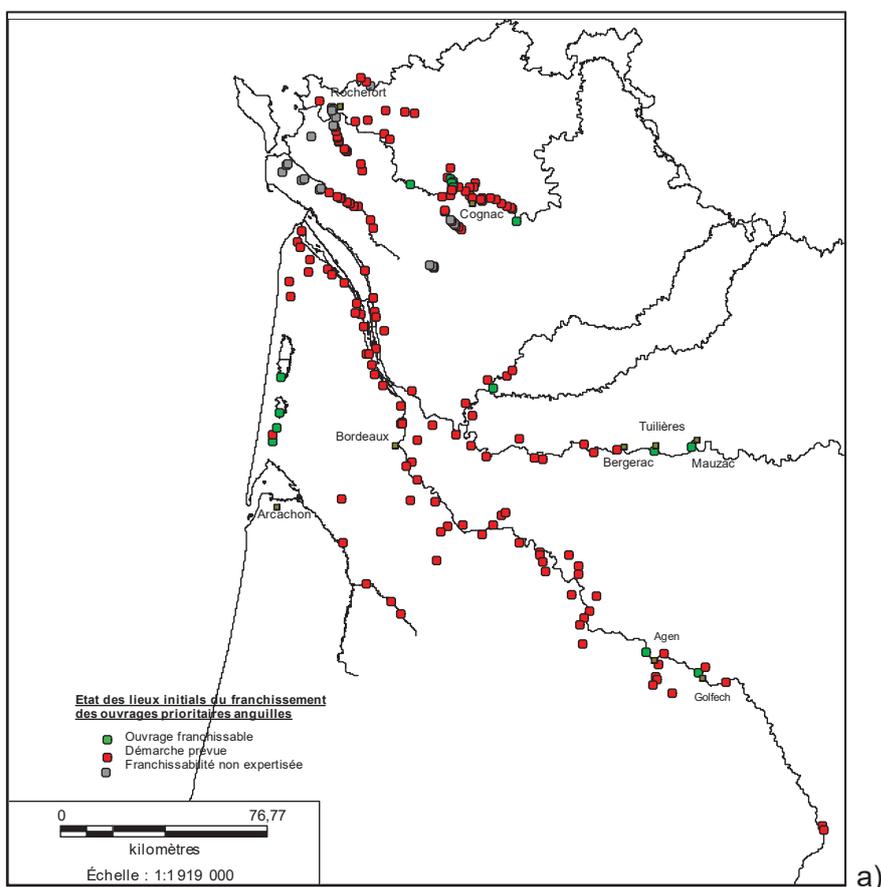
Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2017 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire.

Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée – Démarche initiée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée – Démarche engagée : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation – Démarche terminée : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- **Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. Démarche prévue**
- **Démarche abandonné** : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.



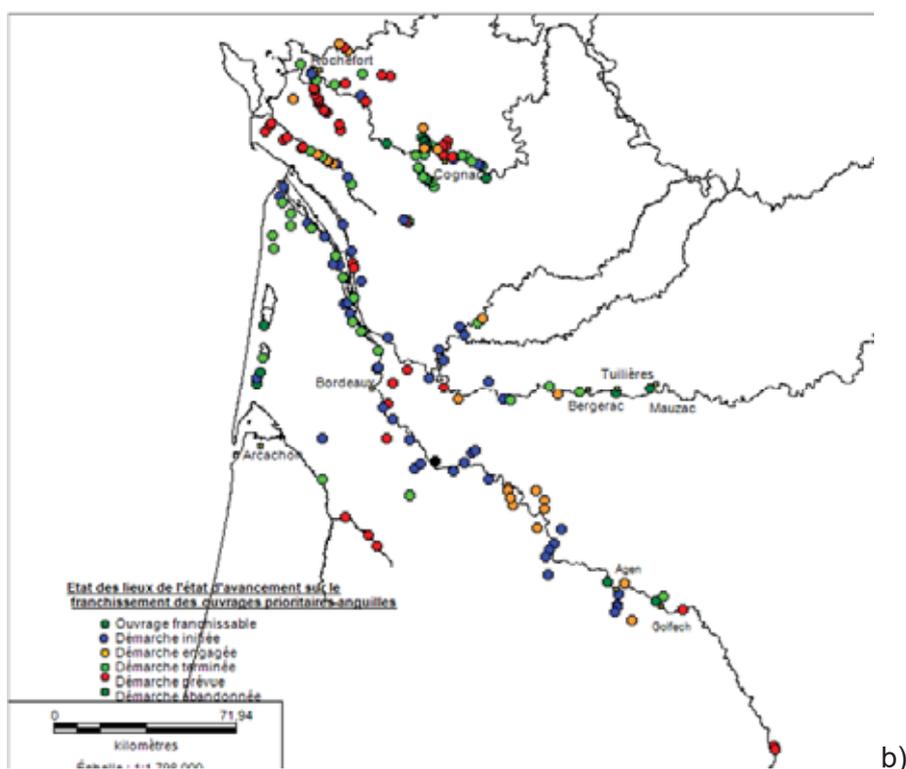


Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2017 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

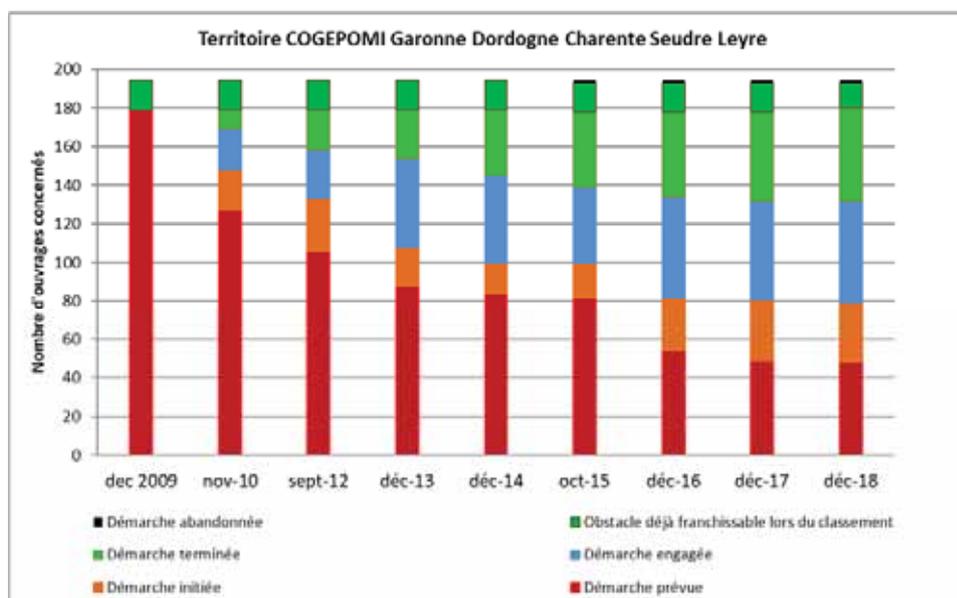


Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018

Fin 2018, 25 % des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et aucune avancé n'a pu être mise en avant sur ces sites. Seule des avancés ont été réalisées sur un ouvrage. Fin 2016, ils représentaient 27 % des ouvrages prioritaires. Ils représentaient 42 %

en octobre 2015. De nombreuses discussions ont été entreprises avec les propriétaires et gestionnaires, mais le nombre d'actions concrètes réellement mises en place est plus faible cette dernière année. De nombreux bassins versants affluents de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne se sont cependant lancés dans une démarche de rétablissement de la continuité écologique très récemment, grâce au travail de communication et d'animation mis en place par les différents partenaires du plan national. Deux études groupées en Gironde ont vu le jour et ont permis de lancer des démarches sur de nombreux ouvrages. Des études ont démarré en 2017 dans le Lot et Garonne sur différents cours d'eau. De nombreuses études sont achevées ou en cours, mais les travaux n'étant pas réalisés, le statut de l'ouvrage reste au stade « démarche engagée » tant que les travaux ne sont pas réalisés, et l'arrêté de prescriptions spécifiques remis par la DDTM validé.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on ne voit pas une grosse évolution par rapport à fin 2016 : les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Seuls 15 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages n'ont pas souhaité encore adhérer à la démarche et n'ont pas commencé à travailler sur l'aménagement ou la gestion de leur ouvrage.

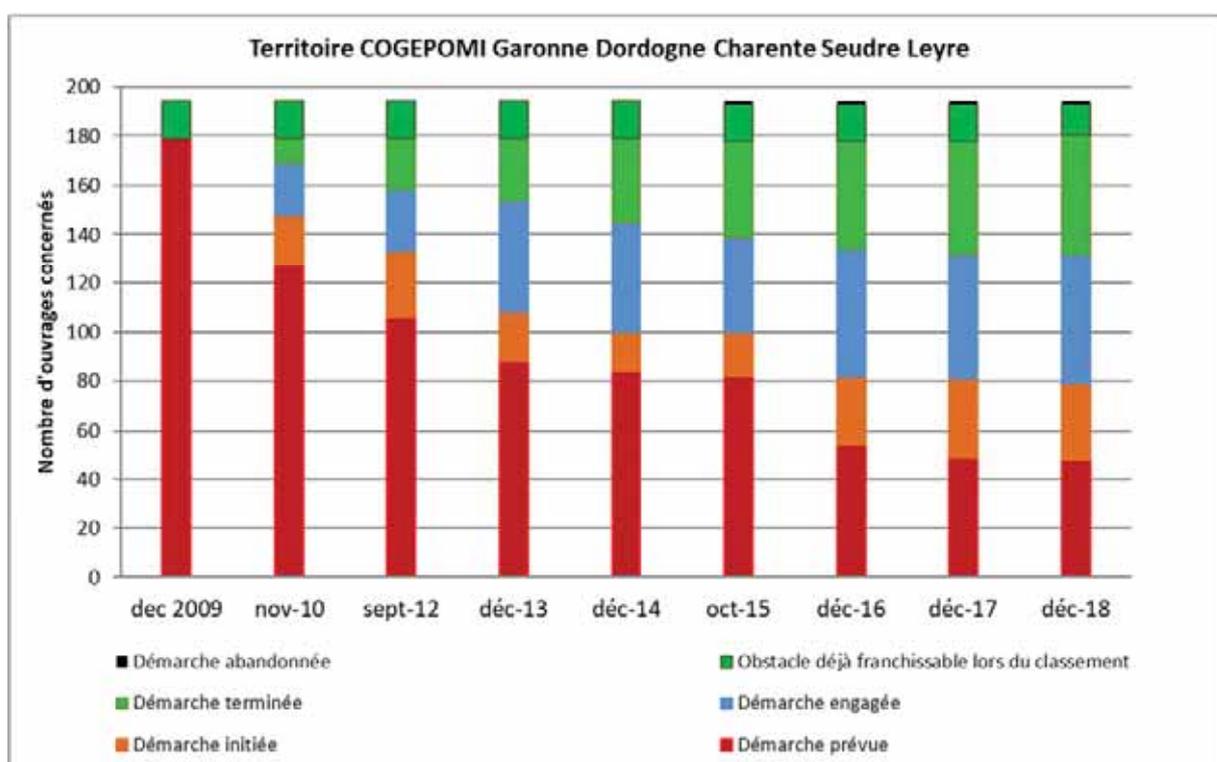


Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle. Dans les ouvrages dont le statut apparaît comme démarche engagée, 6 ouvrages sont quasiment finalisés, puisque les arrêtés préfectoraux de prescriptions spécifiques de gestion sont en cours de relecture pour signature. Ils passeront bientôt en statut « démarche terminée ».

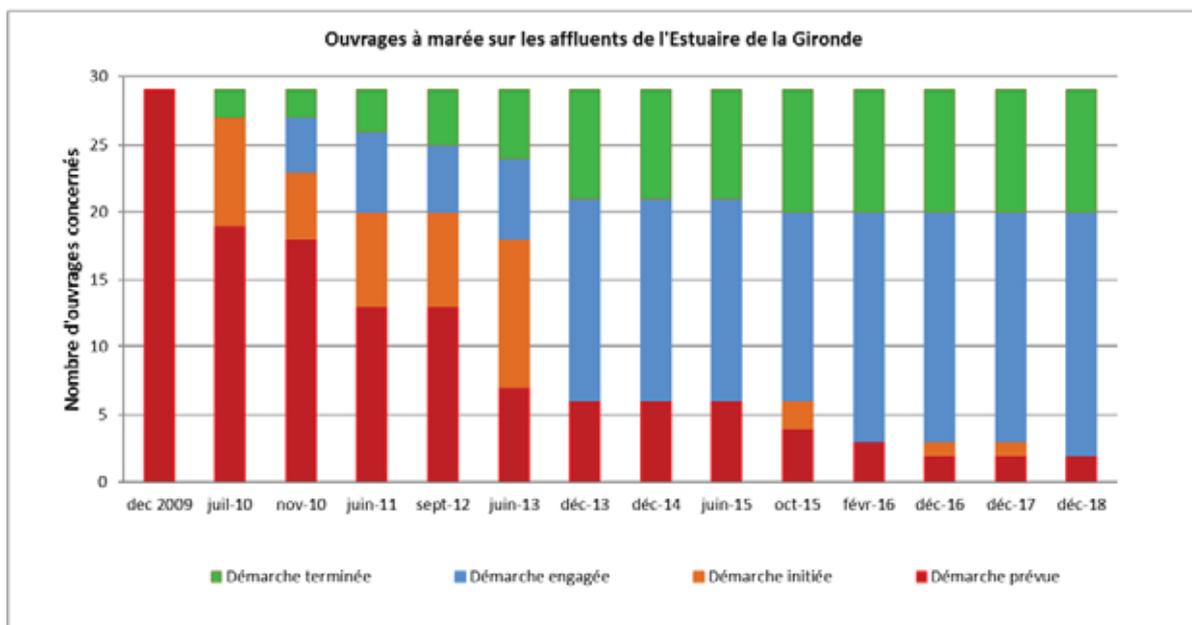
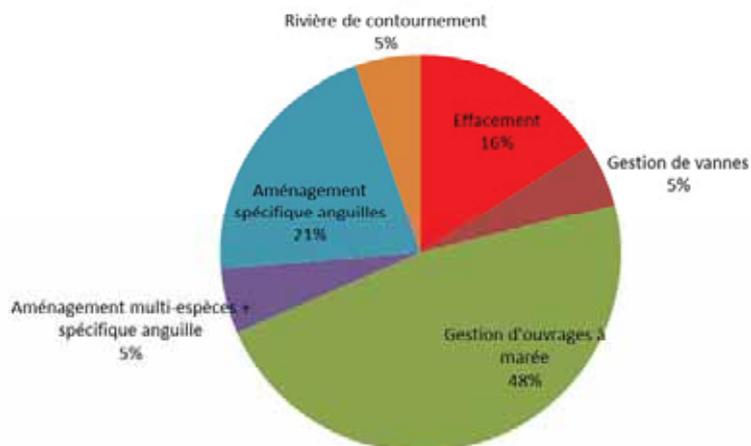


Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

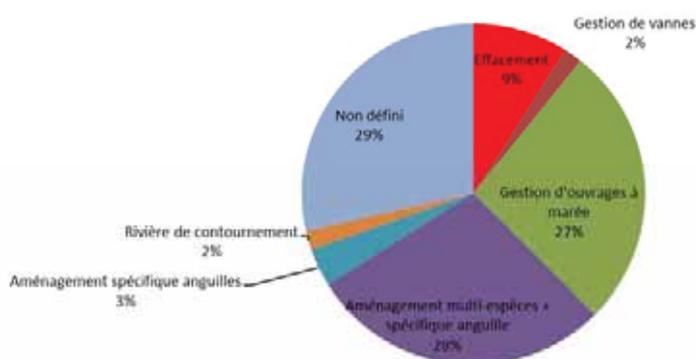
Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 14).

Type d'aménagement ou gestion réalisés lors du rétablissement de la libre circulation (démarches terminées) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains



a)

Type d'aménagement ou gestion pressenti sur les démarches engagées pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains



b)

Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par le FDAAPMA33 et 47 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants ont démarré sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. En Lot et Garonne, l'étude groupée a démarré en 2016 et traite d'une quinzaine d'ouvrages ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou porteur de projet.

Différentes études portées par les Syndicats de bassins versants traitent de continuité écologique au niveau de plusieurs ouvrages :

- Barbanne Lavie Palais : 29 ouvrages,
- Eyraud Barailler : 3 ouvrages
- Dropt : 18 ouvrages
- Barguelonne : 2 ouvrages
- Saye Galostre Lary : 8 ouvrages,
- Livenne : 9 ouvrages,
- Dronne : 19 ouvrages (maitrise d'ouvrage EPIDOR)
- Ciron : 22 ouvrages
- Canal du Porge : 4 ouvrages
- Jalle de Blanquefort : 20 ouvrages
- Ferrat / La Comtesse : 2 ouvrages
- Le Taillon : 2 ouvrages

Certaines études sont actuellement terminées et des ouvrages aménagés comme sur Eyraud-Barailler ou la Barguelonne, où les aménagements ont été mis en place (seuil répartiteur, rivière de contournement). Dans le cadre des actions de restauration de la population d'anguille, MIGADO travaille avec les Syndicats de bassins versants afin d'évaluer l'efficacité des aménagements réalisés. Sur le Ciron, les aménagements ou démantèlements se font au fur et à mesure des opportunités. De la même façon, un suivi de l'efficacité des aménagements ou gestion des ouvrages a été mis en place (cf rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Garonne Dordogne en 2018 »).

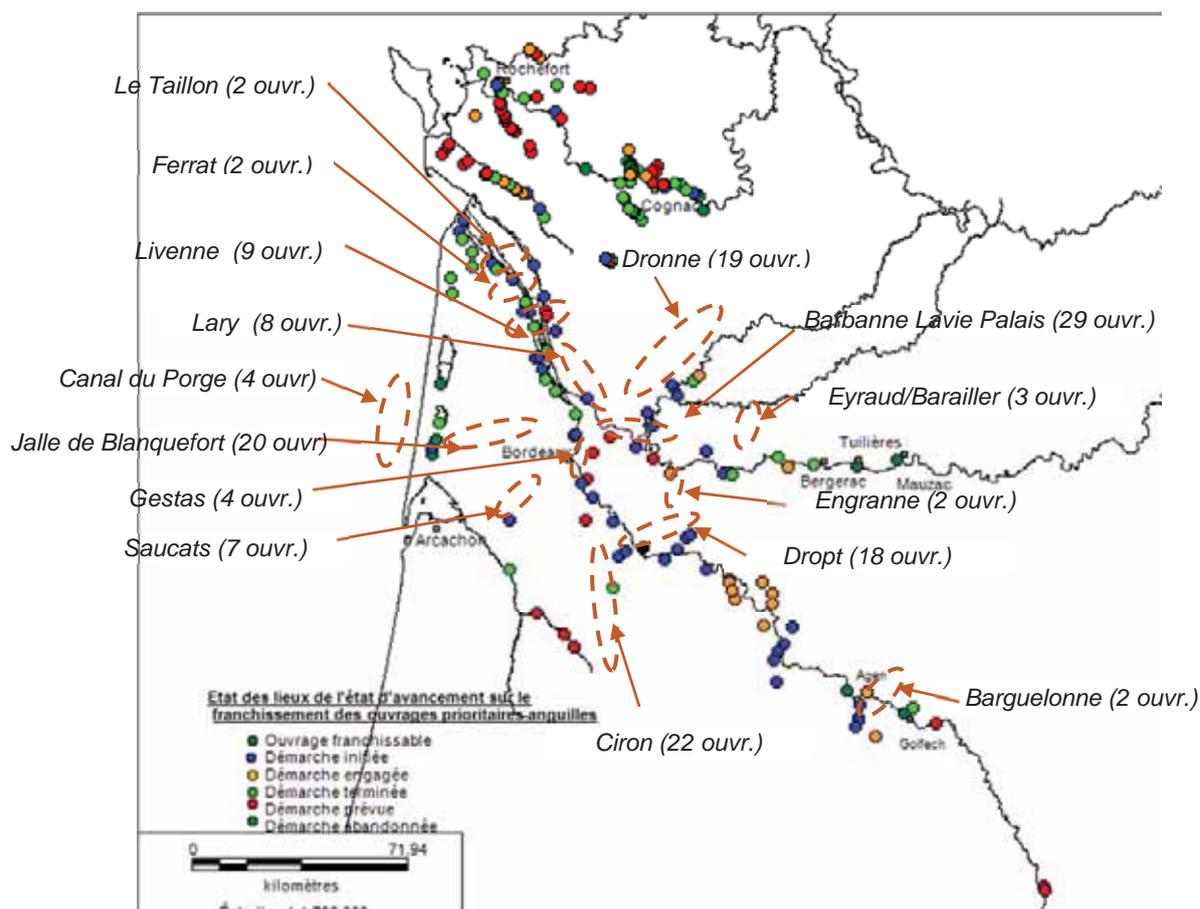


Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge

A retenir :

- **Un suivi technique et financier de l'état d'avancement de la mise en place des mesures du PLAGEPOMI et du PGA.**
- **Des avancées notables dans le rétablissement de la libre circulation sur le territoire COGEPOMI**
- **Un suivi précis de la réalisation des mesures du PGA à l'échelle de l'UGA Garonne (quotas de pêche, repeuplement...) permettant de transmettre les informations au niveau national pour l'évaluation du plan de gestion**

2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2018, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostics de bassins versants » sont en cours en 2018 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- SEGI, pour l'étude Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Barbanne, Lavie, Palais
- ISL ; étude de continuité écologique sur le Dropt. Transfert des informations existantes et participation aux comités techniques et de pilotage.
- SAFEGE Suez pour le diagnostic environnemental et l'étude des réseaux de la communauté des communes de Saint Loubes.
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- UNIMA, étude de bassins versants de Ferrat et Chassillac
- Rivière Environnement, étude PDPG de la Jalle de Cartillon, et du franchissement du Moulin de Tiquetorte sur la Jalle de Castelnaud
- ARTELIA, étude PDPG de la Dronne aval
- SOCAMA, étude de bassin versant de la Livenne
- ARTELIA, étude PDPG et continuité écologique Jalle de Blanquefort

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin (cf. figure 15) ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

Ces réunions ont eu lieu dans différents départements (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Tarn et Garonne) et concernaient :

- Le Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle, Bassins Barbanne, Lavie, Palais. Technicienne rivière Audrey Cosyns
- Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou / communauté des communes des Deux Rives, Technicien Julien Cachard : contournement du moulin de Castels et Cornillas sur la Barguelonne : appui pour la mise en place d'une passe à poissons / anguilles.
- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Alexandre Pellé : suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
- SIAEBVELG, chargé de mission Franck Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge
- SIAEBVELG, technicien rivière Sébastien Dufour : révision de la DIG du Syndicat de bassin versant.
- Département de Charente Maritime : étude des bassins versants de Chassillac et Ferrat
- EPIDOR, point sur les ouvrages hydrauliques de la Dronne en Gironde dans le cadre de l'étude groupée de rétablissement de la continuité écologique sur la Dronne.
- EPI Dropt et Syndicat Mixte Dropt aval, technicien rivière Stéphane Jarleton : appui technique pour l'étude de rétablissement de la continuité écologique.
- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort.
- SITAF de Castillon, Syndicat Mixte des 3 bassins : rétablissement de la libre circulation sur Eyraud Barailler : suivi de l'ouverture des vannes et de l'effacement de deux ouvrages.
- Communauté des communes de l'Estuaire, technicien rivière Gabriel Guéric : lancement d'une étude de rétablissement de la libre circulation sur la Livenne et le marais aval.
- SIA Saye, Galostre, Lary, technicien rivière Baptiste Londeix : PPG Saye Galostre Lary..
- MIGADO qui avait travaillé en 2012 avec le technicien rivière du Syndicat Mixte du Pays d'Albret, et le bureau d'étude associé pour apporter les éléments techniques

nécessaires à la conception d'une passe à canoë et passe à anguilles couplées. Ce système est un test et a été mis en service début 2013, et pourra être utilisé sur d'autres sites. Cette passe a été installée sur la Gélise, affluent de la Baïse. Des pêches électriques ont eu lieu depuis 2014 pour évaluer l'efficacité de l'aménagement. Les résultats des pêches permettent d'adapter la technicité du système pour le rendre franchissable.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Jérôme Tartare, Syndicat des bassins versants de l'Engranne et Gamage (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave et Raphael Jun, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, SITAF du Canton de Castillon la Bataille (24), puis communauté des communes du Bergeracois (24)
- Yannick Birkly, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Alexandre Pellé, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Stéphane Jarleton, technicien rivière Syndicat d'aménagement des Eaux du bassin versant du Dropt (33, 24,47)
- Guéric Gabriel, technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).
- Gael Pannetier, SABV Dronne Aval (33, 24 et 17)
- Geoffroy Millet, le Gua (33)
- Celia Janotto, Presqu'île d'Ambés (33)

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existant sur différents thèmes :

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages.

La DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages en s'appuyant sur le travail réalisé par le bureau d'étude EGIS Eau.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

L'animatrice a également travaillé avec des partenaires du bassin de la Charente et de la Seudre. L'animatrice et Irstea ont apporté un appui technique dans l'analyse des données de pêches électriques recueillies par la Cellule Migrateurs dans le cadre du suivi du front de colonisation. Les données sont mises en commun et comparées entre le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et le bassin Charente Seudre.

MIGADO fait également en collaboration, avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenue co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle est attribué pour 3 ans. MIGADO est en train d'organiser les prochaines journées anguilles du GRISAM, en partenariat avec SEINORMIG.

Les Journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Les appels à proposition ont été lancés en septembre 2017, afin de pouvoir élaborer le programme des journées. Un comité scientifique a été constitué incluant MIGADO, Irstea, le MNHN, AFB, EptB Vilaine. C'est la première fois depuis l'existence des Journées anguilles GRISAM qu'autant de propositions de communications orales ou posters sont réceptionnées. Au total, 46 propositions sont arrivées, et un tri a dû être réalisé afin de limiter la sélection à 30 propositions. Les autres communications se feront sous forme de posters.

Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

**Invitation au GRISAM Anguille
- Edition 2018 -**

• **Dates :** 27, 28 et 29 mars 2018

• **Lieu :** Rouen (76)
Salle «Vue sur Seine», Hangar 10
10 Quai Ferdinand de Lesseps

**Date limite d'inscription fixée au
31 janvier 2018 :**
www.grisam-anguille-rouen-2018.com

**Date limite de soumission des résumés fixée au
31 janvier 2018 à adresser à :**
grisam.anguille2018@gmail.com

• **Contacts :**

- **Secrétariat du GRISAM :**
mail : grisam.anguille2018@gmail.com
- **Seinormigr :** 02.35.62.01.55
mail : seinormigr@gmail.com

MIGADO UMSA PATRIMOINE NATUREL seinormigr

Figure 16 : Flyers de présentation et inscriptions des journées GRISAM

Le nombre d'inscrits est de 141 personnes, nombre jamais atteint lors des précédentes journées (96 en 2012 et 97 en 2015), ce qui montre l'intérêt pour la gestion de l'anguille des différents partenaires. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants..), l'administration (Ministère, DREAL.. ;), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles...

En annexe 3 de ce rapport est joint le diaporama introductif des journées présenté par MIGADO et la Museum National d'histoire naturelle. Le programme des journées est joint en annexe 4.

MIGADO a fait une présentation lors de ces journées : « Suivi du flux entrant de civelles dans l'Estuaire de la Gironde ». La présentation est jointe en annexe 5 de ce rapport.

A retenir :

- **Un réseau consolidé et dynamique entre les différents partenaires impliqués dans la gestion de l'anguille**
- **Un appui technique marqué et demandé de MIGADO aux gestionnaires d'ouvrages ou partenaires techniques et institutionnels dans les différents comités de pilotage des études traitant de la continuité écologique**

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2018 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni en septembre 2018 un groupe technique financeurs a été organisé afin de :

- faire le bilan des actions menées en 2018
- présentation des perspectives et actions 2019
- plan de financement des actions 2019

Le compte-rendu de cette réunion et les annexes sont joints en annexe 6 de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 16 mai 2018, une séance plénière COGEPOMI a été organisée afin d'aborder différents points, dont le nouveau règlement intérieur du COGEPOMI et la présentation intermédiaire du PLAGEPOMI, présenté par espèce.

MIGADO a participé à l'élaboration du bilan, et en annexe 7 de ce rapport sont joints l'invitation et le document bilan distribué en séance par la DREAL Nouvelle Aquitaine, rapport élaboré sur la base des informations transmises par les différents groupes techniques.

A retenir :

- ***Une synthèse annuelle des actions anguilles mises en place sur le territoire COGEPOMI***

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation.

Le bilan intermédiaire du PLAGEPOMI a été finalisé et présenté en séance plénière du COGEPOMI suite aux travaux réalisés dans les différents groupes techniques du COGEPOMI. Toutes les actions prévues sur l'anguille dans le PLAGEPOMI sont en cours de réalisation ou sont finalisées. En 2018, le rapportage du Plan de gestion anguille a été présenté en comité National anguille, suite à l'élaboration d'un rapport issu des différentes informations et des documents transmis par la DREAL Nouvelle Aquitaine et MIGADO à travers l'animation du Groupe Technique anguille sur les actions développées sur le territoire

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicat de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2018 a permis de poursuivre les avancés sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là.

Cela est confirmé également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. Les Journées anguilles GRISAM ont eu lieu du 26 au 29 mars 2018 à Rouen, et ont rassemblé un nombre de participants jamais égalé lors des précédentes journées.

Le Groupe technique anguille s'est réuni en septembre 2018 afin de faire le bilan des actions 2018 et perspectives 2019.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce.

ANNEXES

ANNEXES 1

REÇU LE 23 AVR. 2018

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Service Patrimoine Naturel
Site de Bordeaux

Affaire suivie par : Gilles ADAM
gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 32 97

Bordeaux, le 13 AVR. 2018

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre du 16 mai 2018.

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre qui se tiendra le :

mercredi 16 mai 2018, de 10H00 à 13H00
Salles 1 et 2 au rez-de-chaussée
à la cité administrative- rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX

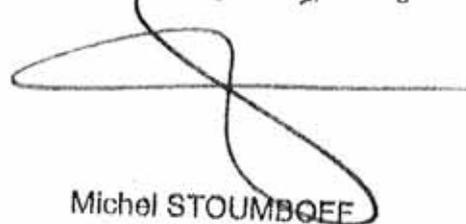
L'ordre du jour est le suivant :

- projet de règlement intérieur du COGEPOMI
- bilan à mi-parcours du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)
- actualité sur les opérations en cours ou en phase de lancement (lamproie marine, silure...)
- avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente
- examen d'une demande de modification de la pêche amateur aux engins
- questions diverses.

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBQUEE

	COGEPOMI Comité de Gestion des Poissons Migrateurs	Date : 2018 Thème°: Cogepomi Garonne
Bilan intermédiaire d'application du PLAGEPOMI 2015-2019		

1. Objet de la note

Le plan de gestion des poissons migrateurs adopté pour la période 2015-2019 prévoit un bilan à mi-parcours (mesure MP02). Ce bilan doit permettre de dresser un point d'avancement sur les mesures adoptées. La situation des espèces doit aussi être abordée afin de mesurer l'évolution depuis le dernier bilan.

2. Etat et tendance d'évolution des espèces sur le territoire du COGEPOMI

Grande alose

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Cette espèce, qui remonte les cours d'eau jusqu'à son lieu de naissance, connaît un phénomène de raréfaction qui s'est brusquement accéléré depuis 2006. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'individus, en moyenne, remontaient le cours de la Gironde vers la Garonne et la Dordogne, les habitats privilégiés de l'espèce se situant essentiellement sur ces deux grands axes migratoires. Aujourd'hui, les remontées sont estimées à quelques milliers d'individus.

Différents facteurs participent à la relative raréfaction de l'espèce : les obstacles à la montaison, le bouchon vaseux et probablement la qualité des eaux et des milieux qui dans certains secteurs peut atteindre des niveaux critiques lors d'événements climatiques défavorables (par exemple déficits en oxygène). La pêche, qui occasionnait une capture annuelle représentant en moyenne plus de 55% de la ressource a également contribué à la fragilisation de la population dans ce contexte de stock déjà affaibli. Un moratoire sur la pêche a été prononcé par le COGEPOMI afin de contribuer à la restauration de la population de grande alose.

La qualité des milieux de vie de cette espèce doit faire l'objet d'une reconquête importante, par exemple en termes de qualité sédimentaire, dans les secteurs où se déroule la reproduction de l'espèce. La migration de montaison doit aussi être améliorée en tenant compte des connaissances disponibles en matière de dispositifs de franchissement adaptés. Le suivi précis de l'espèce doit être complété afin d'englober les stades de vie les plus pertinents y compris sur le territoire maritime afin d'alimenter le tableau de bord spécifique adopté par le COGEPOMI. La recherche des causes de raréfaction pourra s'appuyer sur des expérimentations variées faisant appel le cas échéant à des lâchers de larves marquées issues de reproduction en captivité et suivis lors de leur migration de dévalaison puis lors de leur retour. L'impact du silure sur l'espèce comme sur les autres migrateurs fera l'objet d'évaluation. Les interdictions de pêche seront maintenues jusqu'au dépassement des seuils précautionneux définis par le COGEPOMI.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	☹	↓
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	☹	↓

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	☹	↓
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	☹	↓

Alose feinte

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

L'aloise feinte fait encore l'objet de lacunes fortes en termes de connaissances. Un effort doit être fait pour disposer d'informations ou les analyser lorsqu'elles sont disponibles afin de caractériser l'état général de la population, son exploitation et les pressions qu'elle subit. Cette espèce inféodée aux parties basses des bassins versants est moins soumise aux effets des barrages sur la Garonne et la Dordogne. Des solutions de franchissement devront être mises en place sur la partie aval de la Charente. L'évaluation doit porter préférentiellement sur les effectifs, les habitats et notamment les frayères, les pressions halieutiques et les perturbations physico-chimiques que cette espèce peut subir dans les secteurs estuariens sous influence des bouchons vaseux (Gironde et Charente). Une distinction de l'aloise feinte et de la grande alose est nécessaire pour mieux évaluer les populations des deux espèces dans le bassin de la Charente.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. On peut noter quelques évolutions de statistiques en mer. En 2016, les débarquements en criées de Charente-maritime ont été très importants (>11 t) en comparaison à la moyenne annuelle de 700 kg sur les 8 dernières années). Les débarquements ont surtout été réalisés à La Cotinière (>50%)(côte ouest d'Oléron). Le bilan global reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Anguille européenne

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

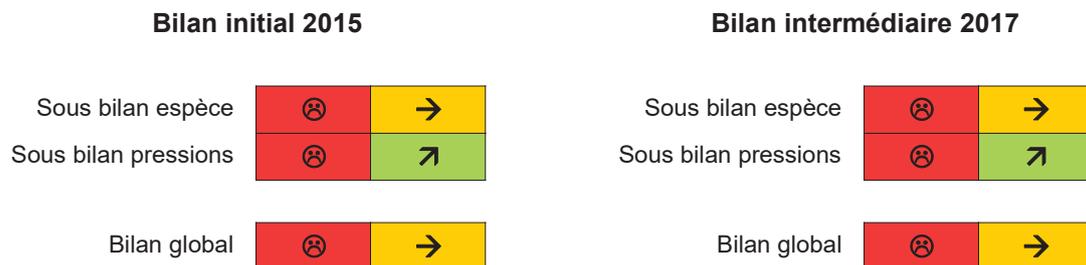
Sur le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, le stock d'anguilles, en régulière diminution depuis 1980, reste au niveau le plus bas. Il se concentre sur les parties aval du bassin. Cette situation semble être le fait de multiples facteurs : la dégradation générale de la qualité des milieux et des habitats ; l'abondance d'obstacles à la migration de montaison et de dévalaison ; d'importants niveaux de parasitisme et de contamination ; la pêche qui occasionne un prélèvement variable selon les catégories de pêcheurs et les stades biologiques ciblés et d'autres facteurs moins bien évalués y compris en mer.

Il est nécessaire d'agir sur chaque facteur de perturbation afin de tenter d'infléchir la tendance d'évolution. La libre circulation dans les zones de colonisation préférentielles les plus fonctionnelles est une priorité au même titre que la réduction des pressions de pêche, la limitation des mortalités lors du passage par les turbines, et plus généralement, l'amélioration des habitats et des milieux de vie de l'espèce soumis à de nombreuses altérations physiques, chimiques et hydrologiques.

Cette espèce fait l'objet d'un règlement européen visant la restauration de la population compte tenu de son importance patrimoniale et du niveau actuel de son stock considéré comme alarmant à l'échelle de l'Europe. Le PLAGEPOMI devra contribuer à l'application du plan national. En particulier il définit les zones les moins défavorables aux actions de transferts de civelles. Des suivis originaux adaptés au territoire du bassin seront maintenus ou mis en oeuvre afin de renforcer l'évaluation de l'abondance de l'anguille et ainsi compléter les informations non connues au niveau national jusqu' alors.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution majeure, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit.

On note une amélioration des densités observées dans le cadre du front de répartition en particulier dans les secteurs aval estuariens concordant avec l'amélioration des remontées observées au niveau national dans le cadre du suivi du plan de gestion de l'anguille. Toutefois, bien qu'encourageant, ces éléments ne remettent pas en cause le bilan établi en 2015. Le bilan reste inchangé.



Saumon atlantique

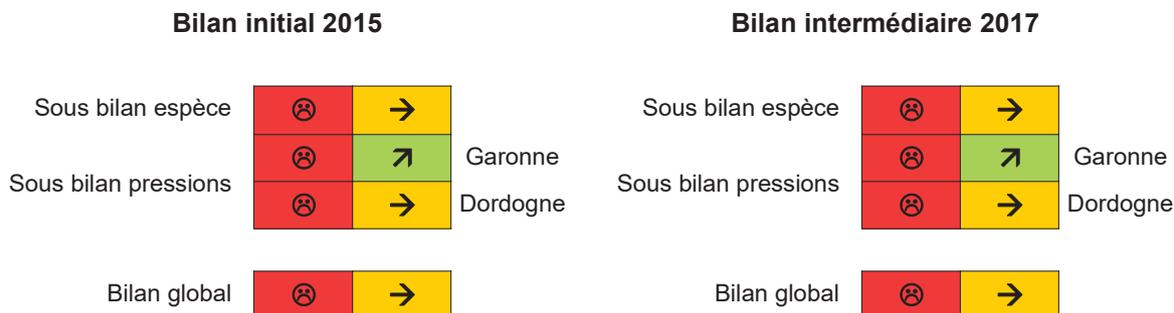
Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Initiée dans les années 1980, la politique de repeuplement et de restauration sur les différents cours d'eaux du bassin a permis de reconstituer une population qui n'est toutefois pas parvenue à un état d'autosuffisance. Les effectifs les plus importants ont été constatés entre 2000 et 2002 (jusqu'à 1800 saumons observés aux stations de Tuilières et Golfech). Depuis, les effectifs sont revenus à un moindre niveau, avec une disparition presque totale des remontées de castillons.

La pêche du saumon sauvage étant totalement interdite, les difficultés de montaison liés aux nombreux ouvrages, ainsi que la faiblesse des débits des cours d'eau et leur artificialisation par la pratique des éclusées sont en cause et constituent des axes majeurs pour les actions à engager jusqu'aux zones de frai très éloignées de l'océan. L'efficacité des dispositifs doit garantir la rapidité de la migration. La compréhension des difficultés de migration sur la Garonne moyenne est une clé de la gestion sur cet axe. La diminution de l'impact cumulé des ouvrages du bergeracois l'est aussi sur la Dordogne. La restauration des habitats de reproduction pourra s'appuyer sur l'apport de sédiments adaptés après examen minutieux des effets attendus de ce type d'action.

L'alevinage maintenu au même niveau ces dernières années n'a pas permis d'atteindre les taux de retour fixés initialement. La poursuite des lâchers doit s'envisager en lien avec la mise en oeuvre d'actions susceptibles de changer significativement les conditions de réussite du plan de restauration. Ainsi, l'évaluation des plans de repeuplement s'accompagnera d'une réflexion stratégique sur l'avenir de ces plans.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.



Truite de mer

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Sur le bassin Garonne-Dordogne, les informations disponibles proviennent des stations de contrôle de Tuilières et Golfech et attestent de la présence de l'espèce sur les axes. Sa présence est toutefois également constatée sur le bassin de la Charente. Les outils de suivis sont peu nombreux. A l'instar de celle du saumon, la migration de la truite de mer semble souffrir du faible débit des eaux en été et des conséquences de la qualité des eaux et des milieux.

La truite de mer bénéficiera des mesures envisagées pour le saumon atlantique en matière de gestion des habitats et de continuité écologique.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce		
Sous bilan pressions		
Bilan global		

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce		
Sous bilan pressions		
Bilan global		

Lamproie marine

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

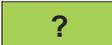
S'il est difficile d'apprécier l'abondance réelle du stock, on constate que les captures des pêcheurs en nette augmentation à partir des années 2000 restent importantes ces dernières années. Plus à l'amont les lamproies marines ne sont plus observées au niveau des premiers barrages de Garonne et Dordogne traduisant une évolution radicale de comportement ou d'abondance et interroge sur l'évolution des effectifs de reproducteurs depuis 2010. Les habitats de la lamproie se situent aussi bien sur les grands axes migratoires aquitains que sur la Charente. Ceux qui se situent en aval des grands barrages et autres obstacles à la libre circulation accueillent aujourd'hui l'essentiel des géniteurs de lamproie marine, ce qui constitue une restriction très forte de l'aire de colonisation continentale. Le niveau des pressions de pêche sera adapté aux capacités du stock. Ainsi un effort est indispensable afin de mettre en relation les suivis du stock et de l'exploitation pour parvenir à dégager une vision plus globale et orienter la gestion. Celle-ci pourra si nécessaire s'accompagner d'investigations supplémentaires sur les territoires aval non encore prospectés (par exemple suivi des ammocètes sur la Garonne ou ses affluents).

Des recherches spécifiques permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la population de lamproie marine, notamment sur sa faculté à retourner dans sa rivière de naissance sont souhaitées.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 confirment l'évolution défavorable de l'espèce dans le bassin avec une répartition cantonnée au secteur aval. Cela concerne les sous bassins bassin Garonne et Dordogne mais aussi le sous bassin Charente. Les comptages aux barrages (Golfech, Tuilières Cognac) ne révèlent aujourd'hui que quelques spécimens alors que l'on observait quelques centaines ou milliers de lamproies précédemment. Les opérations visant à comprendre ce phénomène se mettent en place ce qui ne permet pas encore de conclure sur les causes de raréfaction. Le phénomène semble toutefois observé plus globalement en France sur des bassins versant de dimensions variées et soumis à des pressions différentes laissant entrevoir une cause plus générale et peut-être marine.

Il est proposé de modifier le bilan pour tenir compte de la confirmation des observations entrevues en début de PLAGEPOMI 2015-2019.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce		
Sous bilan pressions		
Bilan global		

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce		
Sous bilan pressions		
Bilan global		

Lamproie de rivière

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Cette espèce accuse un manque de connaissance significatif. Sa présence est avérée dans de nombreuses rivières du territoire, mais son abondance n'est pas évaluée. La lamproie de rivière ne fait l'objet d'aucune pêche commerciale. Sa population est essentiellement dépendante des capacités des milieux et des pressions qui s'y exercent en termes de niveau de pollution des eaux de déficits en eau, et d'obstacles à la libre circulation. Outre le maintien d'un suivi minimal, l'ensemble des actions visant à réduire les pressions sur les milieux contribueront à la préservation de l'espèce.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

3. Point d'étape sur la mise en œuvre des mesures du PLAGEPOMI 2015-2019

■ Réalisé ; ■ En cours de réalisation; ■ Réflexion engagée ; ■ Non initié

Code	Mesure	Etat d'avancement	Observations
GH01	Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic	■	Diagnostiques et études préalables à des travaux de restaurations réalisés pour certains secteurs (Dordogne corrézienne, Dordogne bergeracoise). Mise en œuvre engagée sur la Dordogne corrézienne.
GH02	Disposer de toute information utile pour évaluer l'impact des pompages du CNPE du blayais	■	
GH03	Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes	■	Eléments d'analyse globalement disponibles, évoqués en groupe technique. Synthèse à finaliser dans le cadre du COGEPOMI plénier
GH04	Intégrer la qualité des milieux des marais ou des zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants	■	Etudes engagées sur quelques sites. Sujet évoqué dans le futur guide marais de la Cellule Migrateurs Charente Seudre (début 2018).
GH05	Réduire l'impact de l'exploitation des grands barrages hydroélectriques de la Dordogne	■	Démarche poursuivie, mais sans améliorations significatives depuis 2015. Prolongation de la "convention éclusées" en 2018 par un avenant.
LC01	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques	■	Démarche engagée ou poursuivie
LC02	Transférer les espèces migratrices à la montaison et à la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne	■	Démarche poursuivie

LC03	Le rétablissement de la continuité écologique est appliqué prioritairement sur les cours d'eau classés (art. L. 214-17 CE), certains projets jugés particulièrement intéressants pourront être accompagnés sur les cours d'eau non classés du bassin Charente	■	Prise en compte prioritairement des ouvrages sur cours d'eau classé en cours
LC04	Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées	■	Garonne: dispositif de franchissement de Golfech adapté pour limiter l'entrée des silures, opération d'évacuation des silures en cours. Dordogne: mise en évidence d'une prédation de migrateurs au niveau de la chambre d'eau de Tuilières, la solution à l'étude consiste à déplacer la sortie de la passe en amont du masque.
LC05	Contribuer à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique	■	Démarche d'actualisation des listes non engagée.
GP	Périodes d'ouverture de la pêche des poissons migrateurs	■	Période d'ouverture adoptées dans les départements
GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs	■	Démarche poursuivie
GP02	Maintenir les interdictions de pêche de la grande alose dans le contexte de raréfaction de l'espèce dans le bassin	■	Moratoire maintenu
GP03	Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par les mesures d'interdiction	■	Expérimentations envisagées dans le cadre de la gestion du silure et de l'exploitation de cette espèce par la pêche professionnelle
GP04	Définir les éléments d'évaluation de la population de lamproie marine en déduire les pistes d'adaptation de l'exploitation halieutique	■	Réflexion engagée dans le cadre d'un nouveau comité lamproie. Partage des connaissances et élaboration d'un plan de gestion spécifique en cours
GP05	Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions	■	Démarche poursuivie
SS01	Poursuivre le repeuplement en saumons et les suivis associés, adapter le repeuplement en fonction de l'évaluation du programme de restauration	■	Alevinages poursuivis, évaluation du programme en cours en Garonne et en Dordogne
SS02	Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	■	Sites de repeuplement en anguille définis et pris en compte annuellement dans le cadre de l'appel à projet repeuplement
SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données	■	Suivi réalisé et données valorisées régulièrement par lettre d'info ou tableau de bord. Station de Malause inexistante, échappements de Crouin estimés annuellement
SB02	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaunes utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI	■	Différents suivis complémentaires mis en œuvre et résultats exposés en groupe technique anguille. Suivis état de colonisation jeunes anguilles sur Charente et Seudre réalisés en 2015 et 2017. Suivi anguilles jaunes en marais salé de la Seudre réalisés en 2016 (prévision 2018)
SB03	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêche et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien	■	Opération réalisée annuellement (2015 et 2017 pour l'estuaire de la Seudre avec un travail sur les captures en estuaire, les entrées en marais salé et le passage sur la partie fluviale (passe de Saujon avec la FD17) exploitation des résultats interannuels à réaliser pour évaluer l'indicateur

SB04	Présenter en COGEPOMI les résultats des suivis des rivières index du plan national de gestion de l'anguille	■	Les résultats des suivis menés sur le site index « Dronne » ont été présentés en groupes techniques. Des réflexions sont en cours sur le devenir de ce suivi. Suivi du nouveau site index « canal des Etangs » engagé.
SB05	Suivre la reproduction des lamproies marines et des lamproies de rivière sur les axes principaux et mobiliser les acteurs gestionnaires des cours d'eau pour actualiser l'inventaire des habitats pour un suivi des lamproies sur des affluents aval	■	Suivi élargis aux affluents. Réflexion à poursuivre en fonction des résultats d'autres opérations de suivi des géniteurs en cours ou projetées (radiopistage, marquage recapture) L'inventaire des habitats sera renouvelé en 2018 et 2019 avec une nouvelle étude sur la Charente. BV Dordogne: suivis de la lamproie marine satisfaisants et maintenus (comptage des nids, pêche électrique des ammocètes). Aucun suivi dédié à la lamproie fluviale pour le moment.
SB06	Poursuivre le suivi des grandes aloses afin de disposer d'indicateurs de population définis dans le cadre des tableaux de bord Garonne-Dordogne	■	Poursuite des suivis sur les BV Garonne et Dordogne: suivi de la reproduction de la grande alose satisfaisants et maintenus (comptage des bulls). Indicateurs pour la Charente mis à jour avec les données 2016. Prévision de définir des indicateurs pour chaque espèce (grande et feinte).
SB07	Poursuivre le suivi de la reproduction de la grande alose et de l'aloise feinte sur la Charente	■	Poursuite des suivis. Travail méthodologique en cours
SB08	Suivre la reproduction et plus globalement la présence des géniteurs d'aloses feintes et des aloses	■	Suivis en cours
SB09	Suivre la reproduction naturelle des saumons et des triutes de mer	■	Suivis en cours
SH01	Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan	■	Maintien du système de recueil des déclarations de pêche. Bilan établi à l'occasion des groupes techniques spécifiques mais mobilisation des données du SNPE toujours très difficile.
SH02	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille et, pour le bassin Charente, des aloses	■	Enquête pêche à la ligne de l'anguille réalisée dans les départements aval du bassin Garonne Dordogne.
SH03	Proposer une estimation des captures accidentelles de poissons migrateurs et en particulier de grandes aloses en mer	■	Blocage de la profession. Information disponible néanmoins avec les débarquements en criées en Charente-Maritime.
AC01	Préciser les problèmes environnementaux auxquels la grande alose est sensible afin de déterminer les conditions de réussite du programme de restauration de l'espèce	■	Programme de recherche engagé
AC02	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux	■	Analyses en cours. Résultats à communiquer
AC03	Etudier l'efficacité de la reproduction naturelle des saumons du bassin de la Garonne sur le secteur Ariège. Appréhender les conditions de migration sur la Garonne moyenne	■	Transferts des saumons sur l'Ariège en cours. Etude de la Garonne moyenne en cours
AC04	Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs	■	Plusieurs études abouties d'autres envisagées. Poursuite de l'amélioration des connaissances sur l'espèce
MP01	Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs	■	Actions en cours à l'échelle des sous bassin

MP02	Suivre et évaluer le PLAGEPOMI	■	En cours
MP03	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation	■	En cours, comité lamproie instauré
MP04	Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements	■	En cours
MP05	Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs, et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion	■	Démarche en cours ou en projet selon les sous bassin ou les espèces. Site web tableaux de Bord Migrateurs Charente et Seudre régulièrement consulté. Actualisation annuelle des indicateurs et des états des populations sur les bassins de la Charente et la Seudre.

4. Financement du programme poissons migrateurs

Objet et cadre du bilan financier

Le bilan financier vise à décrire l'évolution interannuelle des financements des programmes sur les poissons migrateurs, sur le territoire de compétence du PLAGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre :

- il distingue les opérations par grands thèmes d'actions figurant dans le PLAGEPOMI: gestion des habitats ; continuité écologique ; soutien de stock ; animation, sensibilisation, communication ; gestion de la pêche ; suivis biologiques et halieutiques ; amélioration des connaissances ;
- il identifie les catégories de maîtres d'ouvrage, ainsi que les principales sources de financement (autofinancement et aides publiques et privées).

Les précédents bilans financiers avaient été tirés sur la base des opérations réalisées sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013. Ce nouveau bilan porte sur les opérations réalisées sur la période 2013-2017.

Recueil d'informations

L'inventaire des opérations (désignation, maître d'ouvrage, budget en dépenses et recettes, espèces et territoires concernés) a été mené sur la base d'un recensement fourni par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) sur les aides qu'elle a accordées pour des opérations sur les poissons migrateurs sur la période 2013-2017. Ce recensement a été complété par les animateurs des groupes techniques en particulier pour les opérations qui n'auraient pas fait l'objet d'aides de l'AEAG.

Opérations recensées

À ce jour pour la période 2013-2017, 678 opérations ont été recensées, menées par 369 maîtres d'ouvrage différents, pour un total de dépenses d'environ 70,7 M€.

Même si la durée de la période sur laquelle porte ce bilan intermédiaire est inférieure à celles des bilans précédents, ce nombre d'opérations réalisées et les dépenses induites sont très sensiblement supérieurs à ce qui avait été recensé précédemment. Cette augmentation est principalement due à la forte progression, en nombre et en dépenses, des opérations sur la restauration de la continuité écologique.

Maîtres d'ouvrages

La très grande majorité des 369 maîtres d'ouvrage n'a porté qu'un petit nombre d'opérations sur la période 2013-2017 : 150 d'entre eux n'ont porté qu'une seule opération ; 72 autres ont porté entre 2 et 5 opérations.

Les exceptions notables sont :

- MIGADO et l'EPTB Charente, portant notamment des gammes d'opérations de récurrence annuelle, c'est aussi le cas à un degré moindre pour le SMEAG et Epidor et la Fédération de Pêche de la Gironde ;
- quelques maîtres d'ouvrages portant des études et travaux dans le domaine de la continuité écologique (EDF, Syndicats de bassin versant, communauté de commune, PNR Périgord limousin).

Dépenses par « chapitre » du Plagepomi

Les types d'opération ayant entraîné les plus fortes dépenses sont celles liées à la continuité écologique, qui représentent 77 % du total des dépenses sur la période. Cette répartition des dépenses par thème est sensiblement différente de celles observées pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012, pour lesquels les investissements pour la libre circulation des espèces portaient sur environ 40 à 52 % des financements.

Les suivis biologiques et halieutiques occasionnent des dépenses plus fortes ces dernières années (en moyenne 930,000€ par an entre 2013 et 2017 contre 590,000€ par an entre 2007 et 2012).

Les coûts des opérations de soutiens de stock ont aussi évolué à la hausse mais intègrent le programme de transfert de civelles lié au plan de gestion de l'anguille.

Les opérations de gestion des habitats ou d'animation communication sensibilisation sont restés du même ordre de grandeur que pendant les plans de gestion précédents.

Cette évolution des types d'opérations, avec le renforcement très important de celles portant sur la continuité écologique, dont les coûts individuels sont élevés, se traduit dans la dépense annuelle moyenne, celle-ci est de 14,1 M€ tous types d'opérations confondues : sur la période 2013-2017, contre 3,1 M€ et 5,4 M€ respectivement pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012.

La répartition par année n'est pas toujours simple, du fait d'opérations interannuelles, mais une approche permet d'en voir les grandes lignes. L'hétérogénéité interannuelle, déjà observée pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012, résulte en particulier de l'hétérogénéité de réalisation d'opérations « lourdes », en particulier celles sur la restauration de la continuité écologique. La part des actions de gestion de la pêche est aussi très variable et dépend de la mise en œuvre des plans de sortie de flotte et l'engagement des pêcheurs pour un arrêt de leur activité professionnelle.

Dépenses par espèces

Les opérations « toutes espèces » représentent 82 % du total des dépenses. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'amélioration de la continuité écologique dont les solutions retenues bénéficient à plusieurs espèces.

Pour les autres opérations dont l'objet cible particulièrement une espèce, les financements sont alors répartis entre le saumon (38%) l'anguille (30%) et la grande alose (27%). Les alevinages en saumons et les transferts de civelles contribuent en grande partie à cette distribution. Le programme d'amélioration des connaissances engagé pour la grande alose explique également la part financière sur cette espèce.

Apports par types de contributeurs

Globalement l'Agence de l'Eau Adour-Garonne apparaît comme le principal contributeur (50 % des financements). Par rapport aux bilans des deux périodes précédentes, la part de l'autofinancement a sensiblement augmenté. Ceci s'explique par l'augmentation des opérations de restauration de la continuité écologique qui implique une participation des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages.

Pour les autres opérations hors continuité écologique, l'AEAG apporte 1,37 M€ par an pour la période 2013-2017 ce qui est nettement supérieur à ce que l'on observait sur la période précédente (729,000€ par an entre 2007 et 2012). Une partie de cette augmentation est due au lancement du programme de recherche sur la grande alose ou aux études visant à évaluer les programmes migrateurs.

Sur les actions hors continuité écologique on peut noter le maintien des financements européens (21%. La région et les départements contribuent à hauteur de 8 % (7 % région, 1 % départements) l'AFB apporte 3 % et l'État contribue à hauteur de 10 % essentiellement sur les transferts de civelle et les plans de sortie de flotte.

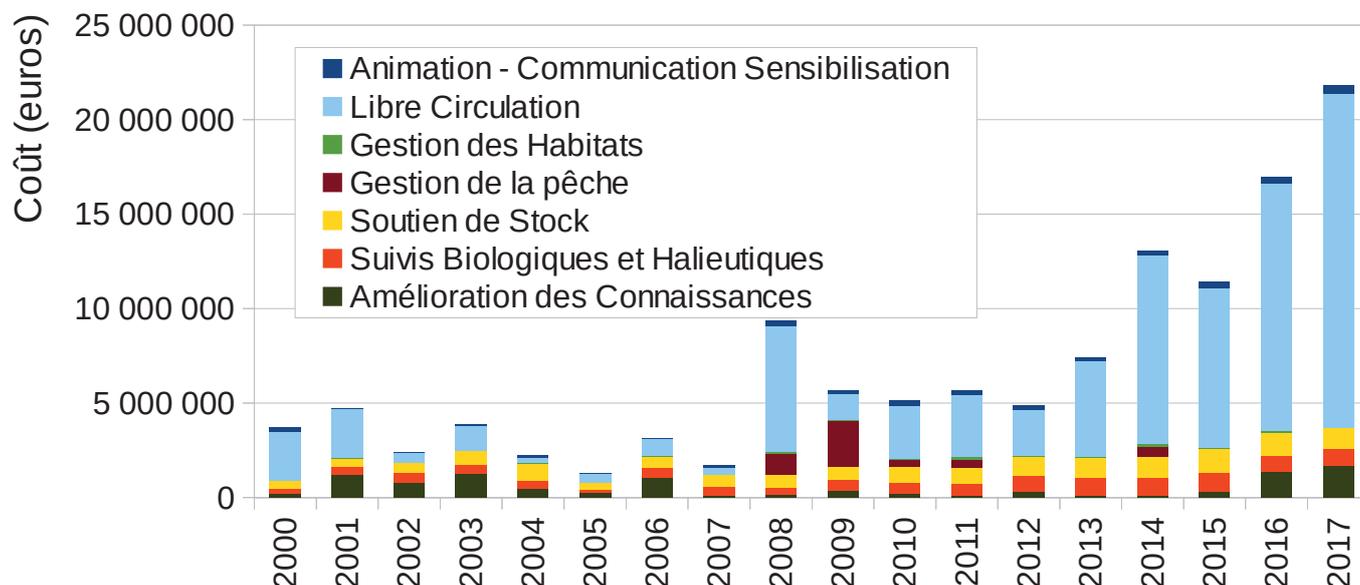
Dépenses par sous-bassins

Les actions de rétablissement de la continuité écologique sur le sous-bassin de la Garonne occupe 67 % des dépenses sur cette thématique. 25 % sur le sous-bassin de la Dordogne et 7 % pour la Charente. Cette répartition était comparable sur la période 2000-2006 mais différente pour la période 2007-2012 au cours de laquelle la Dordogne occupait 59 % des dépenses.

Pour l'ensemble des autres opérations hors continuité écologique, les dépenses sont équivalentes entre Garonne et Dordogne (35 à 36 % des dépenses pour chaque sous-bassin. La Charente occupe 11 % des dépenses et 2 % sont affectés aux territoires de l'estuaire de la Gironde et au canal des Etangs. A noter que 15 % des dépenses sont appliquées globalement au territoire du COGEPOMI ou au bassin Adour-Garonne sans distinction des sous-territoires.

Annexes relatives à la période du bilan financier 2013-2017

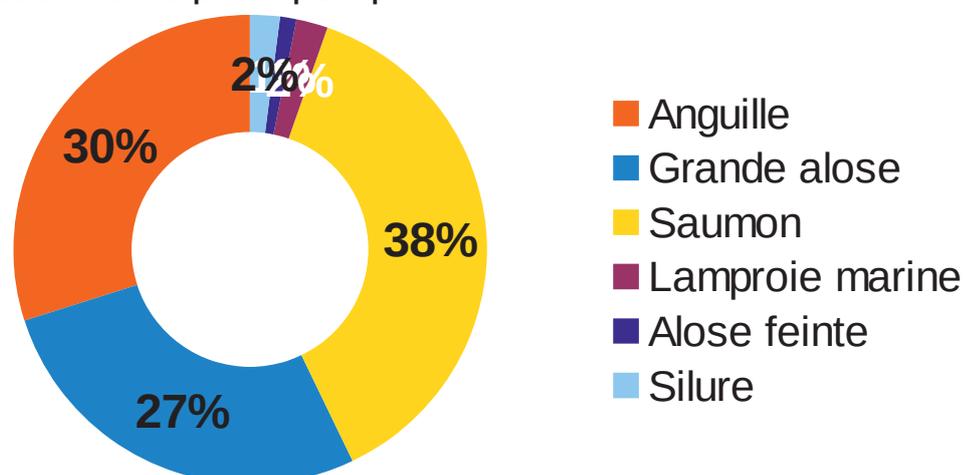
Annexe 1. Répartition des dépenses par « chapitres » du Plagepomi Adour-côtiers



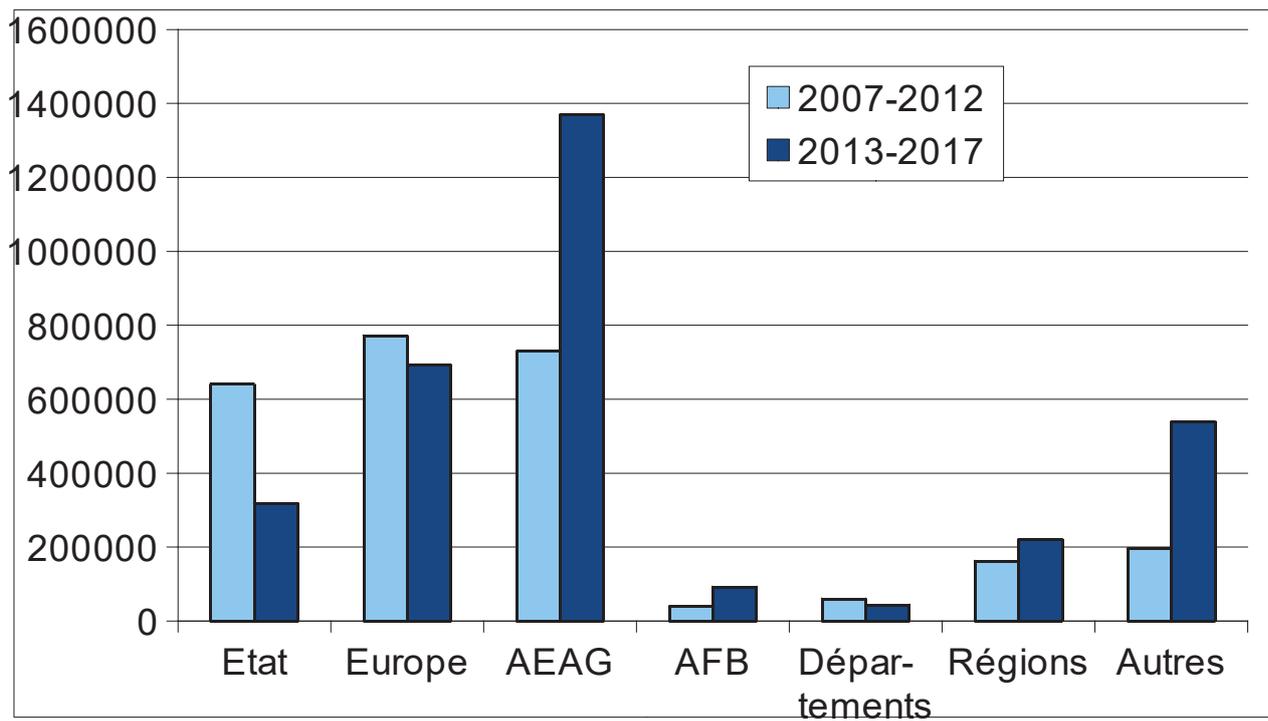
Annexe 2. Comparaison des montants et parts des dépenses, par thème du Plagepomi et par période de bilan financier

Nature de l'action	2000-2006		2007-2012		2013-2017	
	Coût annuel €	%	Coût annuel €	%	Coût annuel €	%
Amélioration des Connaissances	753 898	25	213 881	4	717 346	5
Suivis Biologiques et Halieutiques	398 916	13	590 404	11	930 410	7
Soutien de Stock	565 289	19	771 280	14	1 157 478	8
Gestion de la pêche	0	0	719 246	13	105 682	1
Gestion des Habitats	31 562	1	65 436	1	63 978	0
Libre Circulation	1 226 197	40	2 823 761	52	10 862 285	77
Animation - Communication Sensibilisation	78 942	3	230 756	4	300 261	2
Total	3 054 803	100	5 422 553	100	14 137 440	100

Annexe 3. Répartition des dépenses par espèces



Annexe 4. Répartition des apports par contributeurs. Comparaison des contributions annuelles moyennes sur deux périodes



* * * * *

ANNEXES 2

----- Message transféré -----

Sujet :SIGNALE : Comité national de l'Anguille 29 mai 2018 matin

Date :Tue, 3 Apr 2018 17:32:16 +0200

De :"SAGNIER Cathy (Adjointe à la cheffe de bureau) - DGALN/DEB/EARM3" <cathy.sagnier@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation :DGALN/DEB/EARM3

Pour :Christophe.CHARRIER@developpement-durable.gouv.fr <Christophe.CHARRIER@developpement-durable.gouv.fr>, Claire.MANGEANT@vnf.fr <Claire.MANGEANT@vnf.fr>, Emmanuelle.LONJARET@developpement-durable.gouv.fr <Emmanuelle.LONJARET@developpement-durable.gouv.fr>, Gilles.ADAM@developpement-durable.gouv.fr <Gilles.ADAM@developpement-durable.gouv.fr>, Laure.letessier@developpement-durable.gouv.fr <Laure.letessier@developpement-durable.gouv.fr>, Peter Samson <psamson@mareyeurs.org>, benedict.valadou@afbiodiversite.fr <benedict.valadou@afbiodiversite.fr>, caroline.penil@afbiodiversite.fr <caroline.penil@afbiodiversite.fr>, catherine.gremillet@eptb.asso.fr <catherine.gremillet@eptb.asso.fr>, celine.langlois@ufe-electricite.fr <celine.langlois@ufe-electricite.fr>, christine.bourbon@vnf.fr <christine.bourbon@vnf.fr>, communication@ufe-electricite.fr <communication@ufe-electricite.fr>, dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr <dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr>, fmaury.commercial@orange.fr <fmaury.commercial@orange.fr>, fnpf@federationpeche.fr <fnpf@federationpeche.fr>, h.oumoussa@federationpeche.fr <h.oumoussa@federationpeche.fr>, info@eptb.asso.fr <info@eptb.asso.fr>, information@fne.asso.fr <information@fne.asso.fr>, j.guillouet@federationpeche.fr <j.guillouet@federationpeche.fr>, jsouben@comite-peches.fr <jsouben@comite-peches.fr>, laurent.beaulaton@afbiodiversite.fr <laurent.beaulaton@afbiodiversite.fr>, laurent.rimbault@developpement-durable.gouv.fr <laurent.rimbault@developpement-durable.gouv.fr>, lauronce.migado@wanadoo.fr <lauronce.migado@wanadoo.fr>, marie.bunel@afbiodiversite.fr <marie.bunel@afbiodiversite.fr>, philippe.boisneau@wanadoo.fr <philippe.boisneau@wanadoo.fr>, renee.mathieu@fouchermaury.com <renee.mathieu@fouchermaury.com>, repeuplementanguille.france@gmail.com <repeuplementanguille.france@gmail.com>

Copie à :BRULÉ Karine (Sous-directrice) - DGALN/DEB/EARM <karine.brule@developpement-durable.gouv.fr>, GARNIER Claire-Cécile (Cheffe de bureau) - DGALN/DEB/EARM3 <claire-cecile.garnier@developpement-durable.gouv.fr>, JASPERS Marine (Chargé de mission) - DPMA/SDRH/BGR <marine.jaspers@developpement-durable.gouv.fr>, LORIDAN Romuald (Chargé de mission) - DGALN/DEB/EARM3 <Romuald.Loridan@developpement-durable.gouv.fr>, SOULIAC Laure (Adjointe à la sous-directrice) - DGALN/DEB/EARM <laure.souliac@developpement-durable.gouv.fr>, BORN Claire - DPMA/SDAEP/BPPC <claire.born@agriculture.gouv.fr>, LEGRAND Gwénola (Assistante) - DGALN/DEB <gwenola.legrand@developpement-durable.gouv.fr>, SAILLANT Simone (Directrice adjointe) - DGALN/DEB <simone.saillant@developpement-durable.gouv.fr>, VALENTINE Marie-Michèle (Assistante de bureau) - DGALN/DEB/EARM3 <marie-michele.valentine@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Comme annoncé dans le mail ci-dessous ainsi que dans le courrier envoyé par voie postale vous informant de la mise en œuvre du rapportage du plan de gestion de l'anguille (PGA), un comité national de l'anguille (CNA) se tiendra :

Le 29
mai 2018
de 9h30
à 13h
Grande
Arche
Paroi Sud
La Défense
salle
Passy
03S30

Le projet de rapport du PGA vous parviendra une semaine avant la réunion.

L'accès dans la Grande Arche étant réglementé, vous voudrez bien confirmer par retour de mail votre participation ainsi que le nom des personnes vous accompagnant à cette adresse : en4.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Vous trouverez en pièce jointe un plan du site.

Nous vous remercions de votre collaboration,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Cathy Sagnier

Adjointe au bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche (EARM3)

DGALN/DEB/Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Tél : 01 40 81 30 79

Le 20/02/2018 à 15:15, "SAGNIER Cathy (Adjointe à la cheffe de bureau) - DGALN/DEB/EARM3" a écrit :

Bonjour,

L'année 2018 correspond au 3ème rapportage du plan de gestion de l'anguille (règlement (CE) n° 1100/2007 du 18 septembre 2007). Ce rapport triennal doit être envoyé à la Commission européenne d'ici le 30 juin 2018.

Vous trouverez, en pièce jointe, un courrier vous informant du démarrage de la procédure de rapportage. Dans ce cadre, en tant que membre du comité national de l'anguille (CNA), nous vous sollicitons pour nous transmettre toutes études ou données que vous jugerez utiles pour ce rapportage.

Une réunion du CNA sera organisée courant mai, co-présidée par le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Veillez noter que vos correspondants sur ce dossier sont :

marine.jaspers@agriculture.gouv.fr (correspondant partie maritime) **et** romuald.lori dan@developpement-durable.gouv.fr (correspondant partie fluviale).

Pour information, le courrier vous parviendra également par voie postale.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

--

Cathy Sagnier

Adjointe au bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche (EARM3)

DGALN/DEB/Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Tél : 01 40 81 30 79

--

 <p>M I G A D O</p>	<p>Vanessa LAURONCE Chargée de missions</p>
	<p>Association Migrateurs Garonne Dordogne 12 rue Edmond Besse 33083 BORDEAUX Cedex</p> <p>Tel : 05 56 30 34 20 Port : 06 07 57 85 77</p>



Est-ce bien nécessaire d'imprimer ce courriel ?

Comité national Anguille – La Défense Paris 29 mai 2018

Présidé par Frédéric GUEUDAR DELAHAYE (directeur DPMA)

Co-présidé par Simone Saillant (directrice adjointe DEB)

Fr. GUEUDAR DELAHAYE : Mot de bienvenu à ce comité national anguille. Rappel intégration dans réunion TAC et quotas (23 janv 2018) fermeture en mer de 3 mois à choisir par les états membres.

Simone SAILLANT : Remerciement aux asso grands migrateurs (migado, migradour, etc...) et autres partenaires pour leur participation au rapportage. Doit être finalisé avant fin juin et édition d'une plaquette de comm sur le rapportage. En rapport avec le point évoqué précédemment, la DEB a considéré que ce règlement ne s'applique pas en eau douce.

Réponse au mail de la FNPF : pas diffusion du CR de la dernière réunion, présentation consolidées sur le volet réduction des mortalités par les ouvrages hydroélectriques. Le CR sera envoyé prochainement.

DPMA, DEB, AFB : va présenter chapitre par chapitre. Temps échange de 10min par chapitre, et temps d'échange en fin de réunion.

Marine JASPER et Romuald LORIDAN : Rapportage 2012 sur le PGA

Rapportage 2012, 2015, et projet

Rappel conclusions de 2012 : baisse de 44 du nombre d'ouvrages de pêche civelles, 56% des captures de civelles par rapport à la période de référence.

1/ Etat d'avancement des outils de monitoring (Laurent Beaulaton AFB)

- réseau spécifique anguille, et autres réseaux de pêche
- Rivières index

Evaluation du nombre d'anguilles argentées (620 tonnes) à la baisse y compris sur les dernières années sur le réseau hydrographique utilisé.

Indicateur définis : B current (échappement effectif), B best (meilleur échappement possible – absence de mortalité anthropique), B0 (recrutement 1960-1979)

Estimation du recrutement civelles (moyenne 1995-2000) utilisé car correspond aux argentées actuelles.

Mortalité naturelle définie par le GRISAM (80% au stade civelle).

Limites et perspectives : non pris en compte la présence des passes à anguilles non intégrée au calcul de l'impact des ouvrages, zones non prises en compte (estuaire de la Gironde, lacs, lagunes, marais...), nombreuses limites pour l'estimation des échappements Bcurrent, B best et B0

Evaluation de la production sur les zones profondes : reprises des données du rapportage 2015.

EDA : 2 millions anguilles argentées. Milieux profonds : 11 millions d'anguilles argentées.

Questions

Gilles CROSNIER (EDF) : pensez-vous qu'on est sur la bonne trajectoire ou on n'y est pas ?

Laurent Beaulaton : efforts réalisés, avec réduction des mortalités. Problème est que les retours sur les efforts réalisés sur la pêche civile se verront que dans plusieurs années. Début d'augmentation sur les jeunes stades.

Jean-Paul DORON (FNPF) : prise en compte de la montaison, mais quid à la dévalaison. Dans présentation du rapportage : figure 5 évolution temporelle du nombre d'argentée qui s'arrête en 2015.

Laurent Beaulaton : analyses arrêtées en 2015, car question de temps pour collecte et analyse des données pour avoir des résultats robustes.

Obstacles de dévalaison : évolution et position de toutes les turbines, caractéristiques, et besoin connaissance du stock en amont et structures de tailles. Données non disponibles sur tous les bassins. CEREMA sur la Seine, Loire Bretagne fait par l'AFB.

Philippe BOISNEAU (repr pêcheurs pro fluviaux) : limites doivent être bien présentées, car modèle EDA s'appuie sur pêches électriques, mais milieux très peu profonds, et manque tous les milieux profonds où la population très importantes. Besoin de plus de moyens dans l'équipe de Laurent Beaulaton, pour que les analyses aillent un peu plus vite, car les sanctions tomberont sur la pêche et la réglementation. Modèle EDA non prises en compte des mortalités dans les turbines.

MIGADO enverra pour toutes les asso migrateurs dans les prochains jours des ajouts ou rectificatifs (ajout de données, ou modif (nb de campagne, etc..), données : 60 km des Rivières index UGA Garonne et Adour modif) pour actualiser et finaliser le rapport anguilles.

Pour info, finalisation des données milieux profonds de la Gironde en 2019.

2/ mortalités par pêche : Marine (DMPA), Bérengère LORANS (DMPA), Romuald LORIDAN (DEB)

Quota pêche : 87% maritimes et 13% pour les fluviaux, avec quota conso et repeuplement. Peu d'évolution depuis le dernier rapportage.

Bureau contrôle des pêches de la DMPA (Bérengère Lorans) : dispositif réglementaire au niveau national. Sous l'autorité des préfets de région compétents, les DIRM coordonnent l'action des services de l'état.

Données pêche anguille jaune non fiable ? pourquoi ?

Pour les maritimes diminution de 20% des captures d'anguilles jaunes.

Captures anguilles argentées : les données SNPE ne permettent pas de calculer un taux d'exploitation comme pour les données anguilles jaunes

Mortalité par pêche : diminution du nombre d'entreprise de 40%. Fluctuation autour de la cible de gestion civiles depuis 2013-2014.

Stabilité des captures anguilles jaunes et argentées : baisse mais donnée non fiable.

Questions :

Jérôme GUILLOUET : estimation du nombre de pêcheur à la ligne. Page 53 : erreur : en 2014 ont été pris en compte els cartes de moins de 12 ans qui ont augmenté le nombre de pêcheurs. Nombre de cartes à évoluer de -7%

Philippe BOISNEAU : Captures anguilles argentées par les pêcheurs fluviaux : intégrer les données des anguilles argentées, même si proche de 0.

Jérémie SOUBEN : fluctuation de l'objectif de gestion. Objectif de gestion atteint pour la profession. La pêche pour le repeuplement est travaillée de la même façon que pour la conso.

Gilles CROSNIER (EDF) : évaluation des prises par la pêche de loisir. 1ere approche : voir évolution du nombre de licence, système de déclaration.

Caroline PENIL (AFB) : SNPE : données des engins amateurs et filets. Déclaration de capture évaluée par la pêche de loisir à la ligne, en prenant le nombre de pêcheurs autorisées, et les estimations faites par les asso migrateurs. Certains pêcheurs à la ligne utilisent les engins et doivent noter les captures, et les derniers doivent remettre les carnets de capture. Pris en charge et traitées par les DDTM.

Jérôme Guillouet : déclaration faite tous les 2 ans par BGM de 2009 à 2015. Augmentation de 2% tous les ans.

Olivier BOUCHET : FN ADAPAEF : info au niveau départemental mais pas de retour au niveau national.

DREAL Rhône : besoin d'avoir une comparaison des années maritimes (pro, fluvial, amateurs, etc..)

Thierry QUEMENER : vice-président A. Français, et CNPMM : données sur la pêche récréative en maritime ?

Jean-Paul DORON : compétences de la FNPF et obligation de déclarations.

Bérengère LORANS : pas d'obligation en matière de déclarations pour des loisirs pour des déclarations. Mais la pêche récréative intégrée dans les plans de contrôle.

Philippe BOISNEAU : la non déclaration des pêcheurs de loisir, favorise le braconnage.

Olivier BOUCHET : dommage qu'il n'y ait pas un indicateur du volet prédation (cormorans et silure)

Fr. GUEUDAR DELAHAYE : pas de déclarations obligatoire des pêcheurs à la ligne, mais civelles et argentées interdites, donc il ne reste pas grand-chose.

3/ Facteurs de mortalité autre que la pêche : Cathy SAGNIER (DEB) et Marie BUNEL (AFB)

Plan PCB, L214-17 + ZAP

Mortalité et impact à la dévalaison : turbines mais également autres ouvrages dus aux blocages à la migration.

Conclusion : difficulté pour quantifier la réduction du taux de mortalité des anguilles (jaunes et argentées), PCB : mesures d'interdiction de la conso des poissons mais non connaissances sur impacts sur poissons, avancement de la franchissabilité avance (30% aménagés) pour assurer la montaison et suivi efficacité mis en œuvre par les partenaires locaux. R&D se poursuit sur l'impact des ouvrages sur la dévalaison

Questions :

Jean-Paul DORON : positif de prise en compte des autres mortalités, mais pas de connaissances sur l'impact sur l'espèce. Pour habitat hydromorphologie, modifier date butoir de 2015.

Gilles CROSNIER : investissements de 40 millions d'euros pour les franchissements piscicoles, alors que perte annuelle de bénéfice (expl 200 millions d'euros de perte l'an dernier). Attention en parlant de l'impact cumulé des ouvrages aménagés : il ne faut pas que ça ait l'effet inverse. Sur la dévalaison, solutions techniques proposées compliquées ; les grilles fines ne fonctionnent pas toujours. Besoin de se positionner dans le temps, car on ne peut pas tout faire tout de suite en même temps. Besoin de priorités.

Jean-Paul DORON : quand on voit les pertes annoncées d'EDF, comment motiver la microélectricité ?

Simone SAILLANT : comité national de l'eau : reste 15 000 ouvrages à traiter, on en traite 600 par an, réfléchir pour prioriser les ouvrages à prendre en compte (priorité maîtrise d'ouvrage public, cibler les financements agence de l'eau, mieux coordonner les services de l'état, mieux optimiser les aménagements, faire un guide technique pour les collectivités...). Groupe de travail pour battre en brèche les idées reçues, objectifs de la micro électricité (où , plutôt sur les grands ouvrages que sur les petits...).

Philippe BOISNEAU : dans les mortalités autres que pêche, prendre en compte le silure. On ne veut pas le classer espèce entraînant un déséquilibre biologique, alors que déséquilibre biologique réel. Rajouter dans le rapportage les résultats des nouvelles études.

5/ repeuplement : Claire BORN (DPMA) et Marie BUNEL (DEB)

Dans le cadre du programme : 22 tonnes alevinées, 74 opérations. Objectif minimal de 5% atteint chaque année depuis 2011/2012.

Tendance à la remontée des prix d'achat (prix moyen 381€, repeuplement à 250€).

Conclusion : augmentation des dépenses destinées au repeuplement (en valeur absolue). Objectif PGA pour le repeuplement.

Questions

Déborah GORNET : Analyse étude LUCOR : qui a les données sur les protocoles européens ? souvent récupérés dans les langues des pays. Pas toujours des protocoles nationaux. Besoin de rassembler les données et les synthétiser. Auprès des contacts des scientifiques des différents pays.

Jean-Paul DORON : nécessité de poursuivre l'évaluation des stocks. Contrôle et repeuplement : si l'ouvrage avait été franchissable, pas besoin de faire de la manipulation intensive. Certaines remises juste en amont.

Philippe BOISNEAU : un site dans le centre de la France, dans la Creuse. Fait qu'une fois car mesures de financement durcies.

Jérémy SOUBEN : étude INRA : comparer des civelles de repeuplement et de colonisation (nombre d'individus au kg qui est très différent de ce qui est mis en place dans le programme de repeuplement). Est-ce qu'il existe des synthèses sur les déversements mis en place lors de saisies ? (pas de procédure systématique faite entre saisie et déversement, et à cause de la CITES parfois destruction).

Fr. GUEUDAR DELAHAYE : lors des saisies, l'objectif est de traiter les trafiquants, l'objectif n'est pas le repeuplement civelles. Tout le possible est fait pour bien déverser les civelles, mais ce n'est pas l'objectif principal.

6/ Zoom sur les PLAGEPOMI Marie BUNEL

Présentation pour valoriser les actions portées par les partenaires locaux.

- Suivis biologiques et amélioration connaissances,
- connaissances, suivi , contrôle et gestion de la pêche
- Continuité écologique
- Maintien et restauration des habitats
- Soutien d'effectifs (repeuplement)
- Communication et sensibilisation

Questions

Jean-Paul DORON : intégrer dans les rapportages les éléments des tableaux de bord de suivi de mise en place des PLAGEPOMI.

Gilles CROSNIER : est-ce que la commission penche vers un nouveau futur Plan de gestion ?

Philippe BOISNEAU : toute la partie continuité écologique traitée par la DREAL.

Tout le reste sur le bassin Loire traité par LOGRAMI : Evolution de pêche, données captures, prélèvement, repeuplement, sans aucune demande d'info aux pêcheurs professionnels. Ce rapport sera annexé au rapportage, bcp d'erreurs. Problème de gouvernance qui doit être revu. Des données appartenant aux pêcheurs pro ont été intégrées aux info transmises par LOGRAMI sans que les pêcheurs ne soient au courant. Point à revoir.

DIRM Loire amont : travail en commun avec LOGRAMI pour la rédaction du rapport. Sans doute pas assez de communication

CONCLUSION

Fr. GUEUDAR DELAHAYE : Echéances : rapport transmis à la commission européenne avant le 30 juin. Commission fera une évaluation externe pour les rapportages. Etats membres engagés d'un nouveau rapport en 2021, tous les 3 ans. Avant 30 septembre, communiquer les infos sur les mesures mises en place pour le renforcement des anguilles européennes (loi TAC et quotas)

Commission a engagé une évaluation du Règlement anguille, jusqu'à 2019, et à ce moment-là on saura s'il y aura un nouveau règlement, et nouveau PGA.

Simone SAILLANT : remerciement, et attendra le retour de la commission pour voir quelles mesures complémentaires prendre en compte.

Note de travail MIGADO
Non diffusable

ANNEXES 3

Journées nationales Anguilles du GRISAM

Rouen, 27 – 29 mars 2018

Laurrence Vanessa (Migado)
Acou Anthony (UMS PatriNat)



© G. Garot

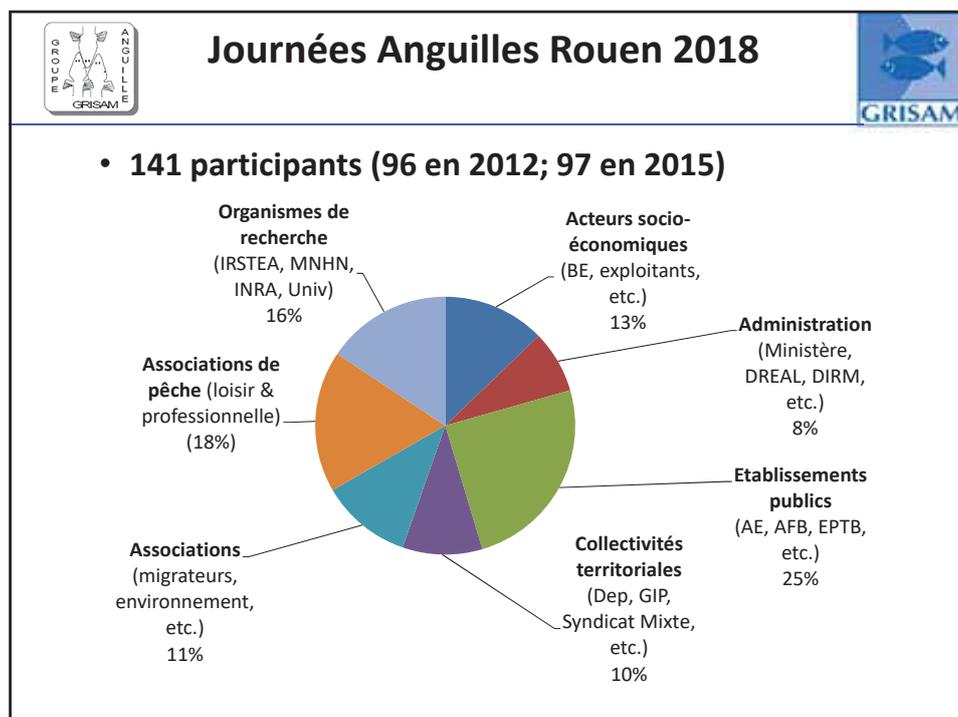
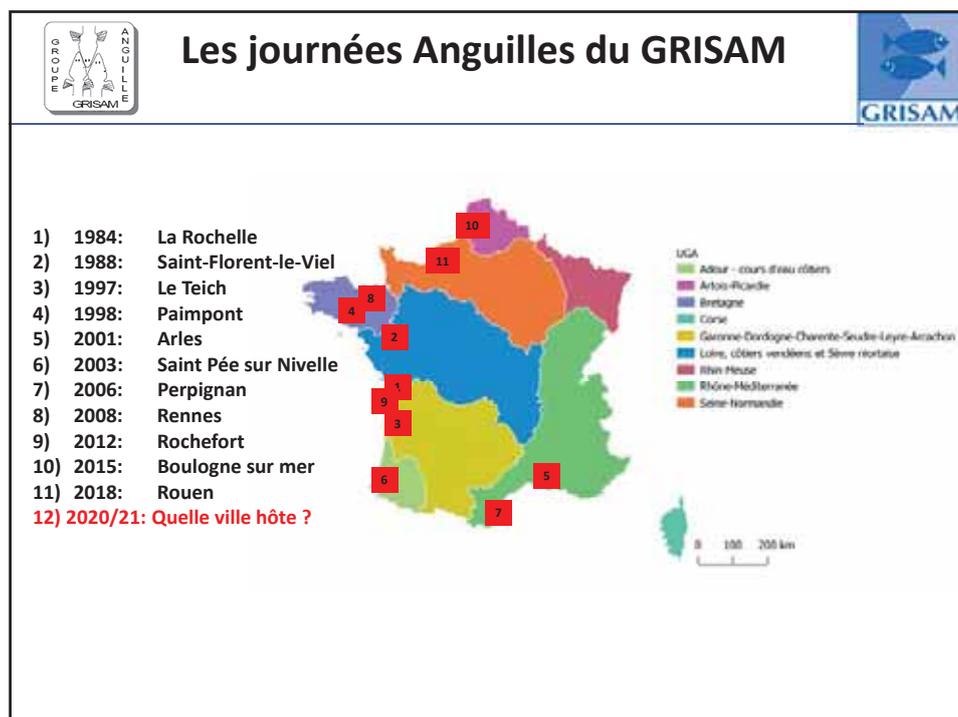
GRoupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons migrateurs AMphihalins

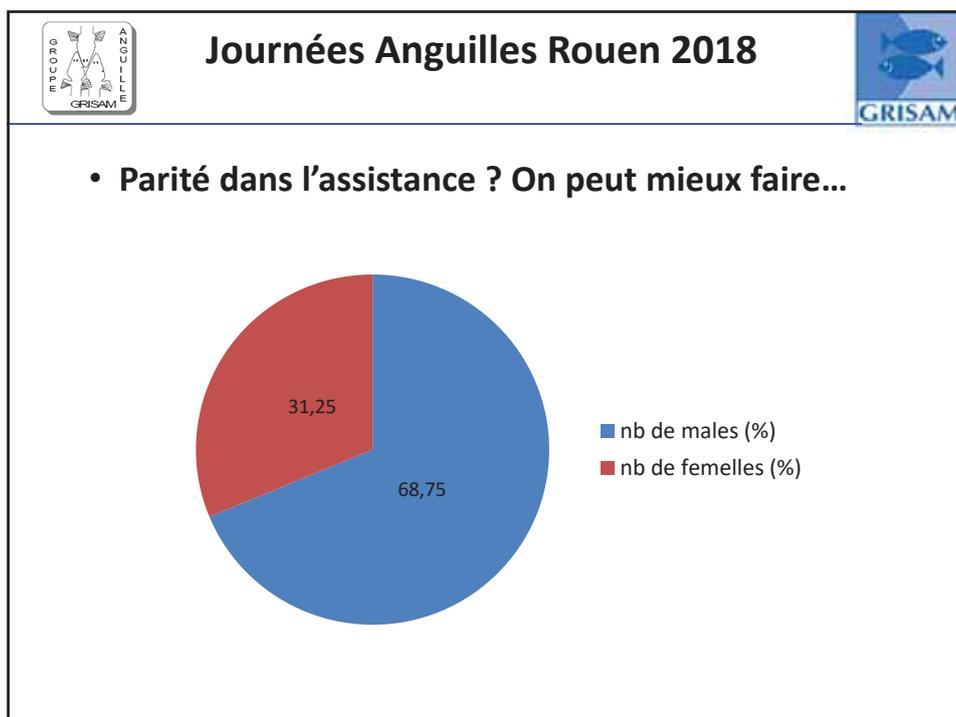


- souhait des Ministères (Agriculture, Environnement, Mer, Recherche) de mettre en place une capacité d'expertise collective sur les migrateurs amphihalins
 - souhait, au sein des communautés scientifique et technique, de favoriser les échanges entre les disciplines, les milieux d'études (salés vs eaux douces) ou les métiers (connaissances, ingénierie, etc.)
- plateforme/réseau national(e) à l'interface des groupes de travail locaux et groupes scientifiques internationaux**

Groupe permanent de concertation (GPC) sur les amphihalins en 1986
puis GRISAM créé en 1993

- **4 organismes fondateurs:** CEMAGREF, CSP, IFREMER, INRA
- nouvelle convention en cours de rédaction entre IRSTEA, AFB, INRA, MNHN et IRD





Au programme des Journées

- Des communications orales (**30**)
- Des posters (**16**)
- 1 table ronde gestion
- de nombreux échanges (après les coms, pause-poster, repas du midi et du soir, visite du barrage de Poses) !

Toutes les communications orales et les posters seront disponibles en téléchargement sur le site internet dès la fin des journées

<https://www.grisam-anguille-rouen-2018.com/>



Au programme des journées



▪ 6 thématiques

- Tour d'horizon du règlement Anguille (2 prés.)
- Le BV Seine et les migrateurs (4 prés.)
- Méthodes et surveillance (10 prés.)
- Comportement migratoire (6 prés.)
- Indicateur et recherche sur les jeunes stades (5 prés.)
- Section SHS (3 prés.)
- Table ronde 'gestion' (6 intervenants): "Quelles connaissances scientifiques pour améliorer la gestion de l'espèce ?"



Au programme des journées



▪ 6 thématiques

- X modérateurs de session (animation, restitution)
- **mais aussi respect des temps de paroles**
10' max + 5' de questions

Merci de transmettre rapidement vos présentations (pdf) ou posters

Avant chaque session, les intervenants se regroupent près de la tribune





Au programme des journées



Sessions posters

16 posters affichés en même temps...

Posters au format numérique ou papier

4 pauses pour découvrir les posters

- mardi de 11h à 11h30
- mardi de 15h30 à 16h
- mercredi de 10h40 à 11h
- mercredi de 1 h à 15h30



Au programme des journées



Vie du GRISAM et du Groupe de travail Anguille

Jeudi après-midi - bilan des Journées et perspectives:

- Définir le lieu des prochaines rencontres
- Ateliers et programmes
- Secrétariat du groupe anguille
- Compte-rendu des rencontres
- ...



Au programme des journées



Organisation logistique des journées

Repas

- Midi: buffet pris en charge par le Grisam
- Mercredi soir: repas en commun au Bureau (30 €, menus?)

Parking : Tarif réduit sur le parking proche de la salle : voir avec l'équipe de SEINORMIGR pour récupérer des tickets

- Mardi soir visite 17h30-19h00 XXL (cf. Geoffroy GAROT)
- Visite du barrage de Poses le jeudi : départ 8h30



Au programme des journées



Merci

À Christian RIGAUD

Au Comité d'organisation: **Geoffroy GAROT** et toute l'équipe de **SEINORMIG**

Au Comité scientifique de sélection : **Laurent Beaulaton (AFB)**, **Cédric BRIAND (EptB Vilaine)**, **Christian RIGAUD (Irstea)**, **Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine)**

A vous tous présents en nombre à ces journées !!



Très bonnes JOURNEES ANGUILE DU GRISAM A VOUS

www.grisam-anguille-rouen-2018.com



© G. Garot

ANNEXES 4



Programme des Rencontres ANGUILE du 27 au 29 mars 2018 à ROUEN (76)

Salle « Vue sur Seine »
10 quai Ferdinand de Lesseps
76000 Rouen



Mardi 27 Mars 2018

	8h 45 – 9h30	Accueil (<i>remise de dossiers, confirmation de présence</i>)		
9h30	9h30 – 11 h00	Les mots de bienvenue de Mr D. Hanchard (Président de SEINORMIGR) et Mme C. Sineau-Patry (Vice-présidente du CD76, en charge du développement durable et de la biodiversité)	15'	
9h45		Rappel des objectifs des rencontres Anguilles et les principaux points de l'organisation	15'	Acou A. (UMS PatriNat) & Lauronce V. (Migado)
10h00		Le règlement Anguille et sa déclinaison nationale	20'	Sagnier C. (MTES/DEB)
10h20		La science au service de la gestion de l'anguille	20'	Beaulaton L. (AFB)
10h40		Questions et échanges	15'	

11h00 -11h30 Pause et installation posters

11h30	Le BV Seine et les migrateurs	Le territoire qui nous accueille (<i>Bassin de la Seine</i>) – Ses principales caractéristiques	20'	SEINORMIGR
		Les actions Migrateurs et notamment Anguille dans ce territoire (projection)		
11h50		Trois exemples de démarche scientifique et technique en Normandie	10'	Garot G. (Seinormig)
		- Suivi de la montaison de l'anguille européenne sur le premier ouvrage de la Seine en fond d'estuaire et estimation de son dispositif de franchissement	10'	Thinus Z. (Cerema)
		- Impact à la dévalaison de l'anguille des centrales hydroélectriques de grande capacité de l'aval de la Seine	10'	Richard A. (AFB)
		- Sauvegarde des dévalaisons d'anguilles sur le parc de petites centrales hydro-électriques de Normandie	10'	
		Questions et échanges	10'	

12h30 - 14h00 Repas du midi

14h00	Méthodes et surveillance	Rigaud et al. : Vers une méthode de repérage des ouvrages hydrauliques les plus pénalisants pour la phase de colonisation de l'anguille européenne en cours d'eau. 1 ^{ère} année d'observation sur deux axes atelier	10' + 5'	Modérateur : Briand C. (IAV) 1h25
14h15		Allou et al. : Mise au point d'une méthode de quantification des anguilles en milieu profond	10' + 5'	
14h30		Boulenger et al. : Combinaison d'une méthode de surveillance innovante et d'un modèle bayésien hiérarchique pour estimer les flux de migrations des poissons diadromes : une approche testée sur l'anguille en dévalaison	10' + 5'	
14h45		Mazel et al. : Echappement des anguilles argentées du lac de Grand-Lieu (campagnes 2015-2016 et 2016-2017)	10' + 5'	
15h00		Jousseau et al. : Mise au point d'une méthode de détection non létale du nématode <i>Anguillicola crassus</i> , parasite de l'anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i>	10' + 5'	
15h15		Questions et échanges	10'	

15h30 - 16h00 Pause et posters

16h00	Méthodes et surveillance (suite)	Lauronce et al. : Suivi du flux entrant de civelles tout au long de l'année dans l'Estuaire de la Gironde	10' + 5'	Modérateur : Chapon P.-M. (AFB) 1h25
16h15		Der Mickaelian et al. : Le suivi de l'anguille jaune dans un marais atlantique : le marais poitevin	10' + 5'	
16h30		Le Gurun et Caudal : Les indices d'abondances anguilles en Bretagne, du terrain à la gestion	10' + 5'	
16h45		Charrier et al. : Bilan de 22 années de suivis sur le bassin versant du Frémur	10' + 5'	
17h00		Bourillon et al. : Quelle est la santé de l'anguille argentée européenne ?	10' + 5'	
17h15		Questions et échanges	10'	

Visite du Panorama XXL ° 'Grande barrière de corail' (exposition à 360°) à 10' de la salle
Accueil dès 17h30 et visite jusqu'à 19h00

Mercredi 28 Mars 2018

	8h30 – 9h00	Accueil et café		
9h00		Pressiat et al. : Etude de la chimio-attractivité conspécifique chez les juvéniles d'anguilles européennes (<i>Anguilla anguilla</i>) - premiers résultats des tests d'éco-éthologie.	10' + 5'	Modérateur
9h15		Rautureau et al. : Utilisation de la technologie RFID HDX pour l'étude de la cinétique de dévalaison des anguilles argentées en milieu naturel. Premiers retours d'une expérimentation sur un fleuve côtier méditerranéen, la Cagne (06)	10' + 5'	Acou A. (PatriNat) 1h40

9h30	Comportement migratoire	Roy et al. : LIFE4FISH ; un programme de protection de l'anguille sur 6 ouvrages hydroélectriques successifs sur la Meuse belge. Premiers résultats et suite du programme 2018-2022	10' + 5'	
9h45		Danet et al. : Apport de la télémétrie acoustique au suivi de l'échappement des anguilles argentées du lac de Grand-Lieu	10' + 5'	
10h00		Trancart et al. : Quand les seuils tuent plus que les turbines – impact des ouvrages non hydroélectriques sur la dévalaison des anguilles argentées	10' + 5'	
10h15		Amilhat et al. : Comportement migratoire de l'anguille argentée en Méditerranée	10' + 5'	
10h30		Questions et échanges	10'	
10h40 -11h00 Pause et posters				
11h00	Indicateur et recherche sur les jeunes stades	Delage et al. : Etude expérimentale de l'efficacité du repeuplement en civelles	10' + 5'	<u>Modératrice</u> Bardonnnet A. (INRA) <u>1h25</u>
11h15		Nzau et al. : Récentes avancées sur les connaissances scientifiques en matière de repeuplement en civelles en soutien aux stocks locaux d'anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i> en état de déclin dans le bassin hydrographique de la Meuse belge	10' + 5'	
11h30		Bardonnnet et al. : Evaluation du sex ratio des anguillettes à l'aide de marqueurs moléculaires	10' + 5'	
11h45		Bornarel et al. : GEREM, un modèle pour estimer le recrutement à plusieurs échelles spatiales	10' + 5'	
12h00		Gaillard : Divergence des caractères chez les civelles selon la rivière de recrutement et la date d'arrivée, cas de l'Anguille d'Amérique	10' + 5'	
12h15		Questions et échanges	10'	
12h30-14h00 Repas du midi				
14h00	Section SHS (Sciences Humaines & Sociales)	Pacreau F. (Anthropologie): Pratiques et savoir-faire des pêcheurs du lac de Grand-Lieu autour de l'anguille.	10' + 5'	<u>Modérateur</u> Lambert P. (IRSTEA) 1h10
14h15		Le Grel L. et Legault A. (Economie): Enjeux de la prise en compte des connaissances des pêcheurs	10' + 5'	
14h30		Souben J. et Boisneau : L'heure du bilan du PGA et du RCE 1100/2007 : exemple des actions entreprises par la pêche professionnelle	10' + 5'	
14h45		Questions et échanges	10'	
15h00 -15h30 Pause et posters				
15h30	Table ronde Gestion : « Quelles connaissances scientifiques pour améliorer la gestion de l'espèce ? »	Christian Rigaud : Introduction sur le lien connaissance et gestion	10'	<u>Modérateur</u> Rigaud C. (IRSTEA) 2h00
		- Acteurs scientifiques : E. Feunteun (MNHN), P. Lambert (IRSTEA) et L. Beaulaton (AFB) - Acteurs techniques : D. Gornet (ARA France), P. Boisneau (CNPMEM – CONAPPED) et E. de Oliveira (EDF) - représentants de l'Etat : C. Sagnier (Ministère Transition Energétique et Solidaire/DEB) - représentant(s) d'Association(s) 'poissons migrateurs'		
17h30		Questions et échanges		
20H00 Repas pris en commun				
Jeudi 29 Mars 2018				
8h30-12h30	Visite barrage de Poses			
12h30-14h00 Repas du midi				
	14h00 – 16h00	Bilan des rencontres et perspectives (<i>prochaines rencontres, ateliers programmes, compte-rendu des rencontres...</i>)		
	16h00	Clôture des journées		

contacts : grisam.anguille2018@gmail.com

site web : <https://www.grisam-anguille-rouen-2018.com/>

ANNEXES 5









Suivi du flux entrant de civelles
tout au long de l'année dans
l'Estuaire de la Gironde

Vanessa LAURONCE
William BOUYSONNIE
Mathias BURGUETE



Journées anguilles GRISAM Rouen, 27 – 29 mars 2018



Source : MIGADO



Contexte



- En dehors des périodes de pêche professionnelle, aucun suivi ne permet d'appréhender et d'estimer le flux entrant de civelles dans l'Estuaire de la Gironde et le bassin Garonne Dordogne
- **Objectif : établir un indicateur de suivi du flux entrant de civelles dans l'estuaire**
- **Moyen : comparaison des captures expérimentales avec les captures des pêcheurs professionnels pendant la période de pêche pour avoir une référence, et poursuivre les pêches expérimentales toute l'année.**
- Suivis effectués en moyenne 3 fois par mois par site pendant la période de pêche professionnelle et 2 fois hors période pêche professionnelle.



M I G A B O
Municipalité d'Alger

Techniques d'échantillonnage

- Les tests effectués sur les ouvrages à marée depuis 2009 ont été utilisés et adaptés pour être **le reflet du flux entrant de civelles**
- Pêche à marée montante avec un filet chaussette, sur deux sites où la porte à flot est **aménagée** (vantelle) ou **laissée ouverte** toute la marée
- Pêche sur des marées à **coefficient 75 à 100**



Techniques d'échantillonnage



- Pêches séquentielles (20 min)
- Captures multi-espèces (civelles, mulets, gobies, méduses, crevettes...)
- Tri avec des tamis de mailles différentes
- Prises de paramètres environnementaux et hydrologique (température, turbidité, salinité, vitesse du courant...)









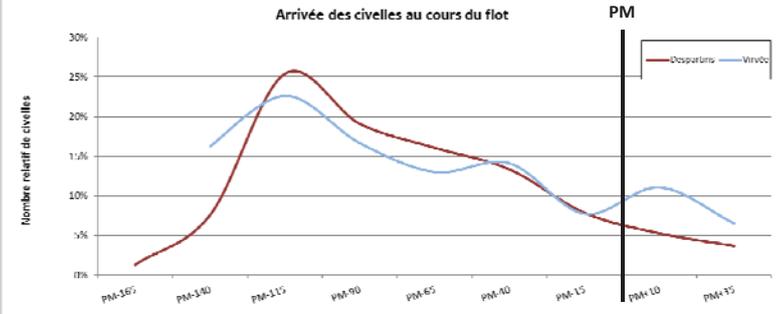

Evolution du flux entrant au cours de la saison

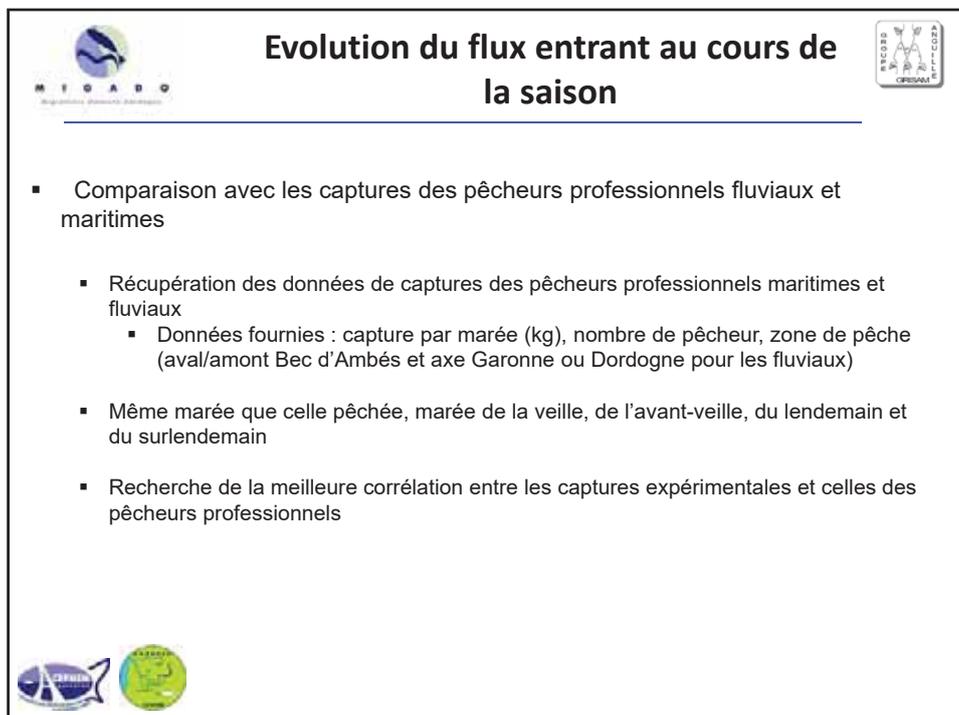
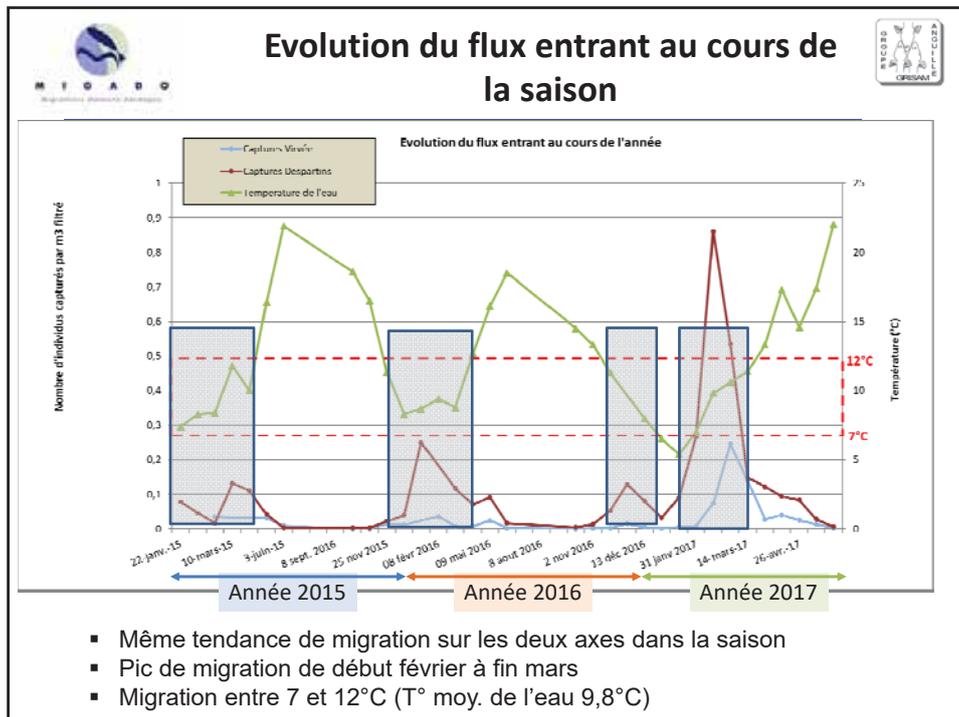


	Temps de pêche moyen	inversion	Captures moyennes	Vol. filtré par trait de pêche
Despartins	160 min.	2h44 avant PM	908 civ./ marée	674 m3
Virvée	128 min.	2h49 avant PM	150 civ. / marée	574 m3

- Captures 6 fois supérieures sur Despartins que sur la Virvée
- Même évolution sur les deux sites au cours de la marée.

Arrivée des civelles au cours du flot





Evolution du flux entrant au cours de la saison

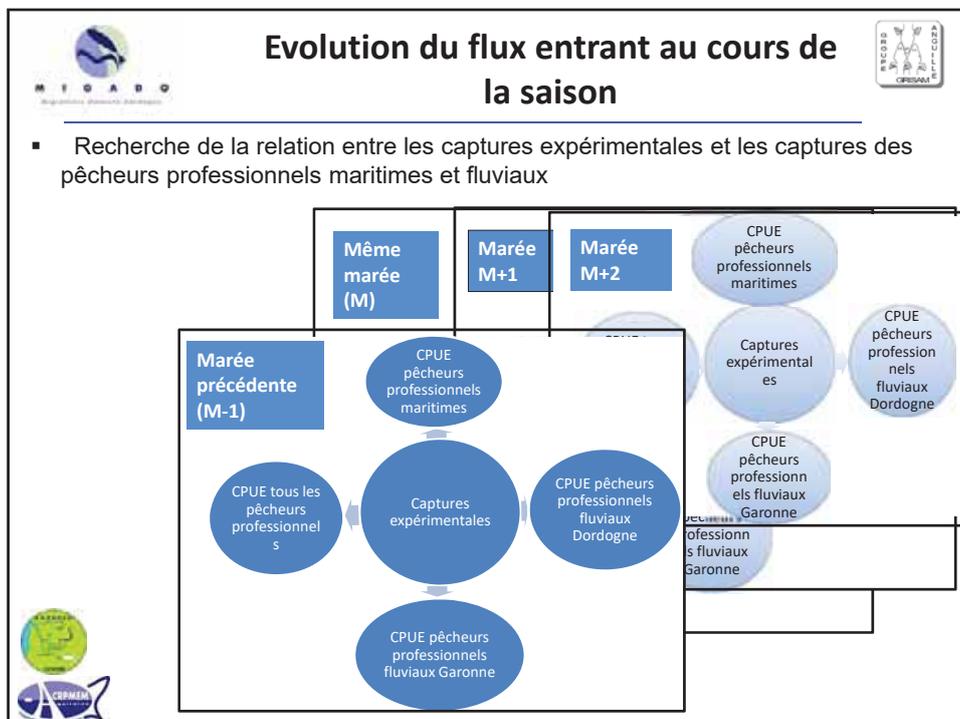
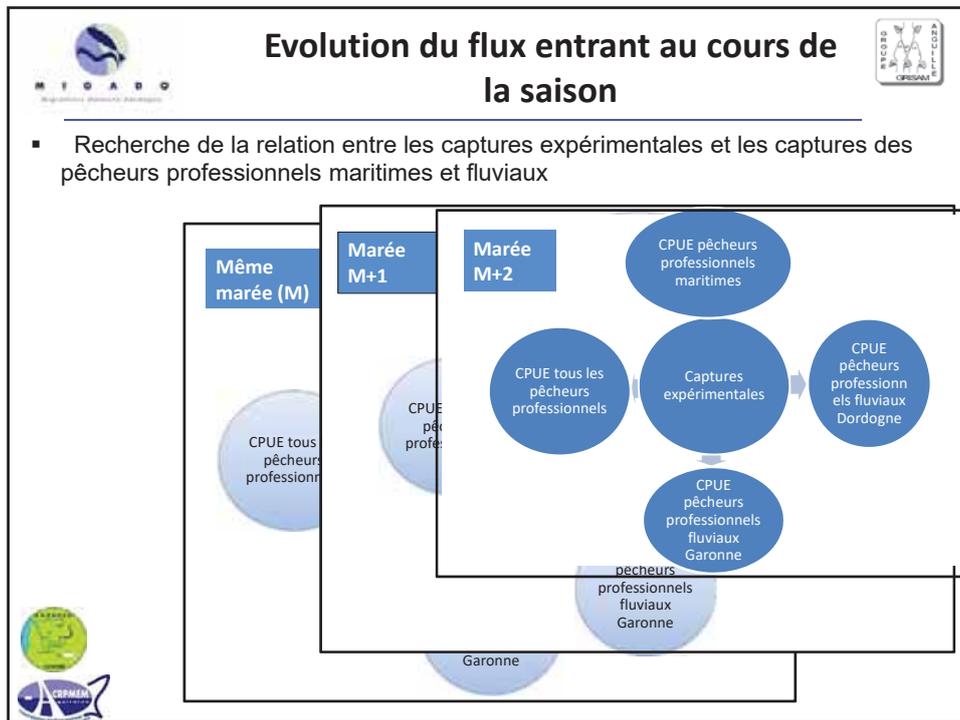
- Recherche de la relation entre les captures expérimentales et les captures des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux

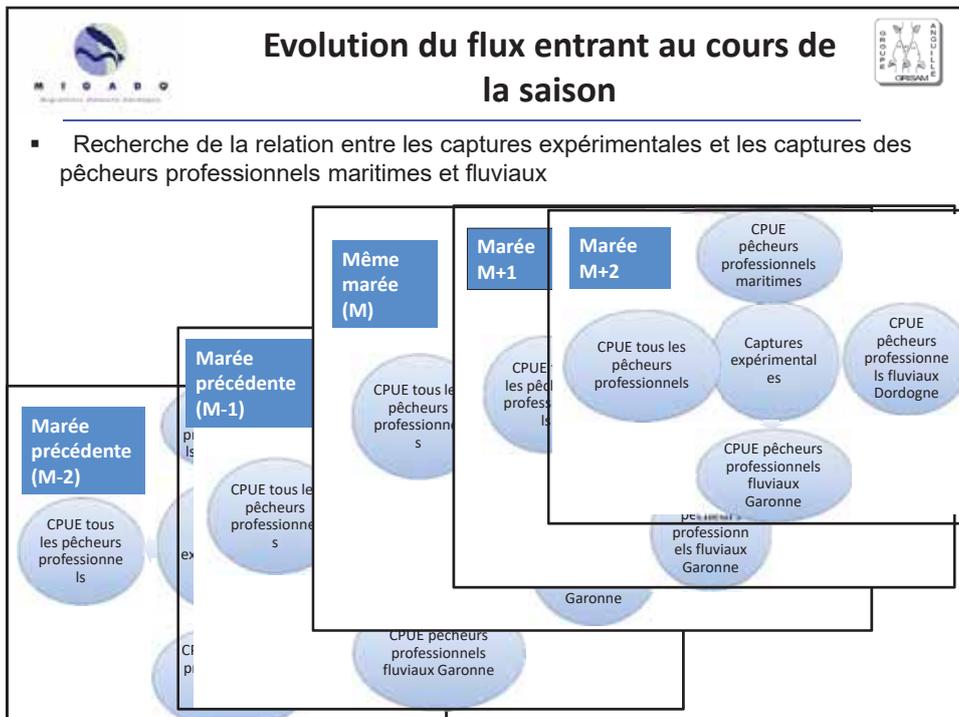
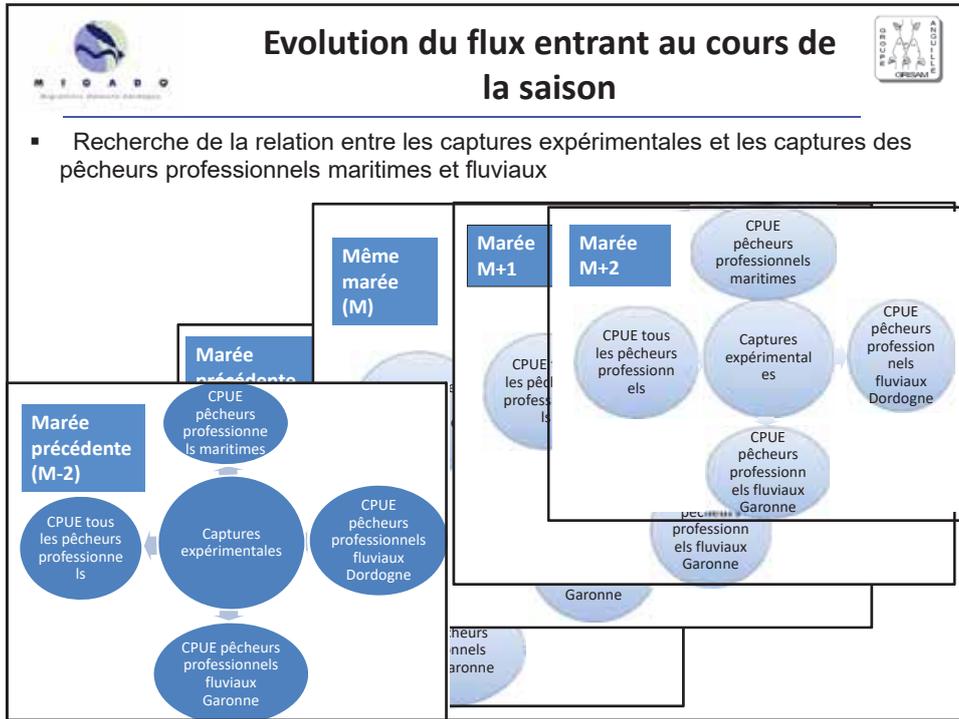
The diagram illustrates the relationship between experimental captures and professional catches at the same tide (M). It features a central circle labeled 'Captures expérimentales'. Four arrows point from this central circle to four surrounding circles: 'CPUE pêcheurs professionnels maritimes' (top), 'CPUE pêcheurs professionnels fluviaux Garonne' (bottom), 'CPUE tous les pêcheurs professionnels' (left), and 'CPUE pêcheurs professionnels fluviaux Dordogne' (right). A blue box labeled 'Même marée (M)' is positioned to the left of the central circle.

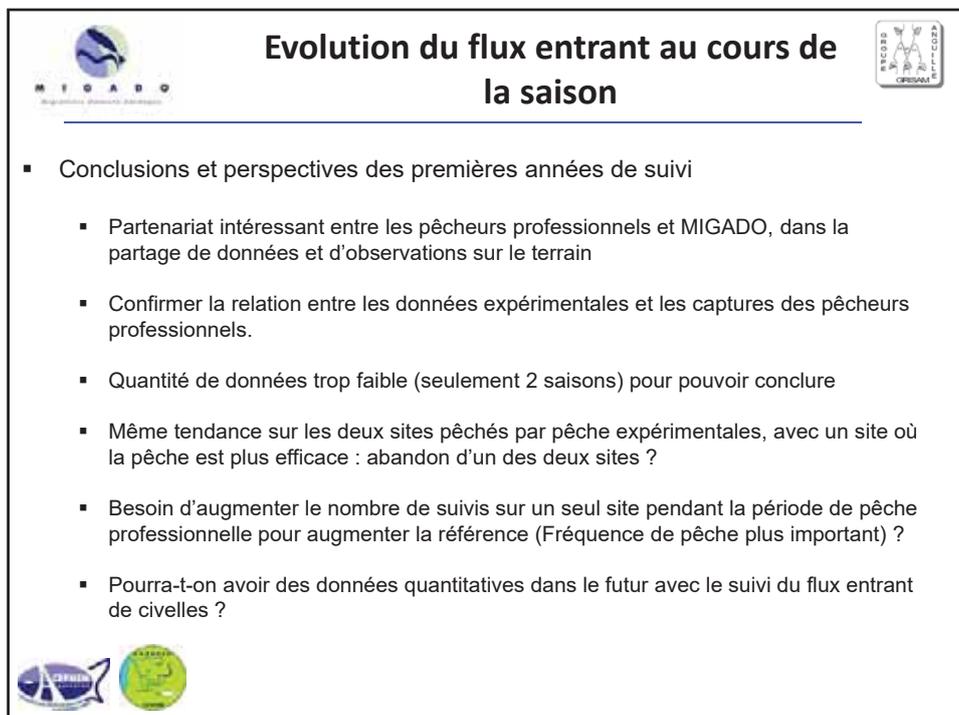
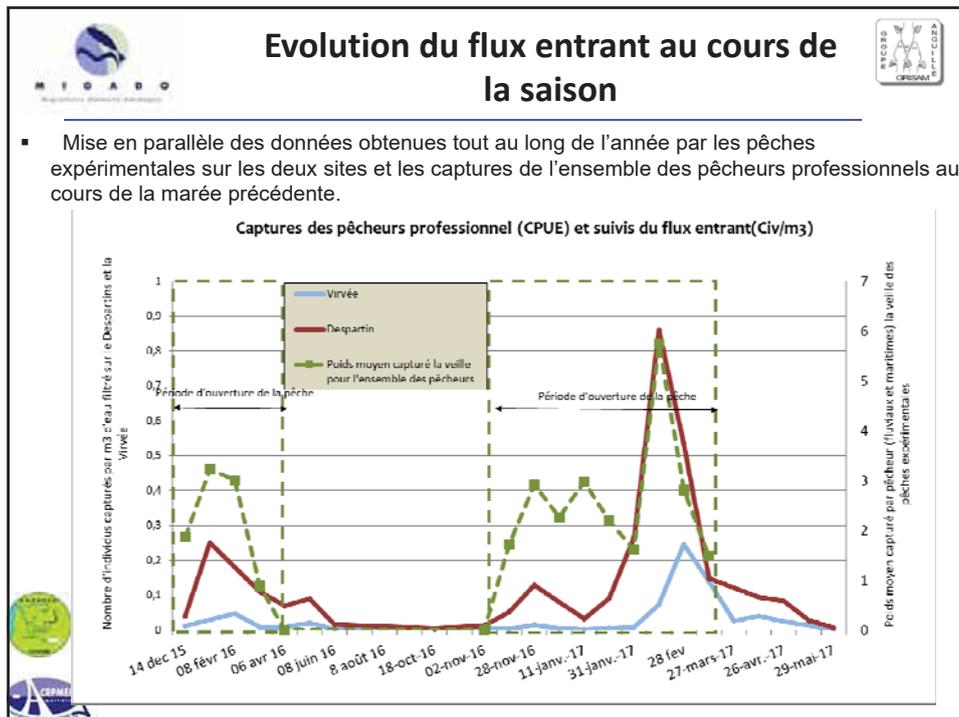
Evolution du flux entrant au cours de la saison

- Recherche de la relation entre les captures expérimentales et les captures des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux

The diagram illustrates the relationship between experimental captures and professional catches at a different tide (M+1). It features a central circle labeled 'Captures expérimentales'. Four arrows point from this central circle to four surrounding circles: 'CPUE pêcheurs professionnels maritimes' (top), 'CPUE pêcheurs professionnels fluviaux Garonne' (bottom), 'CPUE tous les pêcheurs professionnels' (left), and 'CPUE pêcheurs professionnels fluviaux Dordogne' (right). Two blue boxes are present: 'Même marée (M)' on the far left and 'Marée M+1' above the central circle.



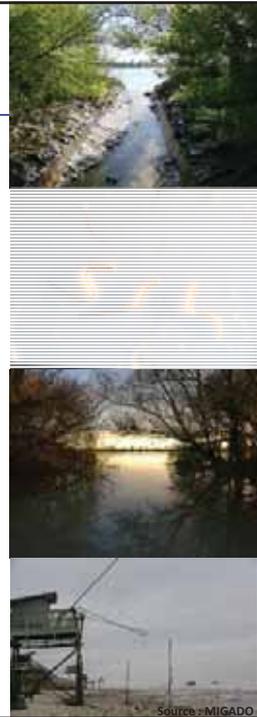




Merci de votre attention



Journées anguilles GRISAM Rouen, 27 – 29 mars 2018



Source : MIGADO

ANNEXES 6



REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILE DU COGEPOMI

Agence de l'Eau Adour Garonne – Délégation Atlantique
Dordogne
7 septembre 2018

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

Ordre du jour

- Bilan des actions anguilles 2018,
- Perspectives 2019 et plan de financement

Participants

Présents :

Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine)
Stéphane LUCAS (MIGADO)
Vanessa LAURONCE (animation / MIGADO)
Michel VIGNAUD (AFB)
François ALBERT (MIGADO / cellule Migrateurs Charente Seudre)
Audrey POSTIC-PUVIF et Mathilde LABEDAN (Eptb Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre)
Mme RABIC (représente AADPPEDG et CRPMEM)
Christian RIGAUD (Irstea)
Sophie DELAVERGNE et Jocelyn BERNARD (FDAAPPMA33)
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR / Animateur groupe Migrateurs Dordogne)
Thomas REYNIER (EDF)
Dominique TESSEYRE (AEAG) en visioconférence
Caroline ASTRE (AEAG)
Sylvie RAMBAUD (AEAG)

Excusés / absents :

Sylvain BROGNIEZ (département de la Gironde)
Romain FABRE (Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER)
Eric LAVIE (Région Nouvelle Aquitaine)
Isabelle LAROCHE et Amélie CLEMENT (Région Nouvelle Aquitaine)
Aline CHAUMEL (SMEAG / animateur groupe Migrateurs Garonne)
Cécile DUVAUCHELLE (CRPMEM Nouvelle Aquitaine)
Emilie RAPET (AADPPEDG)
Paul TOITOT (AADPAEFG)
Delphine CASTADERE (Département Lot et Garonne)
Cathy PRIGENT (Département Dordogne)

*En annexe : Présentations faites en séance
Tableaux Synthèse des actions*

Présentation des actions anguilles portées par la Cellule Migrateurs Charente Seudre

Voir présentation jointe en annexe

En 2019, voire 2020, le suivi de Saujon sera couplé avec celui de St Savinien, en fonction de l'avancée des travaux de St Savinien (suivis portés par la FDAPPMA17)

Mathilde Labedan a été embauchée pendant 4 mois sur l'analyse des données Flottang à l'eptb charente pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre ;

Les données anguilles argentées des échantillonnages fossés à poissons n'ont pas été traitées encore. De manière générale, sur les suivis fossés à poissons ou sur l'ensemble des suivis en Charente Seudre, on constate une tendance à la baisse de la population d'anguilles.

L'AFB constate qu'il y a eu beaucoup de braconnage cette année en Charente Maritime. Un gros souci de traçabilité des civelles a été mis en évidence. Il est très difficile de faire la différence entre le poisson déclaré et le poisson transporté.

Mme Rabic précise que la profession lutte contre le braconnage.

Dominique TESSEYRE (AEAG) fait remarquer que les budgets de l'Agence de l'Eau seront à la baisse sur les prochaines années. Il est important de se demander si on met les moyens au bon endroit pour améliorer la situation. Les programmes 2019 et la suite sont importants tant au niveau humain que financier.

Présentation des actions anguilles portées par MIGADO

Voir présentation jointe en annexe

Suite à la manipulation des portes à flot du Chenal du Gua, MIGADO va se rapprocher de la DDTM33 et du Syndicat pour regarder la gestion de l'ouvrage et le règlement d'eau associé pour s'assurer qu'il est adapté aux espèces piscicoles présentes, et limiter les mortalités de poissons dans le secteur aval suite aux fortes entrées d'eau salée (constations de la FDAAPPMA33).

Thomas REYNIER (EDF) confirme que des tests de passe provisoire anguilles pourront peut-être se faire en 2019 sur le site de Mauzac, afin d'identifier le meilleur emplacement possible pour une future passe à anguille. En amont de Mauzac, MIGADO a prévu de réaliser des pêches électriques en pied d'obstacles sur 4 ou 5 affluents afin de travailler sur la franchissabilité de la nouvelle passe de Mauzac pour les jeunes anguilles (pas d'aménagement spécifique prévu). Un état des lieux sera fait en 2019. Les détails de ces actions seront affinés en fin d'année 2018. Ainsi que la mise en place d'une caméra sonar en amont de Mauzac, MIGADO pourra être associé au dépouillement des données au vue de son expérience sur ce type de caméra.

EPIDOR rappelle qu'une convention est en cours sur les 3 ouvrages du Bergeracois.

MIGADO fait remarquer qu'il est important d'intégrer les actions anguilles dans cette convention ou dans les discussions.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) souhaite faire remonter des observations faites lors de plusieurs comités de pilotage d'étude de rétablissement de la continuité écologique au cours desquelles l'AFB enlève des aménagements de type passes à bassins les substrats rugueux ou aménagements anguilles. La position de l'AFB est qu'une passe à bassin avec des chutes de moins de 15cm est franchissable pour les anguilles de toutes tailles quelle que soit la vitesse au niveau des échancrures. Un avis technique a été demandé au Pôle écohydraulique et les recommandations du pôle sont les suivantes :

- Pour des anguilles de plus de 25 ou 30 cm : prévoir un substrat rugueux en fond de bassins des passes à bassins avec des chutes entre bassins inférieures à 20 cm avec des jets de surface
- Pour des anguilles de plus petites tailles, prévoir idéalement des passes spécifiques à anguilles, et si ce n'est pas faisable a minima des substrat brosses, picots ou plots sur les côtés des passes à bassin au niveau des échancrures, pour rappel les jeunes anguilles de moins de 10cm ne peuvent nager plus de 15 min à des vitesses de 0,6m/s.

Ces recommandations sont contradictoires avec ce qui est validé sur certaines ouvrages (cas de la Livenne, de la Leyre..).

Michel VIGNAUD (AFB) se renseigne sur les sujet.

Christian RIGAUD (Irstea) explique qu'il est très difficile d'estimer un stock en place. Dans le cadre de ce type de calcul, les individus doivent se répartir de façon homogène, hors ce n'est pas le cas dans la manip milieux profonds.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) précise que l'analyse de ces données va se poursuivre, et on verra jusqu'où on peut aller dans l'analyse. C'est le seul moyen de faire reconnaître ces données au niveau national et qu'elles soient intégrées dans le plan de gestion anguille.

Pascal VERDEYROUX (EPIDOR) explique qu'au niveau de Poltrot sur la Dronne en 2018 des captures d'anguilles argentées ont été réalisées par le Syndicat de bassin versant pour répondre à la demande de prestation de Irstea (poursuite des tests de grandes antennes RFID). En 2018, EPIDOR a participé de manière bénévole aux captures. En 2019, il y aura encore quelques échantillonnages par le Syndicat pour irstea afin de finir les tests de radiotélémetrie et RFID. Le Syndicat de bassin versant souhaite se porter maître d'ouvrages d'un suivi à plus long terme sur le site de Poltrot. Pour le moment, ils sont dans l'incapacité administrative de porter un tel suivi. Des réflexions sont en cours pour voir si EPIDOR et le Syndicat poursuivent le suivi sur la Dronne.

Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine) précise que le Ministère a fait une demande auprès de l'AFB pour un positionnement sur l'une des deux rivières index (Dronne, Canal des Etangs) ou les deux pour l'UGA Garonne.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) rappelle la problématique et que dans le plan de gestion ainsi que dans le rapportage, les deux sites sont identifiés comme rivières index pour l'UGA Garonne.

Dominique TESSEYRE (AEAG) souligne que le nombre d'actions développées est très important et que dans le cadre de la révision du prochain PLAGEPOMI il sera indispensable de regarder quelles actions sont utiles à la gestion ou connaissances de l'anguille localement, et ce qui est exigé au niveau national par le plan de Gestion anguille, et certaines choses devront certainement être arrêtées.

Il est demandé à Vanessa LAURONCE (MIGADO) de rajouter les pourcentages sur les graphes présentant les ouvrages aménagés, ou en cours d'aménagement (modification faite et accessible dans le diaporama joint).

De manière générale les indicateurs développés sur le bassin Garonne Dordogne Leyre semblent montrer une amélioration de l'état de la population d'anguilles depuis 2014, bien qu'encore loin des niveaux de présence du début des années 1980.

Présentation des actions anguilles portées par la FDAAPPMA33

Cf présentation jointe en annexe

Sophie DELAVERGNE (FDAAPPMA33) souligne que les passages au Pas du Bouc sont très dépendant de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Gilles ADAM (DREAL NA) s'interroge sur le nombre d'anguilles argentées qui seront sacrifiées au niveau des piégeages de dévalaison de Batejin.

Christian RIGAUD (Irstea) et Sophie DELAVERGNE (FDAAPPMA33) précise que ce nombre serait d'environ 30 anguilles par classe de taille, soit 250 anguilles à sacrifier.

Gilles ADAM (DREAL NA) pense que ce nombre est important, il faudra peut-être rediscuter de ce point en Copil Batejin.

Michel VIGNAUD (AFB) demande si des données sur la pêcherie aval ont été récupérées.

Gilles ADAM (DREAL NA) explique qu'à l'initiative de la sous-préfecture d'Arcachon, suite au travail d'enlèvement des « pit » des réunions avaient eu lieu. Depuis tous les ans des demandes sont faites, mais aucune remontée de données. Cela sera certainement fait dans le cadre du bilan du PLAGEPOMI, reste à voir si les données seront globalisées ou si elles seront disponibles par secteur.

Présentation des actions anguilles portées par Irstea

Voir présentation jointe en annexe

Quelques actions en local, mais la plupart des actions portées sont à l'échelle nationale avec des financements nationaux et non locaux ;

Présentation des actions anguilles portées par le CRPMEM et AADPPEDG

Mme Rabic remet un rapport diffusé avec ce compte-rendu des actions de ARA France, et le bilan au niveau national. Les objectifs nationaux en terme de repeuplement atteints. Sur l'UGA, les repeuplements ont eu lieu sur la Boutonne et sur Cazaux-Sanguinet.

Plan de financement des actions anguilles

- Cellule Migrateurs Charente Seudre :
Coût des actions anguilles difficile à estimer car la Cellule Migrateurs travaillent sur un programme multi-espèces et il est difficile de différencier les actions anguilles dans les programmes présentés. Augmentation de 35000€ (27%) du coût des actions car les pêches électriques sont réalisées une année sur deux.
Pour 2018 pas encore de convention finale pour le FEDER. Pour 2019, pas d'identification encore faite des co-financeurs possibles : FEDER ou Région Nouvelle Aquitaine ?
- MIGADO :
Coût des actions entre 2018 et 2019 en baisse de 20% (52 000€) car moins d'investissement qu'en 2018.
Plan de financement envisagé : assez similaire à celui de 2018 (AEAG entre 31 et 35%, FEDER entre 45 et 50%, département 33 environ 5%, département 24 environ 1% et Région Nouvelle

Aquitaine 11% en 2018 car investissement pour l'achat de la caméra sonar et 3% en 2019 car peu d'investissement).

- FDAAPPMA33 :
2018 : plan de financement AEAG 60% et 40% FEDER. Même plan de financement prévu pour 2019, à part que pour le moment le budget du suivi de la dévalaison à Batejin n'est pas fixé, car cela dépendra des premiers suivis qui seront réalisés fin 2018.
- Irstea :
Le dossier Medocang (actions développées sur Batejin) a été instruit par le FEDER et validé avec le plan de financement prévu (FEDER, Etat, Auto-financement).

Informations complémentaires

Vanessa LAURONCE (MIGADO) rappelle que l'objectif de ce groupe de travail est que tous les partenaires aient une vision globale de toutes les actions anguilles développées sur le territoire COGEPOMI afin d'homogénéiser les actions et protocoles et profiter du retour d'expérience de chacun.

Pour les prochaines réunions, il est demandé aux porteurs d'autres actions de prévoir de les inclure dans les tableaux distribués. Il faudrait rajouter à ces actions :

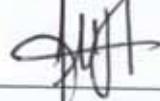
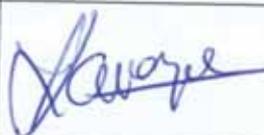
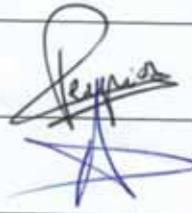
- L'AFB : suivis réalisés sur Terre d'Oiseaux
- AFB et FDAAPPMA33 : suivis réalisés sur les Prés Salés d'Arés
- La FDAAPPMA33 explique également qu'un travail a été réalisé sur la base des 300 stations de pêches électriques suivis par la FD sur le département de la Gironde un état de santé des poissons dont l'anguille. Un document sera transmis dans les prochains jours à tous les partenaires.

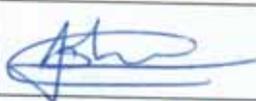
LISTE DES PARTICIPANTS

**Réunion Groupe Technique Anguille du
COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre**

**Agence de l'Eau Adour Garonne
4 rue du Professeur Lavignolle – 33300 BORDEAUX**

7 septembre 2018

Membres du Groupe technique COGEPOMI	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Stéphane LUCAS	Ass MIGADO	lucas.migado@orange.fr	
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	lauronce.migado@wanadoo.fr	
Matthieu CHANSEAU	AFB	Matthieu.chanseau@afbiodiversite.fr	
Lionel TAILLEBOIS	AFB	Lionel.taillebois@afbiodiversite.fr	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	Excuse
Jean MARTIN Sophie DELAVERGNE	FDAAPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com Sophie.delavergne@peche33.com	
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	
Thomas REYNIER	EDF	thomas.reynier@edf.fr	
Audrey POSTIC-PUIVIF	Eptb Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net	
François ALBERT	MIGADO / Cellule Migrateurs Charente Seudre	f.albert@peche33.fr	
Mme RABIC	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	j.rabic@orange.fr	
Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	Excuse
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	présente en visio
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul.l.toitot@orange.fr	
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	

Partenaires invités	Organisation	e-mail	Signature
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr	excusé
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle Aquitaine	i.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	excusée
Romain FABRE	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	romain.fabre@nouvelle-aquitaine.fr	Excusé
Amélie CLEMENT	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	amelie.clement@nouvelle-aquitaine.fr	
Delphine CASTADERE	Département Lot et Garonne	Delphine.Castadere@lotetgaronne.fr	
Cathy PRIGENT	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr	
Sylvain BROGNIEZ	Département Gironde	s.brogniez@cg33.fr	excusé
Nicolas SURUGUE	AFB	Nicolas.suruge@afbiodiversite.fr	
Michel VIGNAUD	AFB	Michel.vignaud@afbiodiversite.fr	?
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	cduvauchelle@peche-nouvelleaquitaine.com	Excusée
Caroline ASTRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Caroline.astre@eau-adour-garonne.fr	
Sylvie RAMBAUD	Agence de l'Eau Adour Garonne	sylvie.rambaud@eau-adour-garonne.fr	
Mathilde LABEDAN	EPTB Charente	mathilde.labedan@fleuve-charente.net	
Jocelyne BERNARD	FDAAPPA 33	jocelyne.bernard@peche33.com	

L'anguille européenne

Groupe Technique anguille sept 18

Groupe financeurs



Les actions de suivi d'état de la population

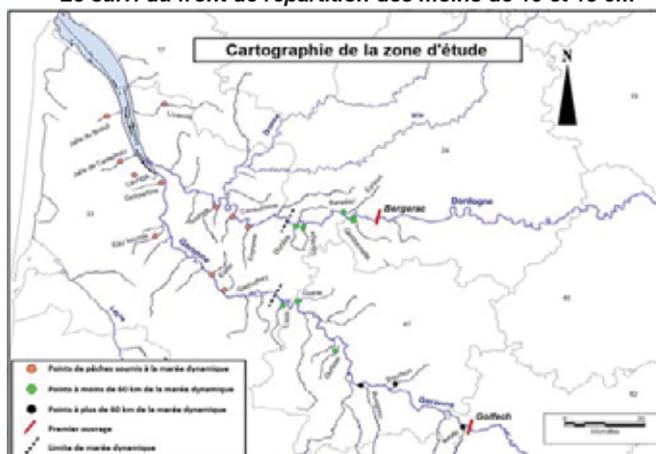
Stade anguilles jaunes



saison 2018 :
La totalité des stations prospectées

saison 2019 :
La totalité des stations prospectées

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm



Objectifs :

- Caractériser et suivre le front de répartition des anguilles de moins de 10 et 15 cm
- Axe Garonne : axe libre non entravé d'obstacles à la migration des moins de 10 et 15cm.

22 stations sur les affluents de la Garonne et Dordogne

Suivis par pêches électriques en pied d'ouvrages de 2005 à 2018

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes



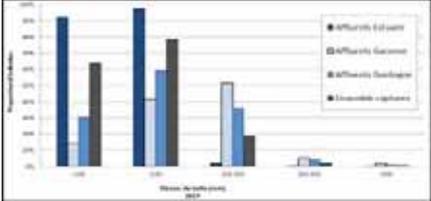
saison 2018 :
La totalité des stations prospectées

saison 2019 :
La totalité des stations prospectées

Différence significative entre les densités d'anguilles avant 2014 et après 2014



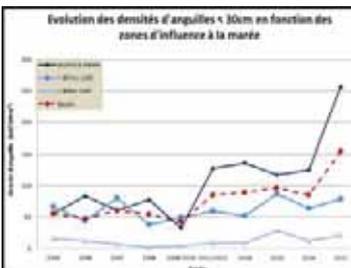
Evolution des densités sur l'ensemble des pêches



Reffet des entrées de civelles dans l'Estuaire

- ⇒ Le secteur Estuaire répond en premier avec une forte dominance des moins de 10cm
- ⇒ Augmentation des densités des moins de 10cm en 2017 visible maintenant sur des secteurs plus amont sur des indiv. plus grands.
- ⇒ En 2018, analyse en cours mais densités semblent plus importantes que 2017

Evolution des densités d'anguilles < 10cm en fonction des zones d'influence à la marée



Forte dominance des individus inf. à 10 et 15cm dans les pêches électriques (indiv. entrés récemment)

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes




Captures de jeunes anguilles avec des pièges passifs en pied d'ouvrages

Objectif :

- Déterminer une méthode efficace d'évaluation de présence des jeunes anguilles en pied d'ouvrages
- Méthode utilisable sur les sites non pêchables en pêche électrique

Partenariats

- Travail en commun entre Irstea, Migado, Cellule Migrateurs Charente Seudre, FDAAPPMA33, Unima

Axes de travail recherchés en 2017

- Comparaison de différents treillis
- Couplage piégeage / abondance (comparaison pêche électrique / treillis)
- Evaluation du signal de piégeage des 6-9cm le long des axes au niveau des premiers ouvrages

Actions 2017 et 2018 MIGADO

- Mise en place des flottangs (6 par site) sur 6 sites front de colonisation et en pied d'obstacles successifs sur Chenal du Gua (4 ouvrages) et Ciron (4 ouvrages)
- Au total 66 engins passifs posés à chaque session de pêche (début et mi juin)
- **Comparaison résultats Flottang et pêches électriques**
- **Session de mai et juin 2018 non réalisables (niveau d'eau trop élevés). Sessions en septembre 2018**

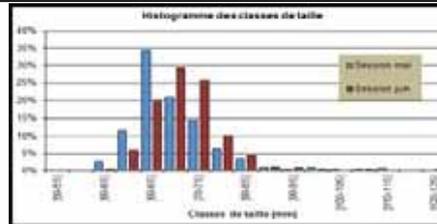
Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes



Saison 2019 : Projections à poursuivre. Résultats transmis à Irstea pour analyse à l'échelle du territoire

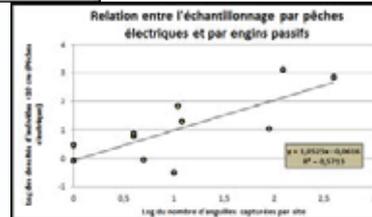
Atelier GRISAM en cours d'organisation



Taille moyenne des indiv. 75mm

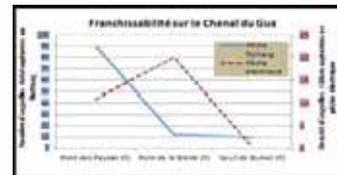
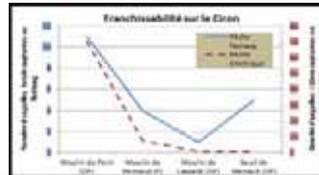
97% des captures sont des individus de moins de 10cm

Corrélation ($r^2=0,57$) entre les densités de moins de 10cm capturées en pêche électrique et le nb d'individ. capturé par flottang
A reconfrimer les prochaines années



Même tendance en terme d'accumulation et de franchissabilité d'obstacles

Différence entre les pêches élect. et Flottang au 1^{er} ouvrage : efficacité pêche ?



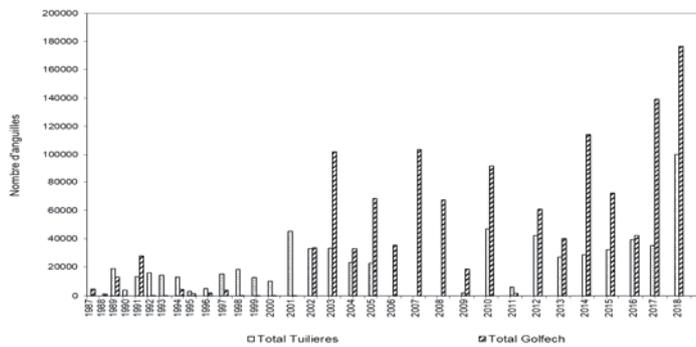
Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration



Suivis passes à anguilles depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2006 sur Mauzac, 2015 sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle



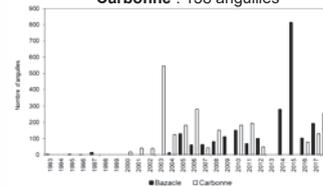
En 2018

Bassin Dordogne :

Tuilières : 100 117 anguilles
Mauzac : 2 117 anguilles
Monfourat : 20 par la passe à bassin, 250 en piégeage ponctuel (2 nuits)

Bassin Garonne :

Golfech : 176 433 anguilles
Bazacle : 258 anguilles
Carbonne : 158 anguilles



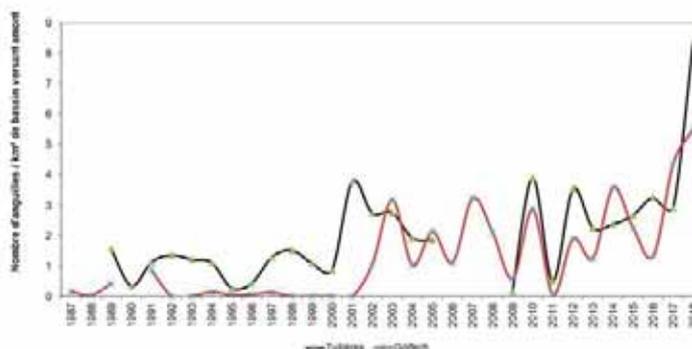
Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration



Suivis passes à anguilles depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2006 sur Mauzac, 2015 sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle



Depuis 2014, diminution de la taille des anguilles sur Tuilières. Compteur ne détecte pas les indiv de moins de 18cm : biométrie hebdomadaire pour affiner le nombre d'individus comptés au compteur : action réalisée à partir de 2018.

Observation d'une augmentation des densités en pêches électriques depuis 2013, 2014. A priori visible sur Golfech et Tuilières à partir de 2016.

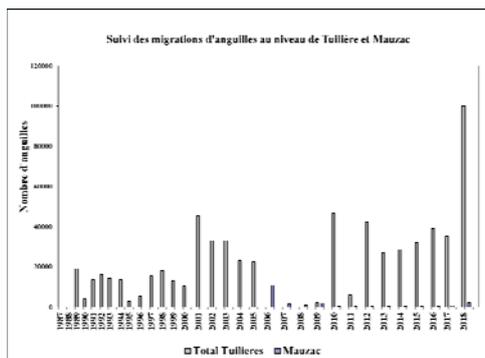
Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration



Suivis passes à anguilles depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2006 sur Mauzac, 2015 sur Monfourat

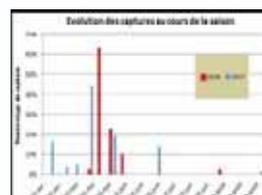
Les suivis aux stations de contrôle



Réflexions à mettre en place avec EDF pour améliorer le franchissement de Mauzac pour l'anguille

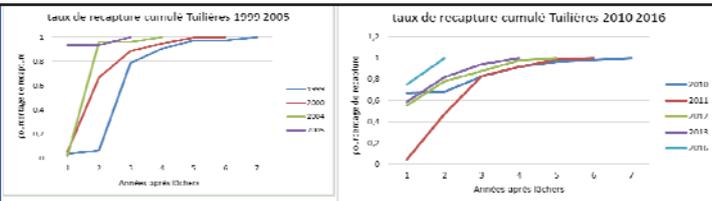
En 2019, prévu de prospecter en pêches électriques en amont de Mauzac (4 à 5 affluents) avec le même protocole que le suivi du front de colonisation pour caractériser la population d'anguilles présentes (classes de taille) et comparer après aménagement de la nouvelle passe (pas d'aménagements prévus pour les jeunes anguilles).

Sur Monfourat en 2019 : augmenter la fréquence des échantillonnages au niveau de la passe spécifique



Les actions de suivi d'état de la population

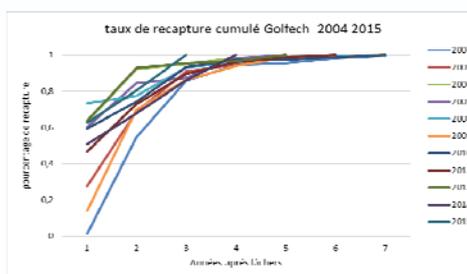
Stade anguilles jaunes en migration



Différence significative dans les taux de retour depuis la nouvelle passe de Tuilières et/ou la passe de Bergerac

⇒ **Passe de Tuilières semble efficace**

⇒ **A confirmer avec tests en pied d'ascenseur avec une passe provisoire ?**



Bons taux de retours au niveau de la passe de Golftech

En 2019 : arrêt des marquages et analyse complète des données marquages / recaptures sur la Dordogne et Garonne, ainsi que finalisation des analyses du phénomène migratoire de l'anguille en fonction des paramètres environnementaux

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes sédentaires

L'étude des anguilles en milieu profond

- Etude développée en partenariat avec l'ADERA, les pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux, Irstea de 2011 à 2013

- Captures, marquage et recaptures d'anguilles jaunes selon le protocole défini et la participation annuelle de plus de 60 pêcheurs professionnels et 99% des données fiables, 3 à 5 sessions de recapture.

- **Des taux de recapture important pour de tels milieux (plus de 17%), un grand nombre de données (32 000 anguilles échantillonnées), des informations sur la population d'anguilles en milieux profonds manquantes pour le plan de gestion anguilles (80% des anguilles recapturées sur le même site), données sur les degrés d'argenteure (diamètre oculaire et longueur pectorale réalisés sur 1 003 indiv.)**

⇒ En 2019, reprise des données, et analyse des données pour finaliser l'interprétation des données: estimation du stock en place en milieu profond.



Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles




Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒ **Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année**

⇒ Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle



Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles




Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒ **Comparaison des deux sites**

	Temps de pêche moyen	inversion	Captures moyennes	Vol. filtré par trait de pêche
Despartins	160 min.	2h44 avant PM	908 civ./ marée	674 m3
Virvée	128 min.	2h49 avant PM	150 civ. / marée	574 m3

- Captures 6 fois supérieures sur Despartins que sur la Virvée
- Même évolution sur les deux sites au cours de la marée.



- Abandon des suivis sur la Virvée en 2019 pour renforcer les suivis sur Despartins

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

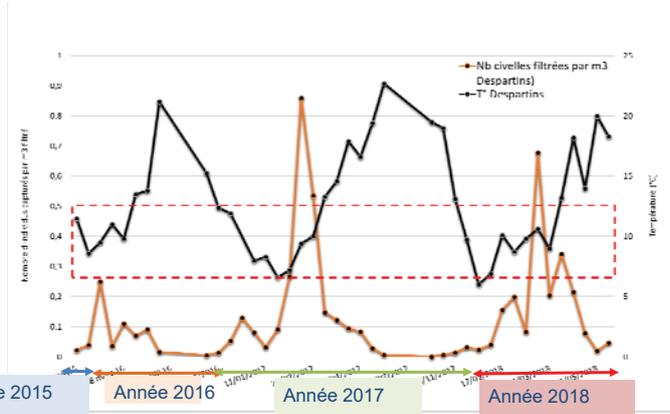



Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒ **Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année**

⇒ Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle



- Même tendance de migration sur les deux axes dans la saison
- Pic de migration de début février à fin mars
- Migration entre 7 et 12°C (T° moy. de l'eau 9,8°C)

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

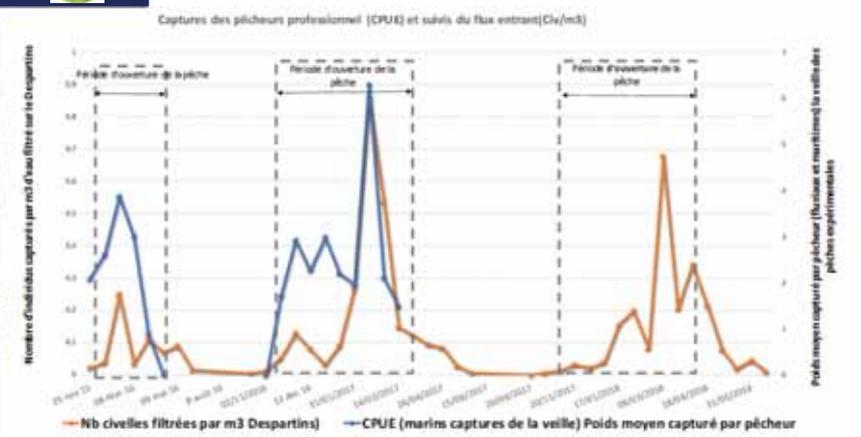



Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒ **Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année**

⇒ Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle



La gestion des ouvrages à marée

Stade civelles



Optimisation de la gestion des ouvrages à marée

Opérations de gestion des ouvrages	Opérations de gestion des ouvrages	Aménagements	Accessoires	Coût approximatif
Coler en balle	Installation de l'ouvrage de franchissement		<p>Plus caudex</p> <p>Équipement nécessaire, évacue gestion</p> <p>Adaptation aux dimensions de l'ouvrage</p>	20000 par site / 10 sites par site
Raidisseur	Installation de l'ouvrage de franchissement		<p>Possibilité d'adapter la gestion selon les besoins des ouvrages</p> <p>Volume d'eau, débit, hauteur de l'eau</p> <p>Adaptation aux dimensions de l'ouvrage</p> <p>Adaptation aux dimensions de l'ouvrage</p>	20000 par site, 20 sites par site
Installation porte au portif à flot	Installation de l'ouvrage de franchissement		<p>Possibilité de ne pas installer de porte au portif à flot</p> <p>Possibilité d'adapter la gestion selon les besoins des ouvrages</p>	20000 par site, 20 sites par site
Installation vanne à basse	Installation de l'ouvrage de franchissement		<p>Vanne basse : largeur fixe et hauteur fixe</p> <p>Adaptation aux dimensions de l'ouvrage</p>	20000 par site, 20 sites par site
Vanne télescopique	Installation de l'ouvrage de franchissement		<p>Système rigide pour franchir à large débit</p> <p>Adaptation aux dimensions de l'ouvrage</p>	20000 par site, 20 sites par site

- Fin des suivis sur les 6 sites testés avec gestion avec des cales, raidisseurs sur clapets, vannes haute et basse.
- Poursuite des suivis une année sur deux sur la vanne télescopique de l'île Nouvelle (suivi en 2018 prévu). Puis arrêt des suivis
- **Suivi d'efficacité prévu sur Beychevelle et Jalle du Sud (raidisseur sur porte à flot) en 2018 et 2019 – pêche électrique référence en amont réalisée en 2018**
- **Appui technique aux Syndicats de bassins versants pour l'installation et la calage des aménagements sur les ouvrages à marée suite à l'étude groupée Gironde (travail du bureau d'étude remis insuffisant pour être applicable tel quel) : prévu en 2018**

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration



10 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

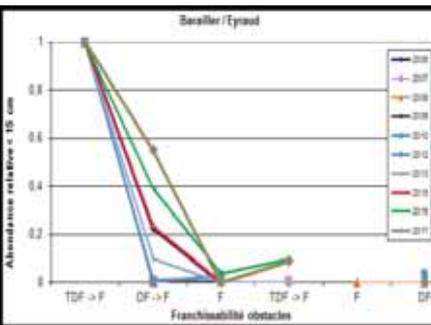
⇒ Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages



Avant arasement



Après arasement



Observation du déplacement des anguilles vers l'amont mais également de LPM non présentes avant. Par contre mise en évidence d'un nouveau point de blocage

Evaluer la franchissabilité grâce aux suivis et au déplacement des anguilles sur l'axe

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration



10 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

⇒ Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages

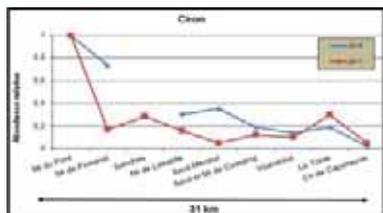
Cours d'eau prospectés :
 Jalle de Castelnaud (33)
 Jalle du Breuil (33)
 Chenal du Gua (33)
 Despartins (33)
 Ciron (33)
 Barguelonne (82)
 Gélise (47)
 Lisos (47)
 Souège (33)
 Barailler / Eyraud (24)
 Engranne et Saucats (à venir – référence)

Couplage de différents suivis sur certains sites pour avoir une vision globale de ou des populations :

- Despartins, Breuil et Chenal du Gua : pêches civelles (Despartins et Breuil), suivis par pêches électriques, flottang, verveux (anguilles de dévalaison).
- Le Ciron, évaluation efficacité aménagement pour anguilles et lamproies (pêches ammocètes, suivis frayères et radiotéléométrie)

Objectif : comparer les différents types de gestion ou aménagements et leur efficacité en terme de franchissement piscicole (arasement, gestion de vannes, passe mixte canoe/anguille, rivière de contournement....:)

En 2019 : rajouter un cours d'eau (Livenne et/ou Leyre) pour travailler sur les passes à bassins sans aménagements anguilles préconisées et demandées par l'AFB (efficacité pour les jeunes individus ?)

Les actions de gestion du milieu et de la population

Stade anguilles argentées



Saison 2017 :
Premiers tests de suivis

saison 2018 :
Poursuite des suivis

Evaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de marais aménagées pour la montaison, et adaptation si nécessaire de la gestion du milieu

Pose de verveux tous les 3 mois sur Chenal du Gua, Jalle du breuil, Despartins et Laurina




Date	Lieu	Taille (cm)	Poids (g)	Diamètre Occulaire (Horizontale/Verticale) (mm)	longueur Nageoire pectorale (mm)	Stade Argenté ou Jaune (selon l'indice de Durif)	Observation
20/04/2017	Chenal du Gua Marais des Saucats	280	38			J	PRC1
10/04/2017	Chenal du Gua Marais des Saucats	368	368	H:5,70/V:5,40	25,8	J (Durif)	
21/04/2017	Laurina Station d'épuration	407	88	H: 4,88/V:4,85	15,1	J (Durif)	ERC1
06/03/2017	Jalle de Breuil Auzat	306	34			J	ERC2
21/11/2017	Laurina Station d'épuration	158				J	

Monitoring PGA

Stade anguilles jaunes



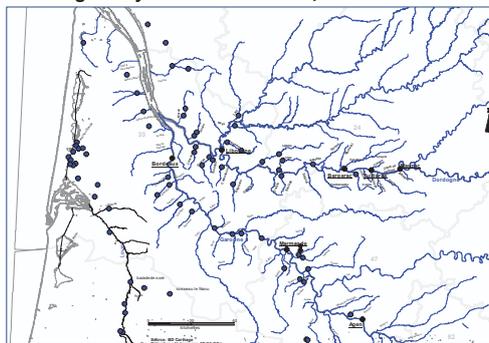
saison 2018 :

La moitié des stations prospectées et 7 nouvelles stations sur le bassin des Lacs Médocains pour répondre à la demande de l'AFB (Riv. Index)

saison 2019 :

L'autre moitié des stations et celles des Lacs Médocains

La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

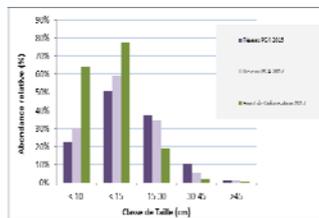
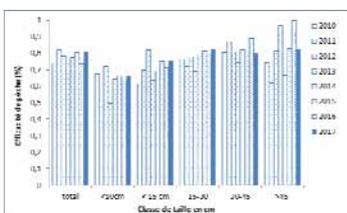


74 stations prospectées

- 18 sur le bassin Dordogne
- 20 sur le bassin Garonne
- 9 sur affluents Estuaire
- 4 affluents de l'Isle
- 3 affluents du bassin d'Arcachon
- 9 sur le bassin de la Leyre
- 11 sur le bassin des Lacs Médocains (Rivière Index)

✓ Efficacité des pêches par classes de taille très semblables d'une année sur l'autre. Chronologie utilisable.

✓ Répartition des classes de taille différentes selon le protocole utilisé



Monitoring PGA

Stade anguilles jaunes



saison 2018 :

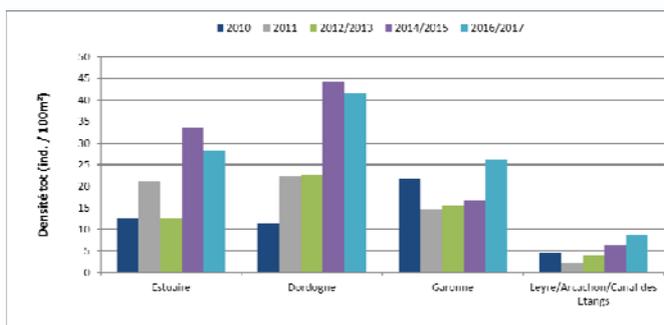
La moitié des stations prospectées et 7 nouvelles stations sur le bassin des Lacs Médocains pour répondre à la demande de l'AFB (Riv. Index)

saison 2019 :

L'autre moitié des stations et celles des Lacs Médocains

La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

✓ Comparaison des densités (ens. Population) sur les différents secteurs



✓ Données rentrées dans logiciel WAMA et transmises annuellement à l'AFB pour intégration dans le modèle EDA du PGA, en complément des données de la Rivière Index Canal des Etangs à partir de 2018

Monitoring PGA

Stade anguilles argentées

Mise en place de la Rivière index de l'UGA Garonne – Canal des Etangs – suivi de la dévalaison à Batejin

✓ Suivi en collaboration avec le SIAEBVLEG, FDAAPPMA33, Irstea

Objectif : mettre en place le suivi de la Rivière Index de l'UGA Garonne sur le Canal des Etangs

- Comprendre la dévalaison de l'anguille et la productivité du bassin
- Gestion des niveaux d'eau pour optimiser l'échappement
- Essayer d'évaluer l'efficacité des repeuplement effectués sur le Lac de Lacanau

Repeuplements civelles de 2011 à 2016
57kg Hourtin /1,4 t à Lacanau / 329 kg à Cousseau
7 millions de civelles
Suivis mis en place depuis 2012 (verveux)
CRPMEM, AADPPEDG

Travaux de recherche sur l'efficacité des passes à substrat brosse
Irstea

Suivi montaison des anguilles depuis 2007/08 au Pas du Bouc et suivi front de colonisation (pêches pied obstacles, canal et crastes)
FDAAPPMA33

Suivi caractérisation de la population d'anguilles jaunes en place (réseau PGA) depuis 2010
MIGADO

saison 2018 :
Démarrage du suivi dévalaison au niveau de la Rivière Index Canal des Etangs

saison 2019 :
Poursuite du suivi et amélioration de l'efficacité de l'enregistrement sonar

Monitoring PGA

Stade anguilles argentées

Mise en place de la Rivière index de l'UGA Garonne – Canal des Etangs – suivi de la dévalaison à Batejin

✓ Premiers résultats 2018 du dépouillement des fichiers enregistrés à la caméra sonar Blue view

De début mars à fin avril, plus de 600 poissons détectés dont 26 anguilles de dévalaison

espèce	Nb d'individus	Taille des indiv.
Anguilles	26	30 à 80 cm
Brochet	5	70 à 90 cm
Carpes	50	60 à 90 cm
Silures	32	60 à 110 cm
indéterminée	Plus de 500	

saison 2018 :
Démarrage du suivi dévalaison au niveau de la Rivière Index Canal des Etangs

saison 2019 :
Poursuite du suivi et amélioration de l'efficacité de l'enregistrement sonar

<p>Monitoring PGA</p> <p>Stade anguilles argentées</p>  <p>saison 2018 : Démarrage du suivi dévalaison au niveau de la Rivière Index Canal des Etangs</p> <p>saison 2019 : Poursuite du suivi et amélioration de l'efficacité de l'enregistrement sonar</p>	<p>Mise en place de la Rivière index de l'UGA Garonne – Canal des Etangs – suivi de la dévalaison à Batejin</p>  
--	--

<p>Monitoring PGA</p> <p>Stade anguilles argentées</p>  <p>saison 2018 : Démarrage du suivi dévalaison au niveau de la Rivière Index Canal des Etangs</p> <p>saison 2019 : Poursuite du suivi et amélioration de l'efficacité de l'enregistrement sonar</p>	<p>Mise en place de la Rivière index de l'UGA Garonne – Canal des Etangs – suivi de la dévalaison à Batejin</p> <p>En 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enregistrement en continu toute l'année, ✓ Optimisation de l'efficacité des enregistrements (en parallèle aux suivis mis en place par la FDAAPMA33) ✓ Optimiser le plan d'échantillonnage des enregistrements ✓ Analyser les données de dévalaison en fonction de la surverse mise en place sur le site ✓ Analyser les données de dévalaison en fonction des débits du canal, de la température, de la période et des paramètres environnementaux (mise en place d'enregistreurs de niveau et de température fin 2018) ✓ Transfert des données à l'AFB pour intégration dans le PGA 
--	--

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles argentées



saison 2017 :
Suivis de octobre à décembre

saison 2018 :
Suivis de janvier à décembre

Suivi de la dévalaison de l'anguille argentées sur le site de Poltrot sur la Dronne

✓ Finalisation de la collecte des données sur le site de Poltrot

✓ Objectif :

- Différenciation de la dévalaison jour/nuit
- Caractérisation de la dévalaison à faible débit
- Collaboration avec Irstea pour finaliser la mise en place des grandes antennes RFID

- Suivis de octobre 2017 à décembre 2018

- Partenariat avec le Syndicat de bassin versant (convention en cours de signature avec la Communauté des Communes propriétaire du site)

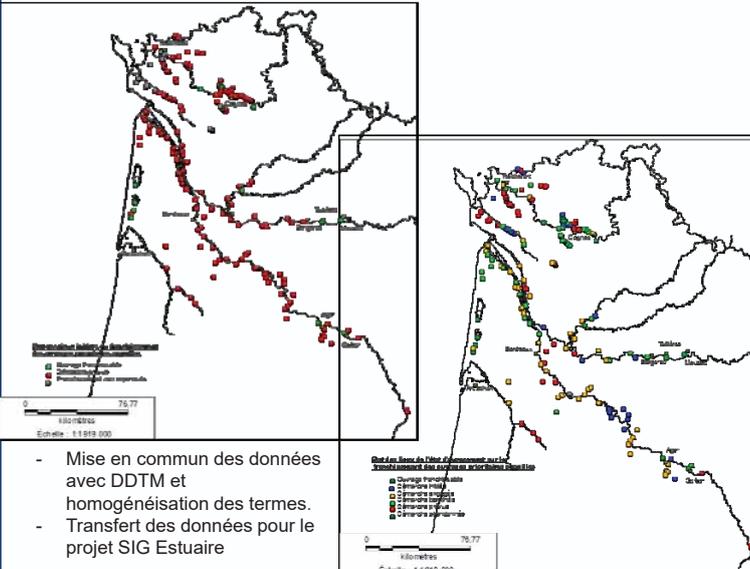
- **Action non réalisée en 2017 et 2018**

Animation / communication

Saison 2018 et 2019:
Animation du Groupe technique, communication, appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires

Animation du Groupe Technique Anguille

Suivi des études de rétablissement de la continuité écologique et des ouvrages ZAP



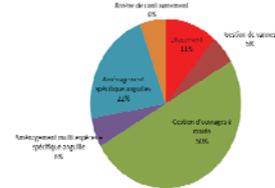
- Mise en commun des données avec DDTM et homogénéisation des termes.
- Transfert des données pour le projet SIG Estuaire

Animation / communication

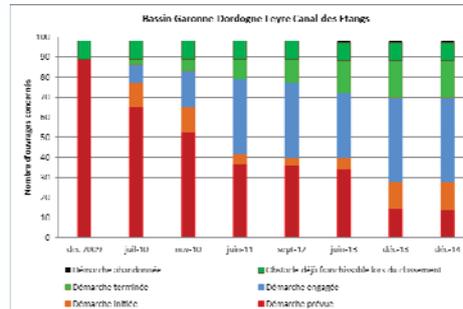
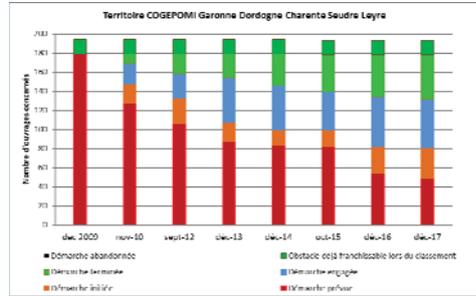
Animation du Groupe Technique Anguille

Territoire COGEPOMI
 58% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)
 42% des ouvrages non traités dont 25% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion

Type d'aménagement ou gestion réalisés lors du rétablissement de la libre circulation (démarches terminées) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs



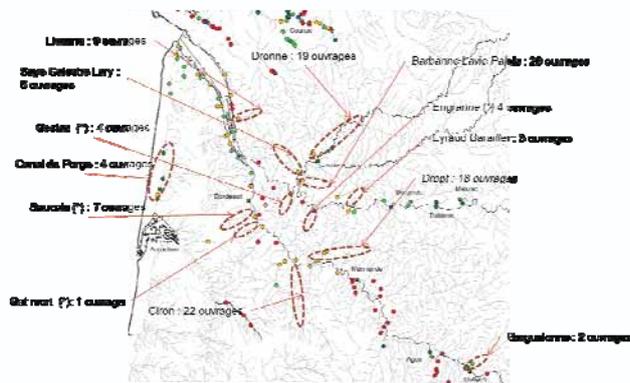
Territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs
 71,5% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)
 28,5% des ouvrages non traités dont 14% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion



Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Suivi des études de rétablissement de la continuité écologique et des ouvrages ZAP



Saison 2018 et 2019:
 Animation du Groupe technique, communication, appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires

- Animation du Groupe technique,
- communication,
- appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

- Réalisation du bilan intermédiaire du PLAGEPOMI en 2018 (validation en séance plénière en mai 2018)
- Participation du rapportage du PGA : transfert des données à la DREAL NA, au Ministère, à l'AFB, et participation au Comité national anguille en mai 2018 pour présentation du projet de rapportage
- En 2019 :
Début du bilan du PLAGEPOMI et rédaction du futur PLAGEPOMI
Suivi des retours de l'Europe suite à l'envoi du rapportage et mise en place du futur PGA si besoin

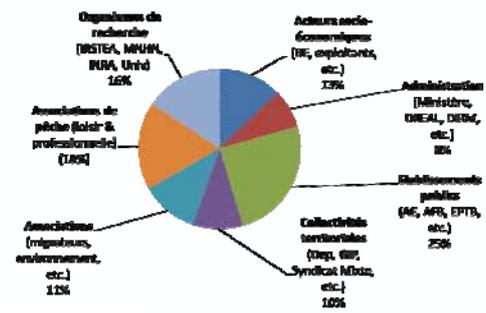
Saison 2018 et 2019:
Animation du Groupe technique, communication, appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires

Animation / communication

Animation du Groupe Anguille du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons amphihalins)

- MIGADO co-animateur du Groupe Anguille du GRISAM avec le Museum National d'Histoire Naturelle (Anthony Acou)

141 participants (96 en 2012; 97 en 2015)



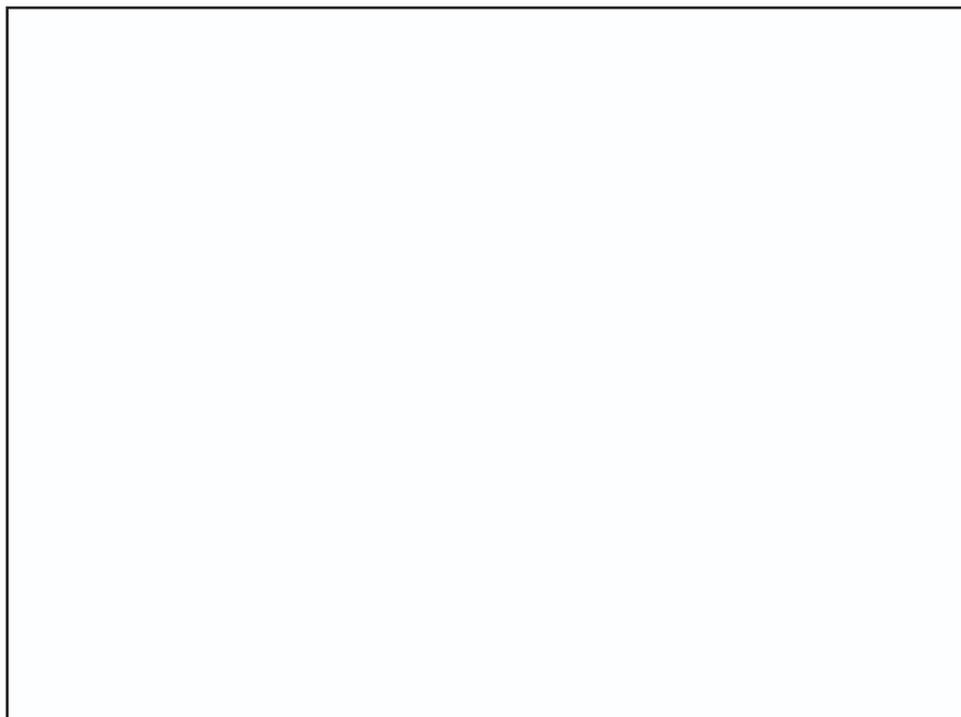
Category	Percentage
Organismes de recherche (IRSTEA, MNHN, INRA, Univ.)	16%
Acteurs socio-Gouvernementaux (DE, exploitants, etc.)	13%
Administration (Ministère, ONEMA, DREAL, etc.)	10%
Associations de pêche (loisir & professionnelle)	10%
Associations (origines, environnement, etc.)	11%
Collectivités territoriales (Mg, GDF, Syndicat Mixte, etc.)	10%
Établissements publics (AF, AFB, EPTB, etc.)	25%




www.grisam-anguille-rouen-2018.com

- En 2019 :
Organisation de groupes technique GRISAM





Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2018		2019		
						Période	Budget global de l'action	Financement envisagés	Période	Budget global de l'action
SB02 LC01 SB03 GH03 PGA	Gironde Garonne Dordogne	- suivi du front de colonisation - Monitoring de la gestion des ouvrages de protection à la mer - optimisation de la gestion des ouvrages de protection à la mer - suivi du flux entrant de civelles - optimisation de la dévalaison des anguilles aménagées dans les marais de l'Estuaire - évaluation de l'impact des ouvrages à la migration sur la population - analyses données anguilles en milieu profond (2019)	MIGADO	- FDAAPPMA - Syndicats de bassin versant - Irstea - pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux	33, 47, 24, (82, 32)	Janv-déc 2018	105 204 €	Janv-déc 2019	105 765 €	- AEAG, Europe (FEDER), Dpt 33, Dpt 24
MP03	Gironde Dordogne Charente Seudre, Leyre	- Organisation des réunions du GT Arg COGEPOMI - Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGEPOMI - Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne, Dordogne, Charente Seudre, Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	MIGADO	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	tous les départements du territoire COGEPOMI	Janv-déc 2018	22 455 €	Janv-déc 2019	24 194 €	- AEAG, Europe (FEDER)
plan de gestion national Anguilles Dordogne Leyre	Gironde Garonne Dordogne	- Réseau de pêches électriques sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques sur le bassin de la Leyre, Arcachon et Canal des Etangs - suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs (nouvelle action 2018 - caméra Blueview) - Mise en place de la nouvelle Rivière Index de l'UGA (analyse rythmes de migration, efficacité de l'enregistrement).	MIGADO	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant - AFB, Irstea, DREAL, NA	Tous les départements des bassins versants concernés	Janv-déc 2018	122 560 €	Janv-déc 2019	68 245 €	- AEAG, Europe (FEDER), Région Nouvelle Aquitaine, département 33
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Goffech, Montfouat.	MIGADO	EDF	24, 82, 33	Janv-déc 2018	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitane	Janv-déc 2019	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitane	Europe, AEAG, EDF, Région nouvelle Aquitaine, CD 33, CD34, CD24
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Charente	- Suivi de l'état de colonisation et du recrutement fluvial des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques et piégeages) - Suivi de l'état sanitaire des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions - Analyse des débarquements en criée des anguilles jeunes - Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes - Analyse des données de capture anguilles des pêcheurs professionnels fluviaux et des pêcheurs amateurs aux engins - Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille - Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille - Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille - Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Charente - Communication via différents outils (guidé, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente) Groupement des fédérations de pêche du Poulou-Charentes, CREA	- FDAAPPMA 16, 17, 79 et - ADAPMER 16 et 17 - CRPEM PC - CLPM - DRAM PC - ONEMA - Syndicats de bassin - IRSTEA	16, 17, 79, 86	Janv-déc 2018	127 855 €	Janv-déc 2019	162 000 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Seudre	- Suivi des limites de répartition et impact des ouvrages sur la colonisation des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques) - Suivi des anguilles en marais salé (Fossé à poissons) - Suivi de la colonisation des civelles en marais salé (Fossé à poissons) - Suivi des débarquements en criée des anguilles jeunes - Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes - Suivi de l'état sanitaire des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions - Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille - Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille - Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille - Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Seudre - Communication via différents outils (guidé, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente) Groupement des fédérations de pêche du Poulou-Charentes, CREA	- FDAAPPMA 17 - AAPPM Seudre-Atlantique - CRPEM PC - CLPM - DRAM PC - ONEMA - CDC Marennes - Syndicat de bassin - IRSTEA	17	Janv-déc 2018		Janv-déc 2019		- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB01	Charente	- Assurer le comptage des anguilles transitant par la passe - Alimenter STACOMI	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente) Groupement des fédérations de pêche du Poulou-Charentes, CREA	- CD 16	16	Janv-déc 2018	11 000 €	Janv-déc 2019	11 000 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREA (Région Nouvelle Aquitaine)

Code action PLAGEPOMI ou PCA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2018		2019		
							Période	Budget global de l'action	Financement envisagés	Période	Budget global de l'action
SB01	Lacs Médocains	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains - évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPM3 33	Istrea	33	Janv-déc 2018	54 157 €	Janv-déc 2019	54 000 €	- Europe (FEDER) - AEAG
	Lacs Médocains	Mise en place d'un protocole et test de suivi de la dévalaison des anguilles argumentés au niveau de l'écluse de Bateljn	Aménagement du dispositif de piégeage et stabilisation des anguilles suivi des dévalaisons par capture (filets positionnés sur l'écluse) suivi des paramètres abiotiques / débit suivi de l'efficacité du dispositif de piégeage par CMR	FDAAPPM3 33	Istrea, Migado, SIAEBVELG	33	Janv-déc 2018	89 951 €	Janv-déc 2019	estimatif à venir	- Europe (FEDER) - AEAG
SB01	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon et Saint Savinien	Cellules Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente Gironde) Fédérations de pêche du Pétou-Charentes, CREAA - AAPMA Seudre Atlantique - Ville de Saujon	FDAAPPM3 17		17		pas de suivi en 2018	Janv-déc 2019	si travaux de St Savinien avancés	- Europe (FEDER) - AEAG
SH01	Garonne Dordogne	Suivi des captures de la pêche professionnelle	- carnet spécifique civelles - suivi captures anguilles jaunes	AADPPEDG		33	Janv-déc 2018	12 340 €	Janv-déc 2019	12 340 €	AEAG / CR Aquitaine
	Gironde	Repeuplement	Transfert de civelles sur les lacs médocains (2018), Czaux-Sanguinet (2019)	CRPME Nouvelle-Aquitaine	AAPPED33/MA/DREA/MI GAD/DFDAPPM33/AFB	33	2018	296 160 €	2019	198 194 €	Etat / AFB / ARA France / auto- financement
	Charente	Repeuplement	Transfert sur le bassin Charente	CRPME Charente- Marente, CRPME NA	CREAA/AFB/GDSAA	17	2018	235 400 €	2019	184 073 €	Etat / AFB / ARA France / auto- financement
	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires dévalaison Tullières : suivi de la dévalaison (camera sonar)		EDF	MIGADO	24			2019	?	
PCA	Dordogne	Dévalaison	Suivi dévalaison sur la Drome à Poltrot	EPIDOR	Syndicat, communauté des communes, Istrea	16	?		?		
Etude nationale/locale	GGD et Charente- Seudre	Colonisation	2018 : Indices de colonisation des axes fluviaux basés sur les petits individus (<15 cm). Catalogue des indices collectés soit par pêche électrique soit par pièges passifs. Intégration des observations sur les ouvrages de franchissement présents sur les BV de la zone d'étude. 2019 : Mise au point et premiers tests de grandes antennes de détection RFID internes par focalité en amont littoral quelle que soit la gestion (surverse, fond). Suivis allégés en pied d'ouvrage sur canal du Prope	IRSTEA	MIGADO, Cellule migrateurs Charente- Seudre, UIMA, Pôle Ecohydraulique		Janvier- Décembre 2018		Janvier- Décembre 2019		Convention AFB- Istrea
Etude nationale/ locale	Médoc	Transfert	2018 : Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains. Premiers essais de mise au point de nouvelles méthodes non létales de détection des individus marqués. Premiers tests génériques 2019 : Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains. Analyse Age et état sanitaire des anguilles échantillonnées à Bateljn	IRSTEA	MIGADO, FDAAPPM33 hydraulique, FFB pas, pp&c heurs pros		Janvier- Décembre 2018		Janvier- Décembre 2019		Etat (DPMA) / FEDER (demande toujours en cours d'instruction)
Etude locale	GGD	Tous stades en estuaire	Suivis biologiques réguliers (campagnes EDF, campagnes sursis, campagnes DCE) dans l'estuaire Gironde. Collecte et archivée des données Anguille	IRSTEA	Ifremer, Univ. Bordeaux,						EDF-Région-Agence depuis fin '03
Etude nationale / locale	GGD	Stock en place-Dévalaison	2018 : Mise au point et premiers tests de grandes antennes de détection RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Drome 2019 : Poursuite du suivi des deux couples de grandes antennes de détection RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Drome	IRSTEA	IUT Bordeaux, IMS, Pôle Ecohydraulique, Migado		Janvier- Décembre 2018		Janvier- Décembre 2019		Convention AFB- Istrea
Etude nationale		Colonisation	2018 : Modèle GEREM. Niveaux de recrutement par grandes façades maritimes 2019 : Modèle GEREM. Indices de recrutement par grandes façades maritimes. Appuis sur déclarations de captures et autres (passers-piègeamment)	IRSTEA	AFB, IAV, Working group on Est						Auto-financement
Etude internationale		Colonisation	Projet SUDOANG Bages-Sigean pour les partenaires français	IRSTEA	AFB, IAV, Working group on Est						Auto-financement
											75 % INTERREG 25% autofinancement

FINANCEMENT DES ACTIONS ANGUILLES 2018

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		AFB		Europe		Dop 33		Dop 47		Dop 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dop 17		FNPF		Autres		Auto-financement		
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
MIGADO																										
	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTRANG18)	40%	42 081,7 €	47%	49 622,6 €	11%	11 500,0 €																			
	Animation Anguilles (AANG18)	50%	11 227,3 €	59%	11 227,3 €																					
	Reseau anguilles PGA (ARANG18)	20%	24 512,0 €	57%	70 047,9 €																					
	Total actions anguilles MIGADO	31%	77 821 €	* 45%	130 898 €	5%	11 500 €																			
Celleule Migrateurs (EPTB Charente, FEDER Poitou-Charente, CREAA)																										
	Actions anguilles sur Charente et Saudre	52%	66 484,6 €	45%	?																					
	Suivi de la station de Crouin	52%	5 720,0 €	45%	?																					
FDAAPPMA 33																										
	Suivi de la passe du Pas du Boue et de la colonisation des Lacs Médocains	60%	32 494,0 €	40%	21 662,7 €																					
	Mise en place de protocole et test de suivi de la migration de dévalaison sur l'écluse de bateijn	60%	53 970,5 €	40%	35 980,4 €																					
FDAAPPMA 17																										
	Suivi de la station de Saugon pas de suivi en 2018																									
AADPPEDG																										
	Enquêteur halieutique	39%	3 976,4 €																							
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine																										
	Transfert civelles Gronde	80%	235 980,0 €	16%	48 333,3 €																					
CDPMEM Poitou Charentes																										
	Transfert civelles 515 kg sur la Boutonne	79,68%	187 566,88 €	16,32%	38 471,31 €																					
EPIDOR																										
	Indice colonisation axes fluviaux basés sur les petits individus																									
Iritea																										
	Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les Lacs Médocains. Mise au point méthode non létale. 1 ers tests génétiques. Bateijn	24,63%	48 600,0 €	51%	100 400,0 €																					
	Suivis biologiques réguliers dans l'Estuaire de la Gironde																									
	Mise au point et premiers tests de grandes antennes RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Dronne																									
	Modèle CEREM. Niveaux de recrutement par grandes lagunes maritimes																									
	Projet SUDOANG																									
TOTAL	1 274 361,3 €	37,0%	472 146,9 €	16,9%	240 466,5 €	6,6%	86 804,6 €	22,7%	288 940,9 €	0,9%	11 500,0 €	0,0%	0,0 €	0,2%	2 000,0 €	2,5%	32 048,9 €	0,0%	0,0 €	0,0%	0,0 €	0,8%	10 631,2 €	4,8%	61 077,8 €	

* Europe FEDER Aquitaine
 ** Europe FEDER Poitou-Charente

en rouge : à confirmer

Autres = ARA France et GPMB

selon modalités FEDER
 (rationalisation et partage
 des fonds FEDER)
 Groupement des fide pêche etie
 (rationalisation et partage
 des fonds FEDER)
 (rationalisation et partage
 des fonds FEDER)
 Groupement des fide pêche etie
 (CREAA)

ANNEXES 7

REÇU LE 23 AVR. 2018

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Service Patrimoine Naturel
Site de Bordeaux

Affaire suivie par : Gilles ADAM
gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 32 97

Bordeaux, le 13 AVR. 2018

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre du 16 mai 2018.

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre qui se tiendra le :

mercredi 16 mai 2018, de 10H00 à 13H00
Salles 1 et 2 au rez-de-chaussée
à la cité administrative- rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX

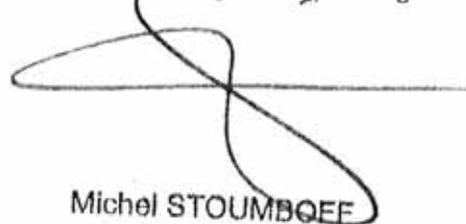
L'ordre du jour est le suivant :

- projet de règlement intérieur du COGEPOMI
- bilan à mi-parcours du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)
- actualité sur les opérations en cours ou en phase de lancement (lamproie marine, silure...)
- avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente
- examen d'une demande de modification de la pêche amateur aux engins
- questions diverses.

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Michel STOUMBQUEE

	COGEPOMI Comité de Gestion des Poissons Migrateurs	Date : 2018 Thème°: Cogepomi Garonne
Bilan intermédiaire d'application du PLAGEPOMI 2015-2019		

1. Objet de la note

Le plan de gestion des poissons migrateurs adopté pour la période 2015-2019 prévoit un bilan à mi-parcours (mesure MP02). Ce bilan doit permettre de dresser un point d'avancement sur les mesures adoptées. La situation des espèces doit aussi être abordée afin de mesurer l'évolution depuis le dernier bilan.

2. Etat et tendance d'évolution des espèces sur le territoire du COGEPOMI

Grande alose

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Cette espèce, qui remonte les cours d'eau jusqu'à son lieu de naissance, connaît un phénomène de raréfaction qui s'est brusquement accéléré depuis 2006. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'individus, en moyenne, remontaient le cours de la Gironde vers la Garonne et la Dordogne, les habitats privilégiés de l'espèce se situant essentiellement sur ces deux grands axes migratoires. Aujourd'hui, les remontées sont estimées à quelques milliers d'individus.

Différents facteurs participent à la relative raréfaction de l'espèce : les obstacles à la montaison, le bouchon vaseux et probablement la qualité des eaux et des milieux qui dans certains secteurs peut atteindre des niveaux critiques lors d'événements climatiques défavorables (par exemple déficits en oxygène). La pêche, qui occasionnait une capture annuelle représentant en moyenne plus de 55% de la ressource a également contribué à la fragilisation de la population dans ce contexte de stock déjà affaibli. Un moratoire sur la pêche a été prononcé par le COGEPOMI afin de contribuer à la restauration de la population de grande alose.

La qualité des milieux de vie de cette espèce doit faire l'objet d'une reconquête importante, par exemple en termes de qualité sédimentaire, dans les secteurs où se déroule la reproduction de l'espèce. La migration de montaison doit aussi être améliorée en tenant compte des connaissances disponibles en matière de dispositifs de franchissement adaptés. Le suivi précis de l'espèce doit être complété afin d'englober les stades de vie les plus pertinents y compris sur le territoire maritime afin d'alimenter le tableau de bord spécifique adopté par le COGEPOMI. La recherche des causes de raréfaction pourra s'appuyer sur des expérimentations variées faisant appel le cas échéant à des lâchers de larves marquées issues de reproduction en captivité et suivis lors de leur migration de dévalaison puis lors de leur retour. L'impact du silure sur l'espèce comme sur les autres migrateurs fera l'objet d'évaluation. Les interdictions de pêche seront maintenues jusqu'au dépassement des seuils précautionneux définis par le COGEPOMI.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	☹	↓
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	☹	↓

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	☹	↓
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	☹	↓

Alose feinte

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

L'aloise feinte fait encore l'objet de lacunes fortes en termes de connaissances. Un effort doit être fait pour disposer d'informations ou les analyser lorsqu'elles sont disponibles afin de caractériser l'état général de la population, son exploitation et les pressions qu'elle subit. Cette espèce inféodée aux parties basses des bassins versants est moins soumise aux effets des barrages sur la Garonne et la Dordogne. Des solutions de franchissement devront être mises en place sur la partie aval de la Charente. L'évaluation doit porter préférentiellement sur les effectifs, les habitats et notamment les frayères, les pressions halieutiques et les perturbations physico-chimiques que cette espèce peut subir dans les secteurs estuariens sous influence des bouchons vaseux (Gironde et Charente). Une distinction de l'aloise feinte et de la grande alose est nécessaire pour mieux évaluer les populations des deux espèces dans le bassin de la Charente.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. On peut noter quelques évolutions de statistiques en mer. En 2016, les débarquements en criées de Charente-maritime ont été très importants (>11 t) en comparaison à la moyenne annuelle de 700 kg sur les 8 dernières années). Les débarquements ont surtout été réalisés à La Cotinière (>50%)(côte ouest d'Oléron). Le bilan global reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Anguille européenne

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Sur le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, le stock d'anguilles, en régulière diminution depuis 1980, reste au niveau le plus bas. Il se concentre sur les parties aval du bassin. Cette situation semble être le fait de multiples facteurs : la dégradation générale de la qualité des milieux et des habitats ; l'abondance d'obstacles à la migration de montaison et de dévalaison ; d'importants niveaux de parasitisme et de contamination ; la pêche qui occasionne un prélèvement variable selon les catégories de pêcheurs et les stades biologiques ciblés et d'autres facteurs moins bien évalués y compris en mer.

Il est nécessaire d'agir sur chaque facteur de perturbation afin de tenter d'infléchir la tendance d'évolution. La libre circulation dans les zones de colonisation préférentielles les plus fonctionnelles est une priorité au même titre que la réduction des pressions de pêche, la limitation des mortalités lors du passage par les turbines, et plus généralement, l'amélioration des habitats et des milieux de vie de l'espèce soumis à de nombreuses altérations physiques, chimiques et hydrologiques.

Cette espèce fait l'objet d'un règlement européen visant la restauration de la population compte tenu de son importance patrimoniale et du niveau actuel de son stock considéré comme alarmant à l'échelle de l'Europe. Le PLAGEPOMI devra contribuer à l'application du plan national. En particulier il définit les zones les moins défavorables aux actions de transferts de civelles. Des suivis originaux adaptés au territoire du bassin seront maintenus ou mis en oeuvre afin de renforcer l'évaluation de l'abondance de l'anguille et ainsi compléter les informations non connues au niveau national jusqu' alors.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution majeure, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit.

On note une amélioration des densités observées dans le cadre du front de répartition en particulier dans les secteurs aval estuariens concordant avec l'amélioration des remontées observées au niveau national dans le cadre du suivi du plan de gestion de l'anguille. Toutefois, bien qu'encourageant, ces éléments ne remettent pas en cause le bilan établi en 2015. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015		Bilan intermédiaire 2017	
Sous bilan espèce	 	Sous bilan espèce	 
Sous bilan pressions	 	Sous bilan pressions	 
Bilan global	 	Bilan global	 

Saumon atlantique

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Initiée dans les années 1980, la politique de repeuplement et de restauration sur les différents cours d'eaux du bassin a permis de reconstituer une population qui n'est toutefois pas parvenue à un état d'autosuffisance. Les effectifs les plus importants ont été constatés entre 2000 et 2002 (jusqu'à 1800 saumons observés aux stations de Tuilières et Golfech). Depuis, les effectifs sont revenus à un moindre niveau, avec une disparition presque totale des remontées de castillons.

La pêche du saumon sauvage étant totalement interdite, les difficultés de montaison liés aux nombreux ouvrages, ainsi que la faiblesse des débits des cours d'eau et leur artificialisation par la pratique des éclusées sont en cause et constituent des axes majeurs pour les actions à engager jusqu'aux zones de frai très éloignées de l'océan. L'efficacité des dispositifs doit garantir la rapidité de la migration. La compréhension des difficultés de migration sur la Garonne moyenne est une clé de la gestion sur cet axe. La diminution de l'impact cumulé des ouvrages du bergeracois l'est aussi sur la Dordogne. La restauration des habitats de reproduction pourra s'appuyer sur l'apport de sédiments adaptés après examen minutieux des effets attendus de ce type d'action.

L'alevinage maintenu au même niveau ces dernières années n'a pas permis d'atteindre les taux de retour fixés initialement. La poursuite des lâchers doit s'envisager en lien avec la mise en oeuvre d'actions susceptibles de changer significativement les conditions de réussite du plan de restauration. Ainsi, l'évaluation des plans de repeuplement s'accompagnera d'une réflexion stratégique sur l'avenir de ces plans.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015		Bilan intermédiaire 2017	
Sous bilan espèce	 	Sous bilan espèce	 
Sous bilan pressions	  Garonne	Sous bilan pressions	  Garonne
	  Dordogne		  Dordogne
Bilan global	 	Bilan global	 

Truite de mer

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Sur le bassin Garonne-Dordogne, les informations disponibles proviennent des stations de contrôle de Tuilières et Golfech et attestent de la présence de l'espèce sur les axes. Sa présence est toutefois également constatée sur le bassin de la Charente. Les outils de suivis sont peu nombreux. A l'instar de celle du saumon, la migration de la truite de mer semble souffrir du faible débit des eaux en été et des conséquences de la qualité des eaux et des milieux.

La truite de mer bénéficiera des mesures envisagées pour le saumon atlantique en matière de gestion des habitats et de continuité écologique.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015		Bilan intermédiaire 2017	
Sous bilan espèce	 	Sous bilan espèce	 
Sous bilan pressions	 	Sous bilan pressions	 
Bilan global	 	Bilan global	 

Lamproie marine

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

S'il est difficile d'apprécier l'abondance réelle du stock, on constate que les captures des pêcheurs en nette augmentation à partir des années 2000 restent importantes ces dernières années. Plus à l'amont les lamproies marines ne sont plus observées au niveau des premiers barrages de Garonne et Dordogne traduisant une évolution radicale de comportement ou d'abondance et interroge sur l'évolution des effectifs de reproducteurs depuis 2010. Les habitats de la lamproie se situent aussi bien sur les grands axes migratoires aquitains que sur la Charente. Ceux qui se situent en aval des grands barrages et autres obstacles à la libre circulation accueillent aujourd'hui l'essentiel des géniteurs de lamproie marine, ce qui constitue une restriction très forte de l'aire de colonisation continentale. Le niveau des pressions de pêche sera adapté aux capacités du stock. Ainsi un effort est indispensable afin de mettre en relation les suivis du stock et de l'exploitation pour parvenir à dégager une vision plus globale et orienter la gestion. Celle-ci pourra si nécessaire s'accompagner d'investigations supplémentaires sur les territoires aval non encore prospectés (par exemple suivi des ammocètes sur la Garonne ou ses affluents).

Des recherches spécifiques permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la population de lamproie marine, notamment sur sa faculté à retourner dans sa rivière de naissance sont souhaitées.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 confirment l'évolution défavorable de l'espèce dans le bassin avec une répartition cantonnée au secteur aval. Cela concerne les sous bassins bassin Garonne et Dordogne mais aussi le sous bassin Charente. Les comptages aux barrages (Golfech, Tuilières Cognac) ne révèlent aujourd'hui que quelques spécimens alors que l'on observait quelques centaines ou milliers de lamproies précédemment. Les opérations visant à comprendre ce phénomène se mettent en place ce qui ne permet pas encore de conclure sur les causes de raréfaction. Le phénomène semble toutefois observé plus globalement en France sur des bassins versant de dimensions variées et soumis à des pressions différentes laissant entrevoir une cause plus générale et peut-être marine.

Il est proposé de modifier le bilan pour tenir compte de la confirmation des observations entrevues en début de PLAGEPOMI 2015-2019.

Bilan initial 2015		Bilan intermédiaire 2017	
Sous bilan espèce	 	Sous bilan espèce	 
Sous bilan pressions	 	Sous bilan pressions	 
Bilan global	 	Bilan global	 

Lamproie de rivière

Orientations définies dans le PLAGEPOMI 2015-2019

Cette espèce accuse un manque de connaissance significatif. Sa présence est avérée dans de nombreuses rivières du territoire, mais son abondance n'est pas évaluée. La lamproie de rivière ne fait l'objet d'aucune pêche commerciale. Sa population est essentiellement dépendante des capacités des milieux et des pressions qui s'y exercent en termes de niveau de pollution des eaux de déficits en eau, et d'obstacles à la libre circulation. Outre le maintien d'un suivi minimal, l'ensemble des actions visant à réduire les pressions sur les milieux contribueront à la préservation de l'espèce.

Les éléments de connaissance et de suivi acquis depuis l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019 ne révèlent pas d'évolution, tant sur l'état et les tendances d'évolution de l'espèce que vis-à-vis des pressions qu'elle subit. Le bilan reste inchangé.

Bilan initial 2015

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

Bilan intermédiaire 2017

Sous bilan espèce	?	?
Sous bilan pressions	?	?
Bilan global	?	?

3. Point d'étape sur la mise en œuvre des mesures du PLAGEPOMI 2015-2019

■ Réalisé ; ■ En cours de réalisation; ■ Réflexion engagée ; ■ Non initié

Code	Mesure	Etat d'avancement	Observations
GH01	Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des habitats de reproduction des poissons migrateurs après diagnostic	■	Diagnostiques et études préalables à des travaux de restaurations réalisés pour certains secteurs (Dordogne corrézienne, Dordogne bergeracoise). Mise en œuvre engagée sur la Dordogne corrézienne.
GH02	Disposer de toute information utile pour évaluer l'impact des pompages du CNPE du blayais	■	
GH03	Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes	■	Eléments d'analyse globalement disponibles, évoqués en groupe technique. Synthèse à finaliser dans le cadre du COGEPOMI plénier
GH04	Intégrer la qualité des milieux des marais ou des zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants	■	Etudes engagées sur quelques sites. Sujet évoqué dans le futur guide marais de la Cellule Migrateurs Charente Seudre (début 2018).
GH05	Réduire l'impact de l'exploitation des grands barrages hydroélectriques de la Dordogne	■	Démarche poursuivie, mais sans améliorations significatives depuis 2015. Prolongation de la "convention éclusées" en 2018 par un avenant.
LC01	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques	■	Démarche engagée ou poursuivie
LC02	Transférer les espèces migratrices à la montaison et à la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne	■	Démarche poursuivie

LC03	Le rétablissement de la continuité écologique est appliqué prioritairement sur les cours d'eau classés (art. L. 214-17 CE), certains projets jugés particulièrement intéressants pourront être accompagnés sur les cours d'eau non classés du bassin Charente	■	Prise en compte prioritairement des ouvrages sur cours d'eau classé en cours
LC04	Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées	■	Garonne: dispositif de franchissement de Golfech adapté pour limiter l'entrée des silures, opération d'évacuation des silures en cours. Dordogne: mise en évidence d'une prédation de migrateurs au niveau de la chambre d'eau de Tuilières, la solution à l'étude consiste à déplacer la sortie de la passe en amont du masque.
LC05	Contribuer à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique	■	Démarche d'actualisation des listes non engagée.
GP	Périodes d'ouverture de la pêche des poissons migrateurs	■	Période d'ouverture adoptées dans les départements
GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs	■	Démarche poursuivie
GP02	Maintenir les interdictions de pêche de la grande alose dans le contexte de raréfaction de l'espèce dans le bassin	■	Moratoire maintenu
GP03	Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par les mesures d'interdiction	■	Expérimentations envisagées dans le cadre de la gestion du silure et de l'exploitation de cette espèce par la pêche professionnelle
GP04	Définir les éléments d'évaluation de la population de lamproie marine en déduire les pistes d'adaptation de l'exploitation halieutique	■	Réflexion engagée dans le cadre d'un nouveau comité lamproie. Partage des connaissances et élaboration d'un plan de gestion spécifique en cours
GP05	Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions	■	Démarche poursuivie
SS01	Poursuivre le repeuplement en saumons et les suivis associés, adapter le repeuplement en fonction de l'évaluation du programme de restauration	■	Alevinages poursuivis, évaluation du programme en cours en Garonne et en Dordogne
SS02	Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	■	Sites de repeuplement en anguille définis et pris en compte annuellement dans le cadre de l'appel à projet repeuplement
SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données	■	Suivi réalisé et données valorisées régulièrement par lettre d'info ou tableau de bord. Station de Malause inexistante, échappements de Crouin estimés annuellement
SB02	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaunes utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI	■	Différents suivis complémentaires mis en œuvre et résultats exposés en groupe technique anguille. Suivi état de colonisation jeunes anguilles sur Charente et Seudre réalisés en 2015 et 2017. Suivi anguilles jaunes en marais salé de la Seudre réalisés en 2016 (prévision 2018)
SB03	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêche et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien	■	Opération réalisée annuellement (2015 et 2017 pour l'estuaire de la Seudre avec un travail sur les captures en estuaire, les entrées en marais salé et le passage sur la partie fluviale (passe de Saujon avec la FD17) exploitation des résultats interannuels à réaliser pour évaluer l'indicateur

SB04	Présenter en COGEPOMI les résultats des suivis des rivières index du plan national de gestion de l'anguille	■	Les résultats des suivis menés sur le site index « Dronne » ont été présentés en groupes techniques. Des réflexions sont en cours sur le devenir de ce suivi. Suivi du nouveau site index « canal des Etangs » engagé.
SB05	Suivre la reproduction des lamproies marines et des lamproies de rivière sur les axes principaux et mobiliser les acteurs gestionnaires des cours d'eau pour actualiser l'inventaire des habitats pour un suivi des lamproies sur des affluents aval	■	Suivi élargis aux affluents. Réflexion à poursuivre en fonction des résultats d'autres opérations de suivi des géniteurs en cours ou projetées (radiopistage, marquage recapture) L'inventaire des habitats sera renouvelé en 2018 et 2019 avec une nouvelle étude sur la Charente. BV Dordogne: suivis de la lamproie marine satisfaisants et maintenus (comptage des nids, pêche électrique des ammocètes). Aucun suivi dédié à la lamproie fluviale pour le moment.
SB06	Poursuivre le suivi des grandes aloses afin de disposer d'indicateurs de population définis dans le cadre des tableaux de bord Garonne-Dordogne	■	Poursuite des suivis sur les BV Garonne et Dordogne: suivi de la reproduction de la grande alose satisfaisants et maintenus (comptage des bulls). Indicateurs pour la Charente mis à jour avec les données 2016. Prévision de définir des indicateurs pour chaque espèce (grande et feinte).
SB07	Poursuivre le suivi de la reproduction de la grande alose et de l'aloise feinte sur la Charente	■	Poursuite des suivis. Travail méthodologique en cours
SB08	Suivre la reproduction et plus globalement la présence des géniteurs d'aloses feintes et des aloses	■	Suivis en cours
SB09	Suivre la reproduction naturelle des saumons et des truites de mer	■	Suivis en cours
SH01	Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan	■	Maintien du système de recueil des déclarations de pêche. Bilan établi à l'occasion des groupes techniques spécifiques mais mobilisation des données du SNPE toujours très difficile.
SH02	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille et, pour le bassin Charente, des aloses	■	Enquête pêche à la ligne de l'anguille réalisée dans les départements aval du bassin Garonne Dordogne.
SH03	Proposer une estimation des captures accidentelles de poissons migrateurs et en particulier de grandes aloses en mer	■	Blocage de la profession. Information disponible néanmoins avec les débarquements en criées en Charente-Maritime.
AC01	Préciser les problèmes environnementaux auxquels la grande alose est sensible afin de déterminer les conditions de réussite du programme de restauration de l'espèce	■	Programme de recherche engagé
AC02	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux	■	Analyses en cours. Résultats à communiquer
AC03	Etudier l'efficacité de la reproduction naturelle des saumons du bassin de la Garonne sur le secteur Ariège. Appréhender les conditions de migration sur la Garonne moyenne	■	Transferts des saumons sur l'Ariège en cours. Etude de la Garonne moyenne en cours
AC04	Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs	■	Plusieurs études abouties d'autres envisagées. Poursuite de l'amélioration des connaissances sur l'espèce
MP01	Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs	■	Actions en cours à l'échelle des sous bassin

MP02	Suivre et évaluer le PLAGEPOMI	■	En cours
MP03	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation	■	En cours, comité lamproie instauré
MP04	Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements	■	En cours
MP05	Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs, et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion	■	Démarche en cours ou en projet selon les sous bassin ou les espèces. Site web tableaux de Bord Migrateurs Charente et Seudre régulièrement consulté. Actualisation annuelle des indicateurs et des états des populations sur les bassins de la Charente et la Seudre.

4. Financement du programme poissons migrateurs

Objet et cadre du bilan financier

Le bilan financier vise à décrire l'évolution interannuelle des financements des programmes sur les poissons migrateurs, sur le territoire de compétence du PLAGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre :

- il distingue les opérations par grands thèmes d'actions figurant dans le PLAGEPOMI: gestion des habitats ; continuité écologique ; soutien de stock ; animation, sensibilisation, communication ; gestion de la pêche ; suivis biologiques et halieutiques ; amélioration des connaissances ;
- il identifie les catégories de maîtres d'ouvrage, ainsi que les principales sources de financement (autofinancement et aides publiques et privées).

Les précédents bilans financiers avaient été tirés sur la base des opérations réalisées sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013. Ce nouveau bilan porte sur les opérations réalisées sur la période 2013-2017.

Recueil d'informations

L'inventaire des opérations (désignation, maître d'ouvrage, budget en dépenses et recettes, espèces et territoires concernés) a été mené sur la base d'un recensement fourni par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) sur les aides qu'elle a accordées pour des opérations sur les poissons migrateurs sur la période 2013-2017. Ce recensement a été complété par les animateurs des groupes techniques en particulier pour les opérations qui n'auraient pas fait l'objet d'aides de l'AEAG.

Opérations recensées

À ce jour pour la période 2013-2017, 678 opérations ont été recensées, menées par 369 maîtres d'ouvrage différents, pour un total de dépenses d'environ 70,7 M€.

Même si la durée de la période sur laquelle porte ce bilan intermédiaire est inférieure à celles des bilans précédents, ce nombre d'opérations réalisées et les dépenses induites sont très sensiblement supérieurs à ce qui avait été recensé précédemment. Cette augmentation est principalement due à la forte progression, en nombre et en dépenses, des opérations sur la restauration de la continuité écologique.

Maîtres d'ouvrages

La très grande majorité des 369 maîtres d'ouvrage n'a porté qu'un petit nombre d'opérations sur la période 2013-2017 : 150 d'entre eux n'ont porté qu'une seule opération ; 72 autres ont porté entre 2 et 5 opérations.

Les exceptions notables sont :

- MIGADO et l'EPTB Charente, portant notamment des gammes d'opérations de récurrence annuelle, c'est aussi le cas à un degré moindre pour le SMEAG et Epidor et la Fédération de Pêche de la Gironde ;
- quelques maîtres d'ouvrages portant des études et travaux dans le domaine de la continuité écologique (EDF, Syndicats de bassin versant, communauté de commune, PNR Périgord limousin).

Dépenses par « chapitre » du Plagepomi

Les types d'opération ayant entraîné les plus fortes dépenses sont celles liées à la continuité écologique, qui représentent 77 % du total des dépenses sur la période. Cette répartition des dépenses par thème est sensiblement différente de celles observées pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012, pour lesquels les investissements pour la libre circulation des espèces portaient sur environ 40 à 52 % des financements.

Les suivis biologiques et halieutiques occasionnent des dépenses plus fortes ces dernières années (en moyenne 930,000€ par an entre 2013 et 2017 contre 590,000€ par an entre 2007 et 2012).

Les coûts des opérations de soutiens de stock ont aussi évolué à la hausse mais intègrent le programme de transfert de civelles lié au plan de gestion de l'anguille.

Les opérations de gestion des habitats ou d'animation communication sensibilisation sont restés du même ordre de grandeur que pendant les plans de gestion précédents.

Cette évolution des types d'opérations, avec le renforcement très important de celles portant sur la continuité écologique, dont les coûts individuels sont élevés, se traduit dans la dépense annuelle moyenne, celle-ci est de 14,1 M€ tous types d'opérations confondus : sur la période 2013-2017, contre 3,1 M€ et 5,4 M€ respectivement pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012.

La répartition par année n'est pas toujours simple, du fait d'opérations interannuelles, mais une approche permet d'en voir les grandes lignes. L'hétérogénéité interannuelle, déjà observée pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012, résulte en particulier de l'hétérogénéité de réalisation d'opérations « lourdes », en particulier celles sur la restauration de la continuité écologique. La part des actions de gestion de la pêche est aussi très variable et dépend de la mise en œuvre des plans de sortie de flotte et l'engagement des pêcheurs pour un arrêt de leur activité professionnelle.

Dépenses par espèces

Les opérations « toutes espèces » représentent 82 % du total des dépenses. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'amélioration de la continuité écologique dont les solutions retenues bénéficient à plusieurs espèces.

Pour les autres opérations dont l'objet cible particulièrement une espèce, les financements sont alors répartis entre le saumon (38%) l'anguille (30%) et la grande alose (27%). Les alevinages en saumons et les transferts de civelles contribuent en grande partie à cette distribution. Le programme d'amélioration des connaissances engagé pour la grande alose explique également la part financière sur cette espèce.

Apports par types de contributeurs

Globalement l'Agence de l'Eau Adour-Garonne apparaît comme le principal contributeur (50 % des financements). Par rapport aux bilans des deux périodes précédentes, la part de l'autofinancement a sensiblement augmenté. Ceci s'explique par l'augmentation des opérations de restauration de la continuité écologique qui implique une participation des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages.

Pour les autres opérations hors continuité écologique, l'AEAG apporte 1,37 M€ par an pour la période 2013-2017 ce qui est nettement supérieur à ce que l'on observait sur la période précédente (729,000€ par an entre 2007 et 2012). Une partie de cette augmentation est due au lancement du programme de recherche sur la grande alose ou aux études visant à évaluer les programmes migrateurs.

Sur les actions hors continuité écologique on peut noter le maintien des financements européens (21%. La région et les départements contribuent à hauteur de 8 % (7 % région, 1 % départements) l'AFB apporte 3 % et l'État contribue à hauteur de 10 % essentiellement sur les transferts de civelle et les plans de sortie de flotte.

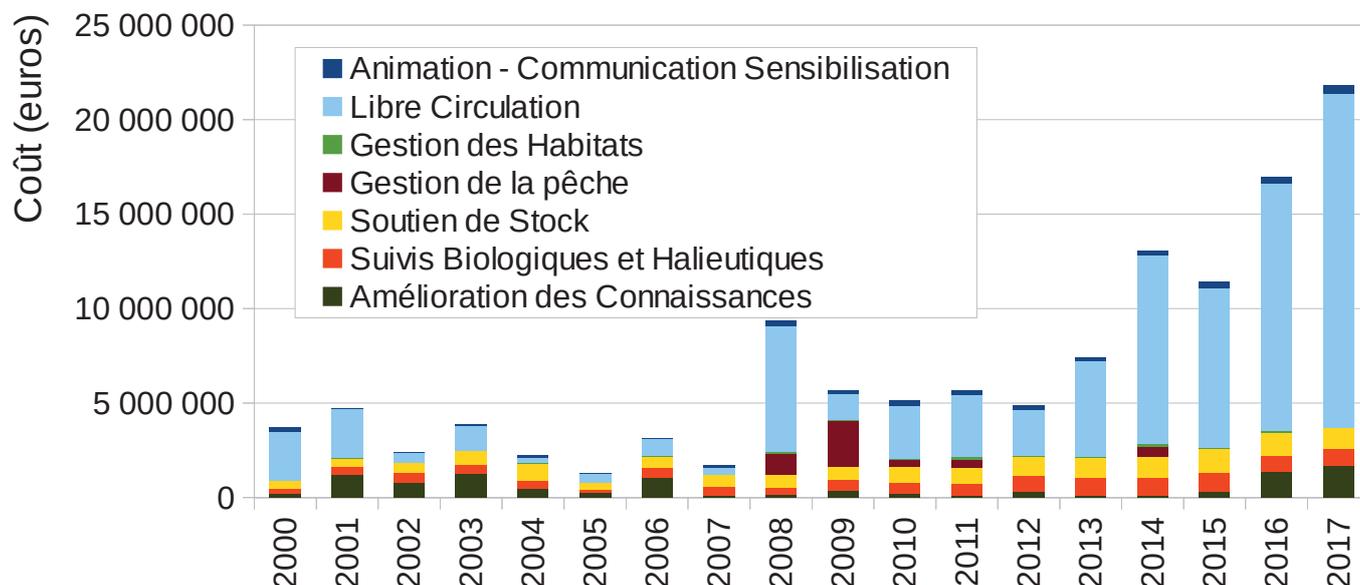
Dépenses par sous-bassins

Les actions de rétablissement de la continuité écologique sur le sous-bassin de la Garonne occupe 67 % des dépenses sur cette thématique. 25 % sur le sous-bassin de la Dordogne et 7 % pour la Charente. Cette répartition était comparable sur la période 2000-2006 mais différente pour la période 2007-2012 au cours de laquelle la Dordogne occupait 59 % des dépenses.

Pour l'ensemble des autres opérations hors continuité écologique, les dépenses sont équivalentes entre Garonne et Dordogne (35 à 36 % des dépenses pour chaque sous-bassin. La Charente occupe 11 % des dépenses et 2 % sont affectés aux territoires de l'estuaire de la Gironde et au canal des Etangs. A noter que 15 % des dépenses sont appliquées globalement au territoire du COGEPOMI ou au bassin Adour-Garonne sans distinction des sous-territoires.

Annexes relatives à la période du bilan financier 2013-2017

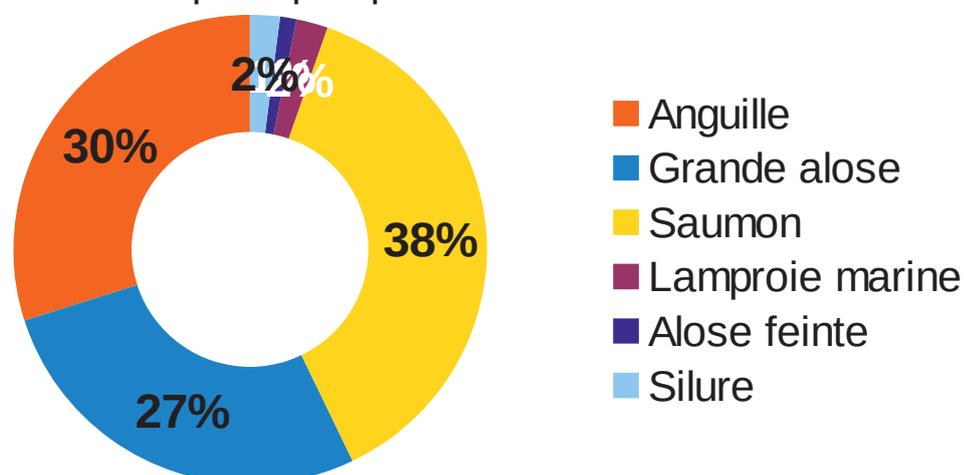
Annexe 1. Répartition des dépenses par « chapitres » du Plagepomi Adour-côtiers



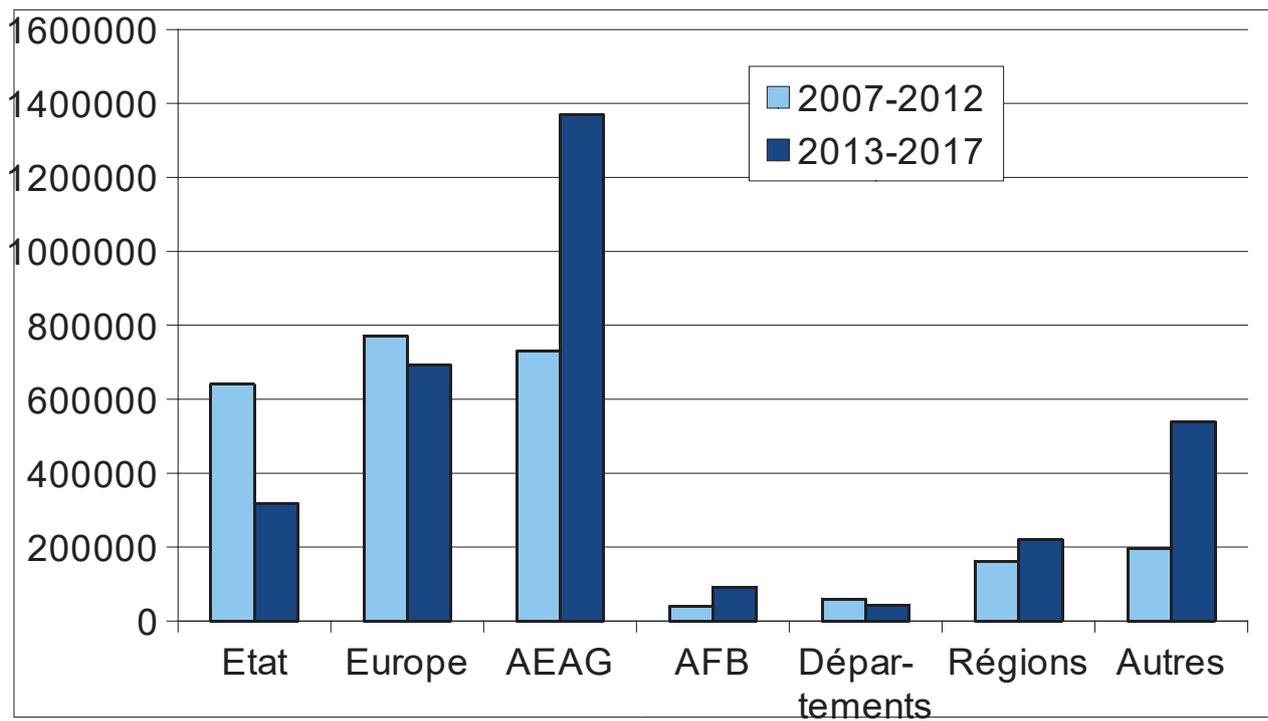
Annexe 2. Comparaison des montants et parts des dépenses, par thème du Plagepomi et par période de bilan financier

Nature de l'action	2000-2006		2007-2012		2013-2017	
	Coût annuel €	%	Coût annuel €	%	Coût annuel €	%
Amélioration des Connaissances	753 898	25	213 881	4	717 346	5
Suivis Biologiques et Halieutiques	398 916	13	590 404	11	930 410	7
Soutien de Stock	565 289	19	771 280	14	1 157 478	8
Gestion de la pêche	0	0	719 246	13	105 682	1
Gestion des Habitats	31 562	1	65 436	1	63 978	0
Libre Circulation	1 226 197	40	2 823 761	52	10 862 285	77
Animation - Communication Sensibilisation	78 942	3	230 756	4	300 261	2
Total	3 054 803	100	5 422 553	100	14 137 440	100

Annexe 3. Répartition des dépenses par espèces



Annexe 4. Répartition des apports par contributeurs. Comparaison des contributions annuelles moyennes sur deux périodes



* * * * *

Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.

Opération financée par :



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Association MIGADO

18 Ter Rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42

www.migado.fr -  